

# DEPARTEMENT de l'OISE

## COMMUNES DE CATHEUX, CHOQUEUSE-LES-BENARDS ET CONTEVILLE

PROJET D'EXTENSION DE PARC EOLIEN  
présenté par la Société « Ferme Eolienne du  
Mont Moyen »  
Enquête Publique du 28/04/2014 au 28/05/2014

A. Rapport de 172 pages.

B. Conclusions de 4 pages.

C. Annexes de 1629 pages incluant les 22 annexes du courrier n°20 de l'Association Eolienne 60 et les 37 annexes du mémoire en réponse de la Société Energieteam

Le rapport et le registre d'enquête ont été remis par le commissaire-enquêteur dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires le 03 juillet 2014.

**Anne-Marie FARVAQUE**  
commissaire-enquêteur

## A. Rapport du commissaire-enquêteur

### SOMMAIRE

<b>1 Généralités</b>	<b>p. 6</b>
1A Le projet	
1B Objet et cadre juridique de l'enquête	
1C Le dossier	
<b>2 Organisation et Déroulement de l'Enquête</b>	<b>p. 12</b>
2A Désignation du commissaire-enquêteur	
2B Démarches préalables	
2C Modalités de l'enquête	
2D Information du public	
2E Climat de l'enquête	
2F Clôture de l'enquête	
<b>3 Procès Verbal des Observations</b>	<b>p.21</b>
3.A Lettre au maître d'ouvrage	
3.B Déroulement des permanences	
3.C Observations consignées sur les registres	
3.D Observations des courriers	
3.E Classement des observations par thèmes	
<b>4. Mémoire en Réponse du pétitionnaire</b>	<b>p.78</b>
I. Plaidoyer pour le projet éolien du Mont Moyen .....	
I.1. Contexte énergétique.....	
I.1.A. Le contexte mondial et européen. ....	
I.1.B. Le contexte national.....	
I.2. Opposition au projet .....	
II. Réponses aux remarques soulevées lors de l'enquête publique .....	
II.1. Adéquation paysagère du site avec le projet.....	
II.1.A. Rappel sur la sensibilité du site .....	
II.1.B. Compatibilité avec l'éolien et impact sur les vallons secs : .....	
II.1.C. Impact sur le village de Choqueuse- les-Bénards : .....	
II.1.D. Impact sur la vallée de la Selle : .....	
II.1.E. Points de vue demandés par l'association « Eolienne 60 » .....	
II.1.F. Points de vue demandés par le commissaire enquêteur .....	
II.1.G. Réponse sur le choix d'implantation en lui-même : .....	

II.2.	Réponse sur le choix de la densification du site, le nombre d'éoliennes et le nombre parcs éoliens dans le secteur .....
II.2.A.	Rappel des stratégies nationales et régionales .....
II.2.B.	Application au site : .....
II.3.	Adéquation environnementale du projet avec le site.....
II.3.A.	Rappel de l'impact réel des éoliennes sur les oiseaux .....
II.3.B.	Rappel de l'impact réel des éoliennes sur les chauves-souris .....
II.3.C.	Description environnementale du site .....
II.3.D.	Adéquation avec les zones de protections et d'inventaires.....
II.3.E.	Contexte avifaune : .....
II.3.F.	Contexte chiroptères : .....
II.3.G.	Trame Verte et Bleue : .....
II.3.H.	Contexte floristique .....
II.3.I.	Mesures réductrices (Justification vis-à-vis d'Eurobats) .....
II.3.J.	Appréciation de l'avis de l'autorité environnementale.....
II.3.K.	Réponse à la fédération des chasseurs de l'Oise. ....
II.4.	Impact sur le cadre de vie .....
II.4.A.	Généralités .....
II.4.B.	Application au site .....
II.5.	Impact sur le prix de l'immobilier.....
II.6.	Réponse sur les retombées en terme d'emploi. ....
II.7.	Réponse sur l'impact du balisage lumineux.....
II.8.	Réponse sur l'impact acoustique (impact sur Conteville) Prise en compte des autres par 47
II.9.	Raccordement électrique : .....
II.10.	Réponse sur le démantèlement des installations .....
II.10.A.	Démantèlement des installations.....
II.10.B.	Réponse sur la non réutilisation des câblages .....
II.11.	Critiques sur la constitution du dossier : .....
II.11.A.	Indépendance des études .....
II.11.B.	Données environnementales .....
II.11.C.	Données patrimoniales .....
II.11.D.	Prise en compte du dossier de Grez.....
II.11.E.	Avis des mairies d'Hétomesnil et de Choqueuse-les-Bénards .....
II.11.F.	Sur le refus de permis de construire : .....
II.11.G.	Les photos simulations .....
II.11.H.	Méthodologie de l'étude chiroptère : .....

II.12.	Patrimoine : .....
II.12.A.	Monuments .....
II.12.B.	Fouilles archéologiques .....
II.12.C.	Musée de la vie rurale .....
II.13.	Compatibilité avec les documents d'urbanisme .....
II.14.	Impact sur le tourisme : .....
II.14.A.	GR 125 .....
II.14.B.	Activité équestre .....
II.14.C.	Randonnée de la coulée verte .....
II.15.	L'étude de danger .....
II.16.	Les contrôles de suivi : .....
II.17.	La concertation avec les riverains : .....
II.18.	Consommation de terres agricoles .....
II.19.	Stroboscopie et ombre des pales .....
II.20.	Les mesures compensatoires : .....
II.21.	Cadre de vie et reproduction des animaux d'élevage : .....
II.22.	Les retombées financières .....
II.23.	Réponse sur le coût de l'éolien en France : .....
II.24.	Financement de l'éolien .....
II.25.	Evolution de la politique d'installation de l'éolien dans les autres pays .....
II.25.A.	Monde .....
II.25.B.	Etats-Unis .....
II.25.C.	Europe : .....
II.25.D.	Allemagne .....
III.	Conclusion : .....

## 5. Analyse des Observations

p.138

- 5.A L'augmentation de la part d'énergie produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent
- 5.B Les instruments économiques
- 5.C Le développement des parcs éoliens en France et en Picardie - Le Schéma Régional Eolien (SRE)
- 5.D Le projet « Ferme Eolienne du Mont Moyen »
- 5.E Le demandeur
- 5.F Les retombées financières du projet

- 5.G Les retombées en termes d'emploi
- 5.H La dépréciation immobilière
- 5.I Le chantier – Les câblages
- 5.J La sécurité - L'étude de dangers
- 5.K La consommation de terres agricoles
- 5.L La topographie - L'hydrographie
- 5.M L'avis de l'Autorité Environnementale
- 5.N L'avis du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- 5.O L'impact sur les paysages
- 5.P L'impact sur le patrimoine architectural
- 5.Q Le nombre d'éoliennes - Le choix d'implantation
- 5.R L'impact sur le cadre de vie, la santé et le tissu social -
- 5.S L'impact sur la biodiversité
- 5.T L'impact sur le tourisme
- 5.U Les nuisances sonores et l'étude acoustique
- 5.V L'impact visuel la nuit – L'effet stroboscopique des pales
- 5.W La compatibilité avec les documents d'urbanisme des communes d'implantation
- 5.X Le dossier
- 5.Y Le permis de construire
- 5.Z La concertation
- 5.§ Le démantèlement – Les garanties financières
- 5.μ L'avis des conseils municipaux

## **B. Conclusions motivées du commissaire-enquêteur**

**p.172**

## **C. Annexes**

**p. 176**

## 1 GENERALITES

### **1A Le Projet**

Le projet porté par la société « Ferme éolienne du Mont Moyen » consiste en l'implantation de 8 éoliennes de type Enercon 92 ou équivalent, hautes de 130 m en bout de pale et d'une puissance unitaire de 2,35 MW et de 2 postes de livraison. Le site d'implantation potentielle est un espace agricole compris entre les communes de Catheux, Choqueuse-les-Bénards, Conteville et le hameau de La Houssoye. Ce projet vient en extension des 2 parcs d'Hétomesnil, l'un construit, l'autre accepté de 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 2,3 et 2,5 MW. Quatre aérogénérateurs sont prévus sur le territoire de la commune de Choqueuse-les-Bénards, deux sur Conteville et deux sur Catheux.

Quelques données extraites du résumé non technique du dossier de demande d'autorisation d'exploiter permettent de rendre compte du projet. Elles relatent l'historique du projet, la description des éoliennes Enercon 92 et montrent la localisation géographique de chacune des huit éoliennes en projet ainsi que celle des éoliennes construites ou accordées.

## B - DONNÉES SUR LE PROJET

### HISTORIQUE

**Juin 2005** : Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique (loi POPE) qui crée les Zones de Développement de l'Éolien (ZDE), supprime le plafond de 12 MW pour les parcs éoliens et préconise le regroupement des éoliennes au sein de parcs de taille plus importants.

**Décembre 2006** : Mise en service de 5 éoliennes sur la commune d'Hédomesnil.

**Mai 2007** : La communauté de communes de la Picardie Verte met en place un schéma territorial éolien. Réflexion sur la création de ZDE à l'échelle du territoire. Le site d'Hédomesnil est retenu. Le bureau d'études Airelec identifie le site sur les communes de Choqueuse-les-Bénards, Conteville et Catheux comme une extension possible de ce secteur sur la communauté de communes de Crèvecoeur-la-Grand.

**3 Octobre 2008** : Arrêté préfectoral créant la ZDE de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Le secteur 3 comprenant Hédomesnil et le Hamel est retenu.

**12 Juillet 2010** : Loi dite « Grenelle II », portant engagement national pour l'environnement. Cette loi définit la méthode à adopter pour permettre à la France d'atteindre les objectifs fixés.

**Juin 2011** : Energiateam prend contact avec les propriétaires et exploitants de la zone concernée.

**14 septembre 2011** : Energiateam rencontre Mme VERBEKE, maire de Choqueuse-les-Bénards.

**5 Octobre 2011** : Energiateam rencontre M. VERBEKE, maire de Conteville.

**13 Octobre 2011** : Energiateam rencontre M. TRIBOUX, maire de Catheux.

**14 Octobre 2011** : Energiateam présente le projet éolien au conseil municipal de Choqueuse-les-Bénards

**25 Novembre 2011** : Energiateam présente le projet éolien au Conseil Municipal de Conteville.

**12 Décembre 2011** : Le conseil municipal de Conteville délibère favorablement au projet éolien.

**14 Décembre 2011** : Le conseil municipal de Catheux délibère favorablement au projet d'extension.

**5 Janvier 2012** : Le conseil Municipal de Choqueuse-les-Bénards délibère favorablement au projet.

**Février 2012** : Début des prospections environnementales sur site

**3 Avril 2012** : Un projet d'extension de 5 éoliennes est accepté sur la commune d'Hédomesnil.

**18 Avril 2012** : Energiateam présente le projet à M. Mulot, président de la communauté de communes de Crèvecoeur-la-Grand.

**Juillet 2012** : Validation du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) et de son volet éolien (SRE). La stratégie retenue pour le développement éolien de ce secteur est une densification de l'existant, représentée sous forme d'un pôle de densification.

**Septembre 2012** : La communauté de communes de Crèvecoeur-la-Grand lance une démarche de ZDE sur son territoire afin d'accompagner les nouveaux projets éoliens sur son territoire, dont celui d'Energiateam.

**Octobre 2012** : Campagne de mesures acoustiques sur site.

**Novembre 2012** : Finalisation de l'étude d'impact sur l'environnement du projet.

**Décembre 2012** :

Des permanences publiques sont tenues par Energiateam le 5 Décembre à Conteville et le 7 Décembre à Crèvecoeur.

Le dossier de demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter est déposé dans les trois mairies du projet.

### LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Le projet objet du présent dossier est situé au Nord du département de l'Oise, dans les communautés de communes de la Picardie Verte et de Crèvecoeur-la-Grand, à près de 21 km au Nord de Beauvais et 30 km au Sud-Ouest d'Amiens (figure en page 6).

Ce site est un espace agricole compris entre les communes de Conteville, Choqueuse-les-Bénards et Catheux.

Le projet est composé de 8 éoliennes de type Enercon E92 ou équivalent, numérotées E1 à E8. Hautes de 130 m en bout de pale, leur puissance unitaire est de 2,35 MW, soit 18,8 MW pour le parc. Le projet vient en extension des 2 parcs d'Hédomesnil, l'un construit, l'autre en construction, de 5 éoliennes de 2,3 et 2,5 MW chacune.

Les implantations et emprises des éoliennes et de leurs structures associées, accès et câblages électriques sont reportés sur le plan de masse en page 7.

Le tableau suivant indique les coordonnées géographiques et cadastrales de chaque éolienne.

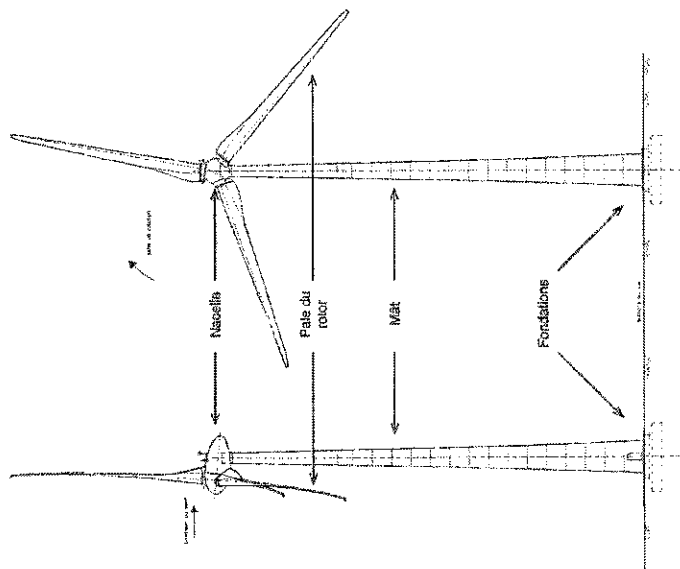
Toutes ces éoliennes seront exploitées par la Ferme éolienne du Mont Moyen avec 2 postes de livraison construits à Choqueuse-les-Bénards près des éoliennes E4 (parcelle ZD 74) et E6 (parcelle ZD 29).

	Coordonnées géographiques (WGS 84)			Altitude	Commune, lieu-dit et parcelle cadastrale
	Est	Nord	Altitude		
E1	2°03'44,9"	49°39'02,1"	174	Conteville	Les Vignes ZB11
E2	2°03'58,9"	49°38'56,6"	171	Choqueuse-les-Bénards	Les Vignes ZA17
E3	2°03'53,4"	49°38'45,0"	163	Conteville	Le Leyer ZB20
E4	2°03'21,0"	49°38'26,2"	168	Choqueuse-les-Bénards	Le Minimoien ZD74
E5	2°04'07,0"	49°38'32,1"	168	Choqueuse-les-Bénards	Le Fresnoe ZD25
E6	2°03'42,3"	49°38'21,6"	171	Choqueuse-les-Bénards	Le Fresnoe ZD28
E7	2°04'01,6"	49°38'12,1"	167	Catheux	Le Prunier ZN1
E8	2°04'35,1"	49°38'25,2"	167	Catheux	Le Prunier ZN5

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET ET DES ÉOLIENNES UTILISÉES

### L'ÉOLIENNE ENERCON E92

Les principaux éléments d'une éolienne sont rappelés sur la figure suivante. Les principales caractéristiques de l'éolienne E92 sont données dans le tableau.



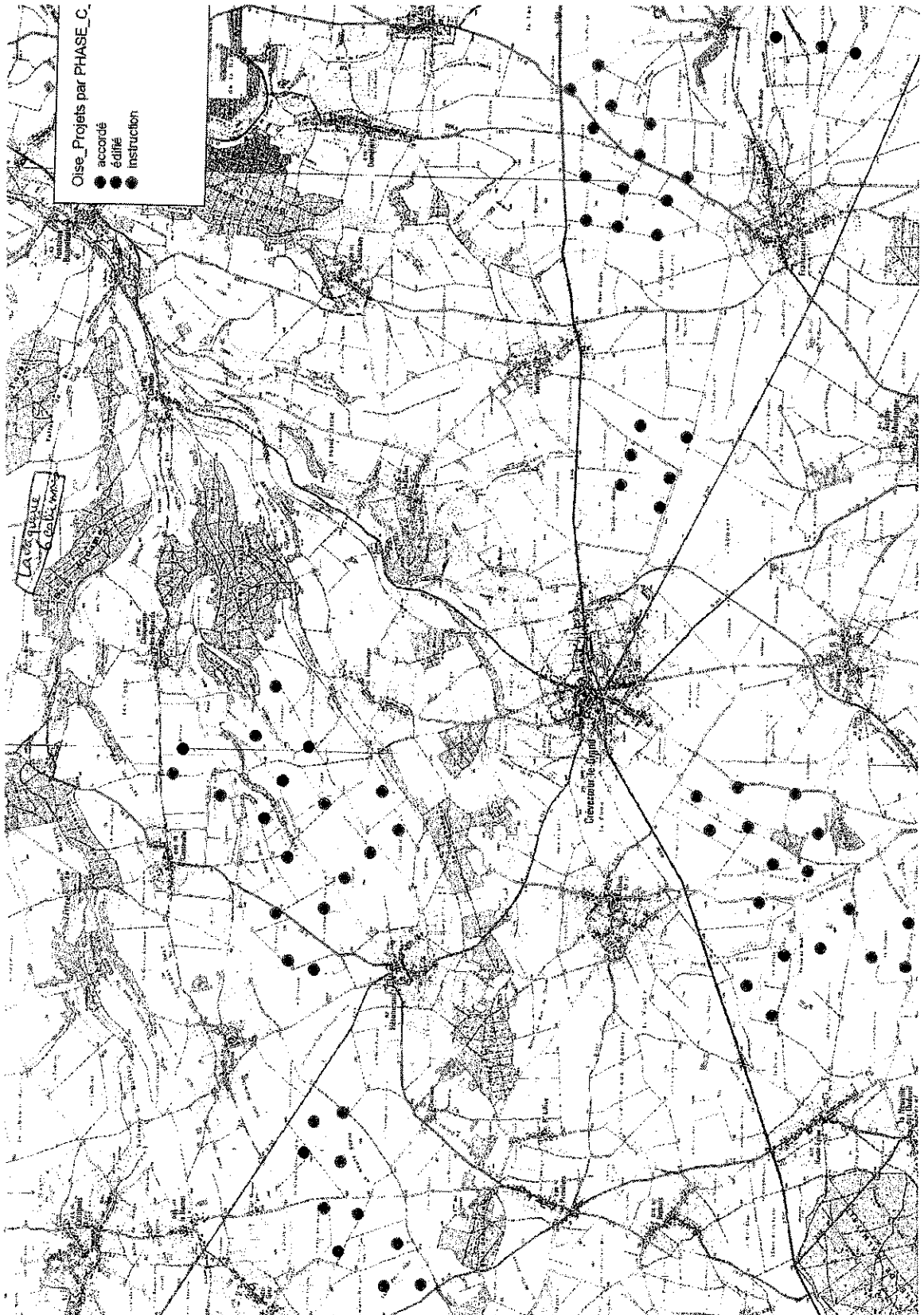
SCHEMA TYPE D'UNE ÉOLIENNE ENERCON

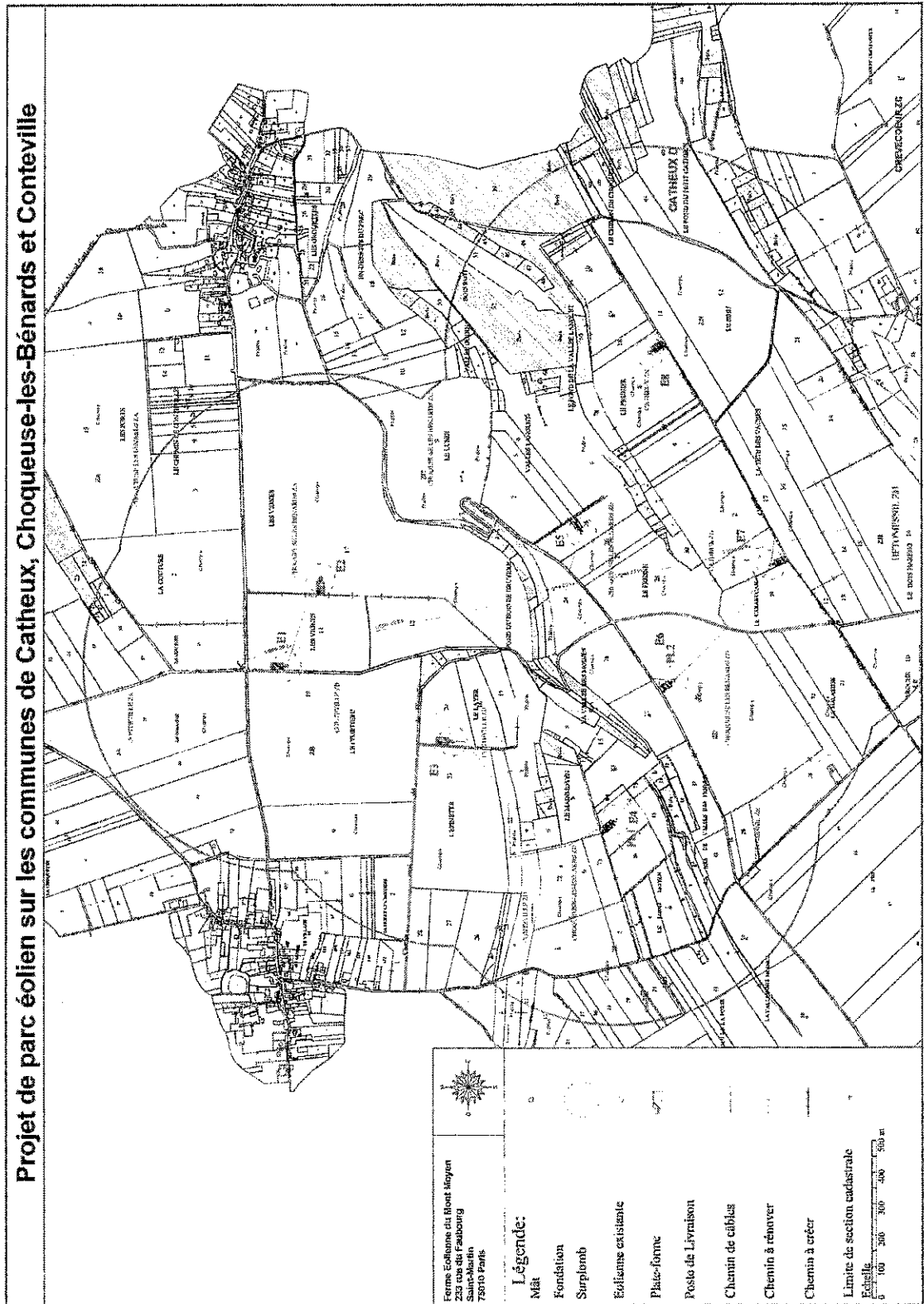
Puissance nominale	2350 kW
Diamètre du rotor	92 m
Hauteur mât + nacelle	86,4 m
Hauteur en bout de pale	130 m
Concept de l'installation	Sans boîte de vitesse, régime variable, ajustage individuel des pales
Type	Rotor fixe au vent avec système actif de réglage des pales
Sens de rotation	Sens horaire
Nombre de pales	3
Surface balayée	6 648 m <sup>2</sup>
Matériau des pales	Fibres de verre (résine époxy)
Vitesse de rotation	Variable, 5 à 16 tours / minute
Résistance au vent	IEC Classe II A : Rafale (3 s) : 59,5 m/s
Durée de vie théorique	20 à 25 ans
Hauteur du moyeu	85 m
Système de freinage	- 3 systèmes indépendants de réglage des pales avec alimentation de secours - Frein d'arrêt du rotor - Blocage du rotor
Contrôle d'orientation	Par mécanisme de réglage, atténuation en fonction des charges
Vitesse de démarrage	2,5 m/s
Vitesse nominale	14 m/s
Vitesse de vent de coupure	28-34 m/s
Surveillance à distance	ENERCON SCADA

Référence : Extrait du résumé non technique du projet



Les parcs éoliens dans le périmètre (édifiés en vert, accordés en bleu, en instruction en rose)





### **1.B Objet et cadre juridique de l'enquête**

Les installations dont la hauteur de mât dépasse 50 m sont désormais soumises à permis de construire (articles L.421-1 et R.421-1 du Code de l'Urbanisme) et à la législation des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) comprenant notamment une étude d'impact (conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement), une étude de dangers, un avis de l'Autorité Environnementale sur le projet (conformément au décret n°2009-496 du 30 avril 2009) et une enquête publique (conformément à l'article R.123-1 du Code de l'Environnement).

Par son arrêté en date du 26 mars 2014, Mr le Préfet de l'Oise a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société Ferme Eolienne du Mont Moyen en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant 8 aérogénérateurs sur le territoire des communes de Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville.

Cette enquête est réalisée conformément aux articles L. 512-2 et L.123-1 du Code de l'environnement :

- Elle vise à assurer l'information et la participation du public et à recevoir ses observations quant au projet d'extension de Parc Eolien sur les communes de Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville.
- Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

Conformément à l'annexe de l'article L.511-9 du Code de l'Environnement, les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dont la hauteur de mât est au moins égale à 50 m sont classées sous régime d'autorisation dans la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous la rubrique 2980.

### **1C Le Dossier**

Le dossier contient :

- **l'arrêté d'enquête publique** en date du 26 mars 2014;
- **le bilan de la concertation** réalisé par la société Energieteam : A ce document de 2 pages sont jointes 4 annexes ;
- **le résumé non technique** : document de 26 pages de format A3 réalisé par la société Planète Verte 80710 Quevauvillers : C'est ce document qui est lu en priorité par le public ;
- **l'avis de l'Autorité Environnementale** en date du 18 avril 2014 : document de 6 pages;
- **le dossier de demande d'autorisation d'exploiter** : document de 365 pages de format A3 réalisé par la société Planète Verte 80710 Quevauvillers en collaboration avec la société Energieteam SAS et la société Echopsy SARL 76660 Mesnil Follemprie.  
Ce document est divisé en 13 parties : A Données générales ; B Données sur le projet ; C Le demandeur - présentation et capacités ; D : Analyse de l'état initial ; E : Effets potentiels sur l'environnement ; F : Effets cumulés ; G : Solutions examinées et choix du projet ; H :

Mesures réductrices, compensatoires et d'accompagnement des impacts et suivi des mesures ; I : Compatibilité avec les documents d'urbanisme et autres plans et programmes mentionnés à l'article R.122-17 du Code de l'Environnement ; J : Identification et caractérisation des potentiels de dangers ; K : Méthodes utilisées et difficultés rencontrées ; L : Notice d'hygiène et sécurité ; M : Conclusion ;

- **le dossier « annexes »** : ce document de 105 pages de format A3 contient 14 annexes : Plan de situation et liste des communes du rayon d'affichage; Plan des abords (joints séparément) ; Plan d'ensemble ; Avis des mairies et des propriétaires sur la remise en état du site ; Attestation liant la ferme éolienne du Mont Moyen à Energieteam Exploitation ; rapport des commissaires aux comptes de la CN'AIR ; Etude floristique ; Etude acoustique ; Note pour la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles ; Protocole de suivi avifaune et chiroptères ; Avis de la DGAC et de l'armée ; Avis de la DRAC ; Récépissés de dépôt de la demande de permis de construire ; Méthode nationale de hiérarchisation de l'intérêt des gîtes à chiroptères ; Proposition de la SFPEM pour le suivi chiroptérologique des parcs éoliens ; Coupes topographiques passant par l'éolienne E4 ;

- **trois plans des abords** (échelles : 1/2500, 1/5000) ;

- **la réponse de la société Energieteam à l'avis de l'Autorité Environnementale joint au dossier en cours d'enquête publique** (document de 11 pages de format A3 joint au dossier suite à la demande écrite du commissaire-enquêteur (courriers en date du 19 mai 2014 joints en annexe de ce rapport).

J'ai constaté à chacune de mes cinq permanences en mairies de Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville que le dossier mis à la disposition du public était complet. Un registre d'enquête était joint au dossier d'enquête dans les communes de Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville.

## **2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **2A Désignation du commissaire-enquêteur**

Par ordonnance en date du 17 mars 2014, Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens m'a désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique. Mr. Jean-Yves Mainecourt était désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. J'estimais avoir une position neutre par rapport au dossier mis à l'enquête publique et l'acceptais en m'engageant à travailler dans le sens de l'intérêt général.

### **2B Démarches préalables**

Le 24 mars 2014, je proposais en accord avec Mr Mainecourt des dates de permanence.

J'ai contacté les 30 mairies par téléphone début avril et leur envoyait un mail le 07 avril pour m'assurer que les formalités d'affichage seraient effectuées dans les délais légaux

Le 14 avril 2014, je contrôlais la présence des affichages dans chacune des 30 communes comprises dans le périmètre d'affichage et sur le site (4 panneaux d'affichage sur le site). J'ouvrais et paraphais les registres en mairie de Catheux et Choqueuse-les-Bénards et rencontrais Mme le maire de Choqueuse-les-Bénards.

Le 23 avril 2014, en mairie de Catheux, accompagnée de Mr Mainecourt, commissaire-enquêteur suppléant, je rencontrais Mr Quenot, Mr Guilbert, Mr Thiebault de la société Energieteam en présence de Mr Decormeille, adjoint au maire de Catheux. Ils nous présentaient le dossier et répondaient à nos questions. Après notre entretien, nous procédions à une visite du site.

## 2C Modalités de l'enquête

L'enquête s'est déroulée pendant une durée de trente-et-un jours consécutifs, du lundi 28 avril 2014 au mercredi 28 mai 2014 inclus, période durant laquelle les pièces du dossier sont restées déposés en mairies de Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville ainsi qu'un registre d'enquête de trente-deux pages à feuillets non mobiles, côtés, paraphés par moi-même.

Les dates des permanences en mairie étaient les suivantes:

- lundi 28 avril 2014 de 15 h 00 à 18 h 00
- samedi 10 mai 2014 de 09 h 00 à 12 h 00, permanence qui s'est prolongée jusqu'à 12h30 ;
- jeudi 15 mai 2014 de 16 h 00 à 19 h 00
- samedi 24 mai 2014 de 09 h 00 à 12 h 00, permanence qui s'est prolongée jusqu'à 13h ;
- mercredi 28 mai 2014 de 14 h 00 à 17 h 00, permanence qui s'est prolongée jusqu'à 17h30.

Le 19 mai 2014, la loi faisant obligation au commissaire-enquêteur de « conduire l'enquête publique de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet » (article L.123-13 du Code de l'Environnement), je prenais contact avec Mme Cancalon à la Direction Départementale des Territoires et Mme Wrobel au Tribunal Administratif pour les informer de mon souhait de compléter le dossier d'enquête mis à la disposition du public.

Le même jour, je demandais par courrier à Mr Quénot, Responsable de la Société Energieteam et représentant la société Ferme Eolienne du Mont Moyen, de compléter le dossier d'enquête mis à la disposition du public dans les mairies de Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville par un document intitulé 'Réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale du 18 avril 2014' de la Société Energieteam dont j'avais pris connaissance le même jour. Je demandais également à cette société de faire parvenir à Mme Cancalon et à Mme Wrobel dans les plus brefs délais le document écrit (4 exemplaires pour la DDT et 1 exemplaire pour le TA).

Je rédigeais 3 courriers à l'attention de Mme Battelliye, Mme Cancalon à la Direction Départementale des Territoires et Mme Wrobel au Tribunal Administratif pour les informer.

Je rédigeais 3 autres courriers à l'attention de Madame le maire de Choqueuse-les-Bénards, Messieurs les maires de Catheux et Conteville pour les informer de cette décision et leur demander de compléter le dossier d'enquête publique dès réception du document.

Le 22 mai 2014, jour d'ouverture au public des mairies de Catheux et Choqueuse-les-Bénards, j'ai contrôlé par téléphone que les dossiers mis à la disposition du public dans ces mairies avaient bien été complétés par le document intitulé « Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale ». Le 27 mai 2014, jour d'ouverture au public de la mairie de Conteville, j'ai fait de même pour cette commune.

## **2D Information du public**

### **Dans deux journaux du département :**

Conformément à l'arrêté d'enquête publique, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci, un avis au public d'ouverture d'enquête et de ses modalités a été publié dans les annonces légales de deux journaux du département, soient :

- Le Courrier Picard dans ses éditions du 04 avril 2014 et du 29 avril 2014
- Le Parisien dans ses éditions du 08 avril 2014 et du 29 avril 2014.

Une copie des journaux est donnée en annexe du rapport

### **Sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires :**

L'avis d'enquête publique ainsi que le résumé non technique sont publiés sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires depuis le 04 avril 2014 comme je l'ai constaté à chacune de mes connexions sur ce site. L'avis de l'Autorité Environnementale est publié sur ce même site depuis le 28 avril 2014 (<http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/ferme-eolienne-du-mont-moyen-a-a2768.html>).

### **Dans les 30 communes concernée par le rayon d'affichage (6 kms)**

Du 13 avril 2014 au 28 mai 2014 inclus, l'avis d'enquête publique est resté affiché sur le panneau à l'extérieur de la mairie de Beaudedit, Belleuse, Blicourt, Catheux, Cempuis, Choqueuse-les-Bénards, Conteville, Crévecoeur-le-Grand, Croissy-sur-Celle, Dargies, Domeliers, Fontaine-Bonneleau, Francastel, Grez, Haute-Epine, Hétomesnil, Lavacquerie, Laverrière, Le Gallet, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Le Saulchoy, Lihus, Offoy, Previllers, Rotangy, Rothois, Sommereux, Thoix, Viefvillers.

J'ai contacté les 30 mairies par téléphone début avril et ai envoyé le 07 avril le mail donné ci-après aux adresses internet des mairies données ci-après: [mairie.belleuse@laposte.net](mailto:mairie.belleuse@laposte.net), [mairie.blicourt@orange.fr](mailto:mairie.blicourt@orange.fr), [commune.catheux@orange.fr](mailto:commune.catheux@orange.fr), [mairie.conteville889@orange.fr](mailto:mairie.conteville889@orange.fr), [mairie-croissy-sur.celle@orange.fr](mailto:mairie-croissy-sur.celle@orange.fr), [communedargies@orange.fr](mailto:communedargies@orange.fr), [mairie.domeliers@wanadoo.fr](mailto:mairie.domeliers@wanadoo.fr), [communefontainebonneleau@wanadoo.fr](mailto:communefontainebonneleau@wanadoo.fr), [mairiefrancastel@wanadoo.fr](mailto:mairiefrancastel@wanadoo.fr), [mairielavacquerie@wanadoo.fr](mailto:mairielavacquerie@wanadoo.fr), [laurent.crusel@wanadoo.fr](mailto:laurent.crusel@wanadoo.fr), [mairie.le-hamel@orange.fr](mailto:mairie.le-hamel@orange.fr), [mairie.lihus@wanadoo.fr](mailto:mairie.lihus@wanadoo.fr), [commune.offoy@orange.fr](mailto:commune.offoy@orange.fr), [commune.previllers@orange.fr](mailto:commune.previllers@orange.fr), [mairierothois@yahoo.fr](mailto:mairierothois@yahoo.fr), [mairie.sommereux@cegetel.net](mailto:mairie.sommereux@cegetel.net), [mairie.thoix@wanadoo.fr](mailto:mairie.thoix@wanadoo.fr),

« Bonjour Madame le maire, Bonjour Monsieur le maire,

Je suis commissaire-enquêteur et j'ai été désignée pour conduire l'enquête publique sur le projet d'extension du Parc Eolien sur les communes de Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville qui se tiendra du 28 avril 2014 au 28 mai 2014.

Votre commune fait partie du rayon d'affichage et vous devez avoir reçu un courrier de la Direction Départementale Des Territoires contenant un avis d'enquête publique à afficher dans votre commune de manière à ce qu'il soit visible par le public (affichage extérieur) du 12 avril 2014 au 28 mai 2014 inclus.

Merci de vous assurer que cet affichage sera bien effectué dans votre commune dès que possible et au plus tard le 12 avril 2014.

Bien cordialement

Anne-Marie Farvaque

commune		adresse mail	Adresse	Horaires d'ouverture	Tel : 03
Beaudéduit	Oise	mairie.beaudeduit@wanadoo.fr	2 rue de Grandvilliers	Mardi : 17h-19h	44465576
Belleuse	Somme	mairie.belleuse@laposte.net	2 rue Madame	Lundi et Jeudi : 18h-19h30	22412570
Blicourt	Oise	mairie.blicourt@orange.fr	6 place de la mairie	Mardi et Vendredi : 16h-19h	44845163
Catheux	Oise	commune.catheux@orange.fr	1 place de la mairie	Lundi : 9h -12h30 et Jeudi : 14-19h	44827718
Cempuis	Oise	mairie-de-cempuis@wanadoo.fr	4 rue F. Buisson	Mardi et samedi : 9h-11h Jeudi : 10h-11h	44467350
Choqueuse-les-Bénards	Oise	mairie.choqueuse@orange.fr	34 grande rue	Lundi : 8h30-12h Jeudi : 14h-18h30	44465208
Conteville	Oise	mairie.conteville889@orange.fr	6 rue Léger	Mardi : 18h-19h	44466159
Crèvecœur-le-Grand	Oise	mairie-crevecoeur@wanadoo.fr	Place Hotel de Ville	Lundi au Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h	44468711
Croissy-sur-Celle	Oise	mairie-croissy.sur.celle	2 rue de l'église	Samedi : 9h-12h Jeudi après-midi	44829177
Dargies	Oise	communedargies@orange.fr	19 rue de l'église	Mardi et Vendredi : 18h-19h Jeudi : 8h30-11h	44467009
Domeliers	Oise	mairie.domeliers@wanadoo.fr	53 rue principale	Mardi et Jeudi : 18h-19h30	44829670
Fontaine-Bonneleau	Oise	communefontainebonneleau@wanadoo.fr	20 rue Saint-Cyr	Mardi et Vendredi : 17h à 19h	44829103
Francastel	Oise	mairiefrancastel@wanadoo.fr	2 rue de l'église	Lundi : 16h-18h Jeudi : 18h-20h	44469075
Grez	Oise	mairie.grez@orange.fr	2 rue Minet	Mardi : 18h-19h Vendredi : 18h30-19h30	44467339
Haute-Epine	Oise	commune.haute.epine@orange.fr	1 rue du Petit Bout	Jeudi : 16h30-18h30	44462358
Hétomesnil	Oise	mairie.hetomesnil@orange.fr	Place de la mairie	Lundi:17h30-19h Vendredi :17h30-19h30	44468076
Lavacquerie	Oise	mairielavacquerie@wanadoo.fr	1 rue Neuve	Mercredi : 16h-19h30	44466956
Laverrière	Oise		9 rue St Pierre	Jeudi:11h-12h	(44469548)
Le Gallet	Oise	commune-legallet@wanadoo.fr	2 rue du pressoir	Lundi et Jeudi : 9h à 12h Mercredi: 18h-19h30	44130131
Le Hamel	Oise	mairie.le-hamel@orange.fr	Hameau Rieux 536 rue principale	Jeudi:14h30-18h30	44132937
Le Mesnil-Conteville	Oise	mairie.lemesnilconteville@wanadoo.fr	34 grande rue	Jeudi:18h-20h Mardi matin	44463606
Le Saulchoy	Oise	communelesaulchoy@neuf.fr	41 place M. Dassault	Lundi: 14h-19h Jeudi: 14h-17h	44829151
Lihus	Oise	mairie.lihus@wanadoo.fr	7 place de la mairie	Mardi:16h-18h	44468420
Offoy	Oise	commune.offoy@orange.fr	1 rue du carrefour	Jeudi:17h-19h	44467873
Previllers	Oise	commune.previllers@orange.fr	1 rue principale	Mardi: 14h-18h30	44130298
Rotangy	Oise	mairie.rotangy60@orange.fr	10 rue de l'église	Mardi: 9h-12h Vendredi: 9h-12h et 18h-19h30	44469293
Rothois	Oise	mairierothois@yahoo.fr	1 rue de l'église	Jeudi: 14-19h	44462309
Sommereux	Oise	mairie.sommereux@cegetel.net	3 Grande rue	Mardi:17h-19h Jeudi: 16h30-18h30	44465814
Thoix	Somme	mairie.thoix@wanadoo.fr	rue d'en haut	Mardi : 18h-19h	22550209
Vieuvillers	Oise		47 rue principale	Mardi et Vendredi : 18h-19h	44468037
Cc de communes	Oise	ccc.crevecoeur.le.gd@wanadoo.fr	2 avenue du château	Lundi au Jeudi : 8h-12h et 13h30-16h30 Vendredi : 8h-12h	44130730

J'ai ainsi pu obtenir par téléphone les dates de l'affichage dans les différentes communes

Commune		Date de l'affichage	Adresse	Tel : 03
Beaudéduit	Oise	07/04/2014	2 rue de Grandvilliers	44465576
Belleuse	Somme	07/04/2014	2 rue Madame	22412570
Blicourt	Oise	08/04/2014	6 place de la mairie	44845163
Catheux	Oise	08/04/2014	1 place de la mairie	44827718
Cempuis	Oise	05/04/2014	4 rue F. Buisson	44467350
Choqueuse-les-Bénards	Oise	07/04/2014	34 grande rue	44465208
Conteville	Oise	08/04/2014	6 rue Léger	44466159
Crèvecœur-le-Grand	Oise	07/04/2014 ainsi qu'aux hameaux de La Houssoye et La Borde	Place de l'Hôtel de ville La Houssoye La Borde	44468711
Croissy-sur-Celle	Oise	03/04/2014	2 rue de l'église	44829177
Dargies	Oise	07/04/2014	19 rue de l'église	44467009
Domeliers	Oise	08/04/2014	53 rue principale	44829670
Fontaine-Bonneleau	Oise	08/04/2014	20 rue Saint-Cyr	44829103
Francastel	Oise	08/04/2014	2 rue de l'église	44469075
Grez	Oise	04/04/2014	2 rue Minet	44467339
Haute-Epine	Oise	10/04/2014	1 rue du Petit Bout	44462358
Hétomesnil	Oise	04/04/2014	Place de la mairie	44468076
Lavacquerie	Oise	09/04/2014	1 rue Neuve	44466956
Laverrière	Oise	10/04/2014	9 rue St Pierre	(44469548)
Le Gallet	Oise	07/04/2014	2 rue du pressoir	44130131
Le Hamel	Oise	10/04/2014	Hameau Rieux 536 rue principale	44132937
Le Mesnil-Conteville	Oise	04/04/2014	34 grande rue	44463606
Le Saulchoy	Oise	03/04/2014	41 place M. Dassault	44829151
Lihus	Oise		7 place de la mairie	44468420
Offoy	Oise	10/04/2014	1 rue du carrefour	44467873
Previllers	Oise	08/04/2014	1 rue principale	44130298
Rotangy	Oise	04/04/2014	10 rue de l'église	44469293
Rothois	Oise	03/04/2014	1 rue de l'église	44462309
Sommereux	Oise	08/04/2014	3 Grande rue	44465814
Thoix	Somme		rue d'en haut	22550209
Viefvillers	Oise	04/04/2014	47 rue principale	44468037



**J'ai constaté sur place la présence des affichages le lundi 14 avril 2014 dans chacune des trente communes**

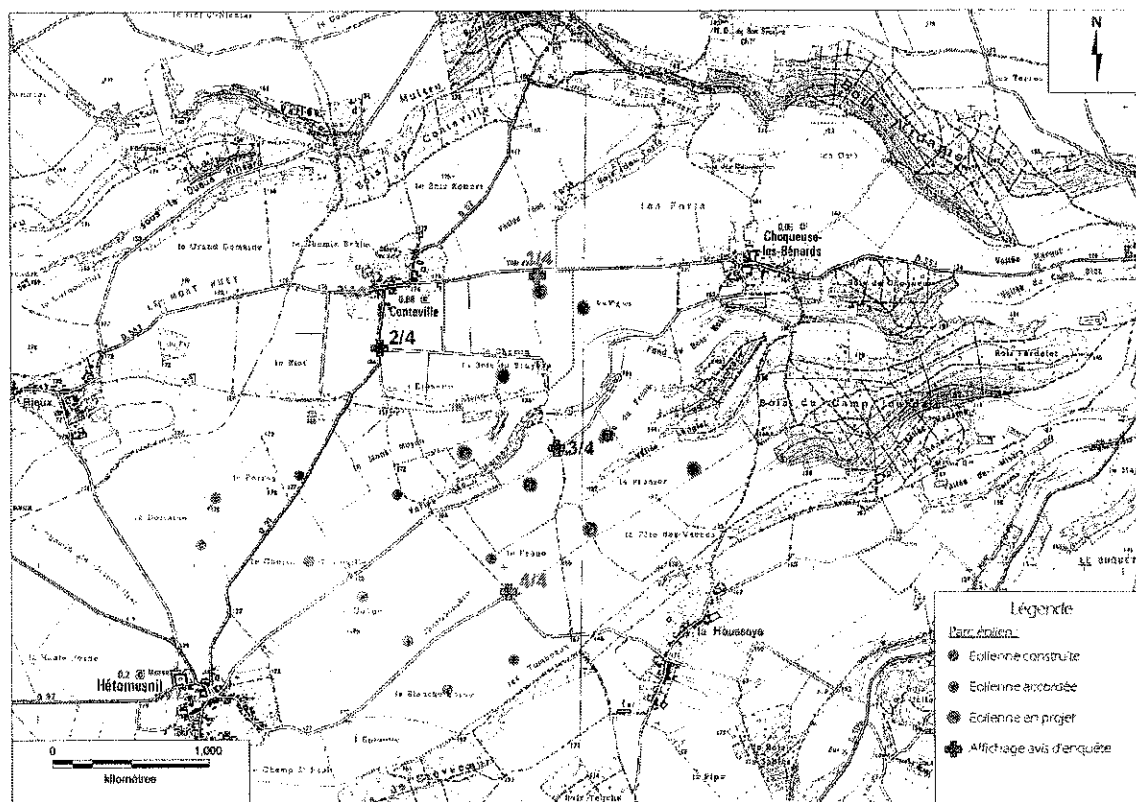
Commune	Date de l'affichage	Adresse	Contrôle effectué le 14/04/2014 dans chacun des lieux suivants : (Avis d'enquête publique de format A3 sauf pour Le Mesnil Conteville : A2 et Rieux-Le Hamel : A4)
Beaudéduit	07/04/2014	2 rue de Grandvilliers	14h32 : Avis sur le panneau extérieur sur la façade de la mairie
Belleuse	07/04/2014	2 rue Madame	14h02 : Avis sur le panneau d'affichage sur le mur d'enceinte de la mairie
Blicourt	08/04/2014	6 place de la mairie	16h35 : Avis sur le panneau extérieur sur la place face à l'église
Catheux	08/04/2014	1 place de la mairie	10h35 : 2 avis sur les 2 panneaux extérieurs de la mairie (sur la façade et sur le grand portail)
Cempuis	05/04/2014	4 rue F. Buisson	13h10 : Avis sur le panneau extérieur sur la façade de la mairie
Choqueuse -les- Bénards	07/04/2014	34 grande rue	11h10 : Avis sur le panneau extérieur sur le mur d'enceinte de la mairie
Conteville	08/04/2014	6 rue Léger	12h05 : Avis sur le panneau sur la façade de la mairie
Crèvecœur -le-Grand La Houssoye La Borde	07/04/2014	Place de l'Hotel de ville	15h55 : Avis sur le panneau extérieur sur la façade de la mairie  15h42 : Avis sur le panneau extérieur au niveau du croisement des routes  17h33 : Avis sur le panneau situé le long de la route à proximité du n°14
Croissy-sur-Celle	03/04/2014	2 rue de l'église	14h13 : Avis sur le panneau extérieur sur la façade de la mairie
Dargies	07/04/2014	19 rue de l'église	13h36 : Avis sur le panneau extérieur sur le muret de la mairie
Domeliers	08/04/2014	53 rue principale	18h13 : Avis sur le panneau sous le préau à côté de la mairie (façade)
Fontaine-Bonneleau	08/04/2014	20 rue Saint-Cyr	10h26 : Avis sur le panneau sur la façade de la mairie
Francastel	08/04/2014	2 rue de l'église	17h51 : Avis sur le panneau sur la façade de la mairie à l'angle des rues
Grez	04/04/2014	2 rue Minet	12h59 : Avis sur le panneau sur le mur d'enceinte de la mairie
Haute-Epine	10/04/2014	1 rue du Petit Bout	16h22 : Avis sur le panneau extérieur rue des Lombards, près de la mairie et face à l'église
Hétomesnil	04/04/2014	Place de la mairie	14h53 : Avis sur la porte vitrée de la mairie visible de l'extérieur
Lavacquerie	09/04/2014	1 rue Neuve	14h26 : Avis sur le panneau extérieur sur la façade de la mairie
Laverrière	10/04/2014	9 rue St Pierre	13h22 : Avis sur panneau sur le terrain devant la mairie
Le Gallet	07/04/2014	2 rue du pressoir	17h38 : Avis sur le panneau extérieur sur la façade de la mairie
Le Hamel		Hameau Rieux 536 rue principale	12h51 : Avis sur le panneau sur la façade de la mairie (angle des rues)
Le Mesnil-Conteville	04/04/2014	34 grande rue	14h36 : Avis sur le panneau extérieur sur le mur latéral de la mairie
Le Saulchoy	03/04/2014	41 place M. Dassault	10h13 : Avis sur le panneau extérieur sur le bâtiment face à la mairie

Lihus		7 place de la mairie	16h03 : Avis sur le panneau sur la façade de la mairie
Offoy		1 rue du carrefour	13h44 : Avis sur le panneau sur la pelouse devant la mairie
Previllers	08/04/2014	1 rue principale	16h10 : Avis sur le panneau sur la façade de la mairie
Rotangy	04/04/2014	10 rue de l'église	16h50 : Avis sur le panneau sur le mur de l'église face à la mairie
Rothois	03/04/2014	1 rue de l'église	16h16 : Avis sur le panneau sur le mur d'enceinte de la mairie à côté du portail en fer forgé
Sommereux	08/04/2014	3 Grande rue	13h15 : Avis sur le panneau sur la façade de la mairie
Thoix		rue d'en haut	13h52 : Avis sur le panneau sur la façade de la mairie
Viefvillers	04/04/2014	47 rue principale	10h03 : Avis sur le panneau sur la façade de la mairie

### Affichage sur le site

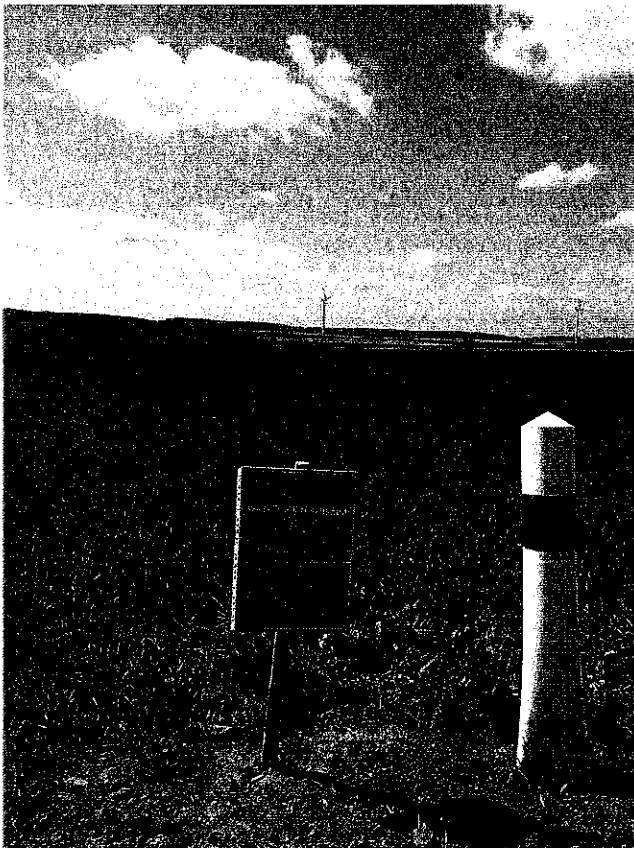
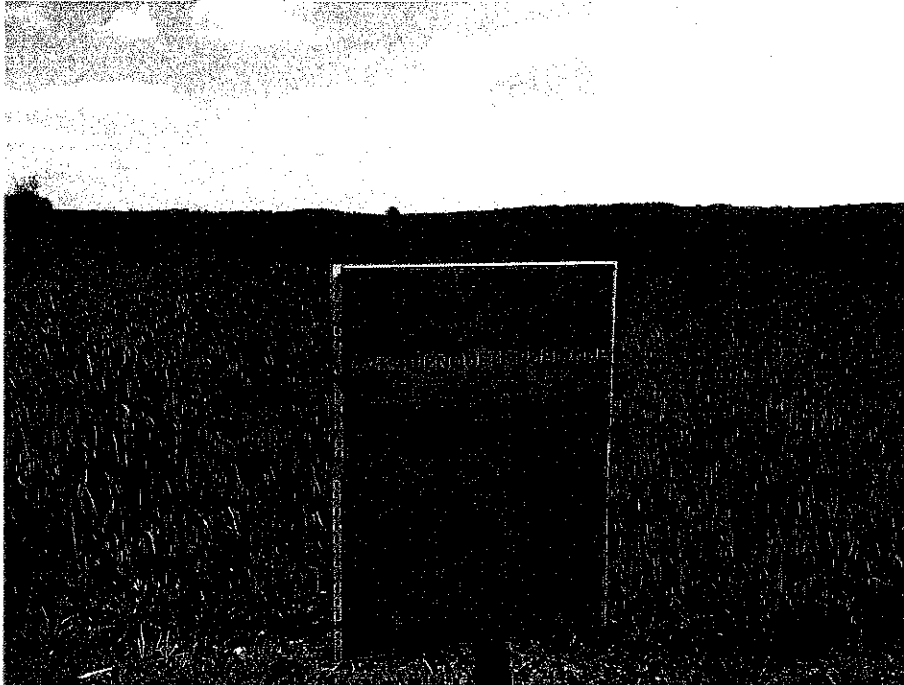
**J'ai constaté sur place le 14 avril 2014 la présence des affichages sur le site. Les 4 emplacements sont indiqués sur la carte ci-dessous**

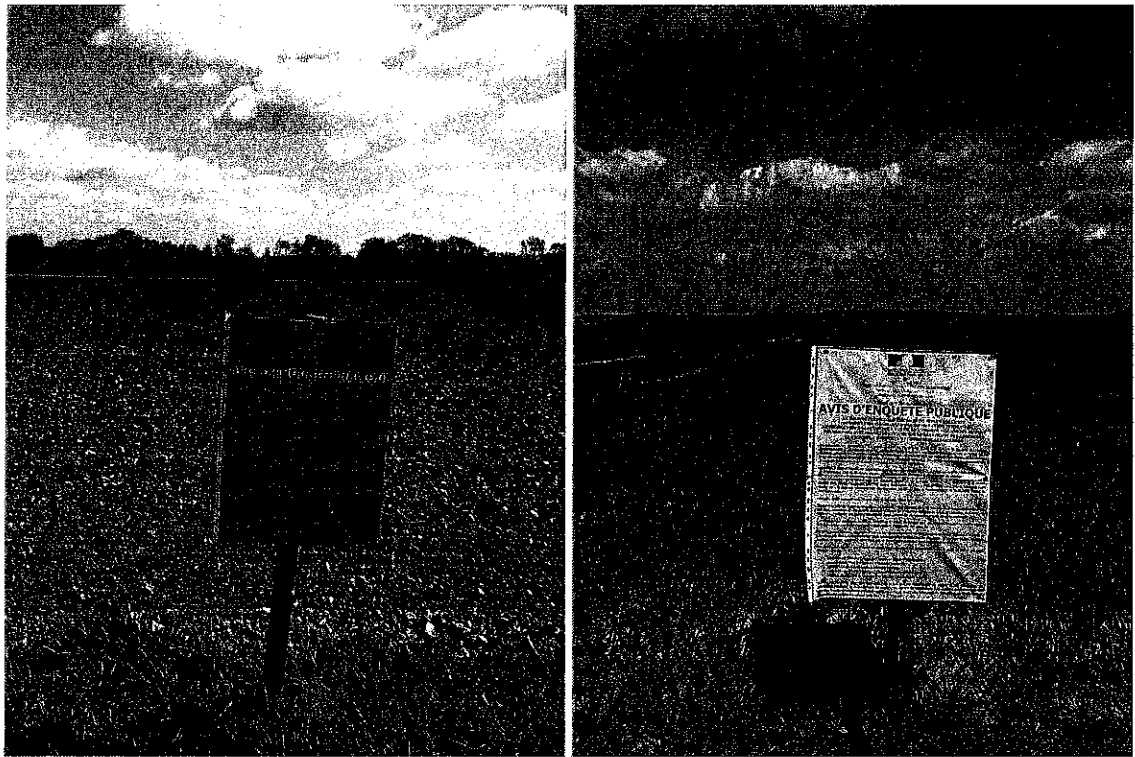
Carte des affichages effectués sur le site



Photos des affichages contrôlés sur le site le 14/04/2014

**J'ai photographié chaque point d'affichage le 14 avril 2014.**  
Point d'affichage n°1 (14/04/2014)





Photos des affichages sur le site n°3 et n°4 (14 avril 2014)

**Contrôles des affichages les jours de permanence (28 avril 2014, 10/05/2014, 15/05/2014, 24/05/2014, 28/05/2014)**

J'ai constaté la présence des 4 affiches sur le site et en mairie du lieu de permanence lors de chacun des jours de permanences.

**Constats d'huissiers**

Des constats d'huissiers ont été commandés par le pétitionnaire pour faire foi de la régularité de l'affichage. Ils ont été établis le 11 avril 2014 et le 28 avril 2014 par les huissiers Eric Dallennes et Pierre Gavois, 2 bis rue du général Leclerc 80101 Abbeville et par les huissiers Julien Quignon et Guy Baclet 60690 Marseille en Beauvaisis. Ils peuvent être consultés sous le lien suivant:

<https://www.wetransfer.com/downloads/de40fc979266f4c6bbff25ad10388a1220140623081730/e0e96e>

**2E Climat de l'enquête**

Les dates et heures de mes cinq permanences ont été choisies de manière à faciliter la venue du public. Deux permanences avaient lieu le samedi matin et une le jeudi soir.

Environ 80 personnes sont venues me rencontrer lors de ces permanences parfois à plusieurs reprises : 3 personnes à la première, 14 personnes à la deuxième, 8 personnes à la troisième, 53 personnes à la quatrième et 4 personnes à la dernière permanence. J'ai reçu :

- 45 observations consignées sur les registres ;
- 21 courriers ou documents ;

Le samedi 24 mai 2014, jour de la 4<sup>ème</sup> permanence qui avait lieu en mairie de Choqueuse-les-Bénards, les membres de l'association Eolienne 60, qui se sont fortement mobilisés contre le projet, avaient organisé un regroupement sur la place en face de la mairie. Lors de cette permanence, plus de 50 personnes sont venues s'informer sur le projet et consigner leurs observations sur le registre ou par courrier. Ces observations étaient défavorables au projet.

Les permanences se sont déroulées sans incident et chacun a pu déposer ses observations ou choisir de les déposer les jours suivants avant la fin de l'enquête.

## **2F Clôture de l'enquête**

Le 29 mai 2014 à 10h, j'ai clos et signé les trois registres qui ont été déposés dans les mairies de Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville.

Le mardi 03 juin 2014, j'ai remis le procès verbal des observations à Mr Rémi Blanchet, Mr François Thiébault et Mr Christophe Guilbert dans les locaux de la mairie de Crèvecoeur le Grand.

Le 17 juin, j'ai reçu par mail le mémoire en réponse du pétitionnaire. Ces réponses étaient très détaillées : En effet, le mémoire en réponse contient 60 pages auxquelles sont jointes 37 annexes de 1420 pages.

Le samedi 21 juin 2014, je postais 4 courriers à l'attention de Mme Batelliye, Mme Cancalon à la Direction Départementale des Territoires, Mme Wrobel au Tribunal Administratif et Mr Thiébault de la société Energieteam afin de solliciter un délai pour la remise de mon rapport. Je justifiais cette demande par le besoin de quelques jours supplémentaires afin d'étudier les réponses et les observations, étant donné leur contenu.

Le même jour, j'adressais également 7 mails à l'attention de Mme Batelliye, Mme Cancalon à la Direction Départementale des Territoires, Mme Wrobel au Tribunal Administratif et Mrs Quenot, Blanchet, Thiébault et Guilbert de la société Energieteam afin de solliciter un délai pour la remise de mon rapport. De la même façon, je justifiais cette demande par le besoin de quelques jours supplémentaires afin d'étudier les réponses et les observations, étant donné leur contenu. Je demandais un accusé de réception pour chacun des mails.

Le lundi 23 juin 2014, je recevais par mail l'accord de Mr François Thiébault de la société Energieteam et de Mme Batelliye, adjointe au Responsable du Bureau de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise.

## **3 PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS:**

Le procès verbal des observations est donné en pages suivantes. Il contient :

- 3.A Lettre au maître d'ouvrage
- 3.B Déroulement des permanences
- 3.C Observations consignées sur les registres
- 3.D Observations des courriers
- 3.E Classement des observations par thèmes



# DEPARTEMENT de l'OISE

## COMMUNES DE CATHEUX, CHOQUEUSE-LES-BENARDS ET CONTEVILLE

PROJET D'EXTENSION DE PARC EOLIEN  
présenté par la Société « Ferme Eolienne du Mont  
Moyen »  
Enquête Publique du 28/04/2014 au 28/05/2014

### 3. PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS

- 3.A Lettre au maître d'ouvrage
- 3.B Déroulement des permanences
- 3.C Observations consignées sur les registres
- 3.D Observations des courriers
- 3.E Classement des observations par thèmes

Le Procès Verbal des Observations a été remis le 03 juin 2014 à la société Energieteam

Anne-Marie FARVAQUE  
commissaire-enquêteur

Le 03 juin 2014

Monsieur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société Ferme Eolienne du Mont Moyen vient de se terminer et je vous remets ce jour les observations reçues afin que vous puissiez me faire parvenir vos réponses écrites au plus tard le 18 juin 2014 conformément à la réglementation.

J'ai reçu de nombreuses observations qui sont retranscrites dans la liste jointe. Les observations se décomposent en :

- 45 observations consignées sur les registres ;
- 21 courriers ou documents.

Vous voudrez bien répondre par écrit et de manière précise et exhaustive à chacune des questions et observations. En outre, puisque vous disposez de l'ensemble des observations émises, je vous invite à donner votre avis sur telle ou telle question que vous auriez relevée et que je n'aurais pas reprise dans la présente liste.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.



A.-M. Farvaque

commissaire-enquêteur



## Liste complète des observations recueillies durant l'enquête publique

### Déroulement des permanences

L'enquête publique relative au projet d'extension de Parc Eolien sur les communes de Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville s'est tenue du lundi 28 avril 2014 au mercredi 28 mai 2014 soit durant trente-et-un jours.

Les dates et heures des cinq permanences ont été choisies de manière à faciliter au mieux la venue du public. Celui-ci a eu libre accès au dossier pendant toute la durée de l'enquête, a pu recevoir toutes informations pendant les permanences et exprimer toutes observations oralement, sur le registre d'enquête ou par lettre.

De nombreuses personnes sont venues me rencontrer en mairie lors de mes cinq permanences, parfois à plusieurs reprises, s'informer sur le projet et faire part de leurs observations. 45 observations ont été consignées sur les registres et j'ai reçu 21 courriers ou documents qui ont été annexés aux registres dès leur réception afin qu'ils puissent être consultés par le public.

J'ai reçu :

### à la 1<sup>ère</sup> permanence en mairie de Choqueuse-les-Bénards :

- Mr Spitz ;

- Mr Julien Kuzmin et Mme Arlette Kuzmin: Ils consignent une observation sur le registre (observation n°1) ;

### à la 2<sup>ème</sup> permanence en mairie de Conteville:

Je me suis entretenue avec Mr le maire de Conteville qui m'a remis un courrier en fin de permanence (courrier n°1)

J'ai reçu :

- Mr Nicolas Lefranc, Président de l'Association 'Eolienne 60' ;

- Mr et Mme Vallière : Voir observation n°45 ; ;

- Mr et Mme Leurent demeurant à Catheux . Ils consignent leurs observations sur le registre (Observations n°2 et 3) ;

- Mme Laurence Michel ;

- Mr Le Conte demeurant à Lihus consigne ses observations sur le registre (observation n°4).

- Mr Nicaise;

- Mr Méry, Directeur technique de la Fédération des chasseurs de l'Oise. Il me dit qu'il me fera parvenir un courrier (courrier n°12) ;

-**Mr Vandewalle**: Il consigne l'observation n°5 ;

-**Mr Pasquier**: Il consigne l'observation n°6 ;

-**Mme Therese**: Elle me dit qu'elle reviendra pour consigner ses observations (observation n° 44) ;

- **Mr De Rycke** : Il consigne l'observation n° 7.

à la 3<sup>ème</sup> permanence en mairie de Catheux:

- **Mr Bernard Helot** demeurant à Catheux: Il consigne l'observation n°10 sur le registre ;

- **Mr et Mme Loranger** demeurant à Catheux: Ils consignent l'observation n°11 ;

- **Mr Martin** demeurant à Cempuis : Il me dit qu'il me fera parvenir ses observations par courrier (courrier n° 3) ;

- **Mr et Mme Ricard** demeurant à Breteuil: Ils me remettent un courrier (courrier n°2) ;

- **Mr Nicolas Nortier** demeurant à Catheux : Il consigne l'observation n°12 sur le registre ;

- **Mr Marc Danger** demeurant à Catheux : Il m'expose ses observations avant de les consigner sur le registre (observation n° 13) ;

à la 4<sup>ème</sup> permanence en mairie de Choqueuse-les-Bénards:

L'association Eolienne 60 ayant organisé un regroupement sur la place en face de la mairie lors de la permanence, de nombreuses personnes sont venues s'informer sur le projet et consigner leurs observations sur le registre ou par courrier lors de cette permanence qui avait lieu un samedi matin. Toutefois, la permanence s'est déroulée sans incident et chacun a pu déposer ses observations ou choisir de les déposer les jours suivants avant la fin de l'enquête

J'ai reçu :

- **Mr Denis Tanquerel et Melle Joëlle Piller**: Ils consignent l'observation n° 35 ;

- **Mr Frédéric Collet** demeurant à Hétomesnil: il me remet un courrier (courrier n° 4) et consigne l'observation n° 14 au registre ;

- **Mr Yann Galliez** demeurant à Choqueuse-les-Bénards ;

- **Mr José Sikéla et Mme Frédérique Sikéla** demeurant à Choqueuse-les-Bénards ;

- **Mme Larsen** demeurant à Choqueuse-les-Bénards me remet un courrier (courrier n°5) ;

- **Mr Malé, Président du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (R.O.S.O.)** : il consigne l'observation n° 23 sur le registre ;
- **Mr José Maillard et Mmes Laura et Chantal Maillard** demeurant à Grez : Ils consignent l'observation n°15;
- **Mme Goizet**, demeurant à Choqueuse-les-Bénards consigne ses observations sur le registre (observation n° 16) ;
- **Mr Duquesne** consigne ses observations sur le registre (observation n° 22) ;
- **Mr Delattre** demeurant à Choqueuse-les-Bénards ;
- **Mr Cailleau** demeurant à Choqueuse-les-Bénards : Il consigne l'observation n° 17 ;
- **Mr et Mme Pingliez** demeurant à Choqueuse-les-Bénards : Ils consignent l'observation n°25;
- **Mr Lahcen et Mme Pehaegen** demeurant à Choqueuse-les-Bénards;
- **Mr et Mme Goddet pour les familles Goddet, Guillaume-Ledard et Dirles**, demeurant à Catheux et Paris 18<sup>ème</sup> : Ils consignent les observations 31 et 33 ;
- **Mme Cauchy** demeurant à Hétomesnil : elle consigne l'observation n°26 ;
- **Mme Verbeke** demeurant à Hétomesnil : elle consigne l'observation n°27 ;
- **Mr Loy** demeurant à Choqueuse-les-Bénards ;
- **Mr Michel Blondel** demeurant à Le Hamel : Il consigne l'observation n°29 ;
- **Mr et Mme Felsing** demeurant à Choqueuse-les-Bénards : Ils consignent l'observation n°30;
- **Mr et Mme Eric Boursier** demeurant 36 rue du Mont Saquin à Le Hamel me disent qu'ils me remettront un courrier (courrier n°11) ;
- **Mme Bertrand** demeurant à Hétomesnil : elle consigne l'observation n° 37 ;
- **Mr Eric Desesquelles** demeurant à Francastel, 11 rue du Crocq, consigne ses observations sur le registre (observation n° 40) ;
- **Mr Alain Melin**, demeurant 4 allée des Erables à Tillé et Trésorier de l'association ENVOL consigne ses observations sur le registre (observation n° 39).
- **Mr Hollenstein** demeurant à Choqueuse les Bénards : Il consigne l'observation n°34 ;
- **Mme Anne-Sophie Baillon** demeurant à Hétomesnil et **Présidente de l'association ENVOL (Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres)** de Francastel. Ses observations sont reprises dans le courrier n°13 et dans l'observation n°41 ;

- **Mme Grognat**, demeurant 9 rue de la Ville à Brombos (près de Grandvilliers) : Elle consigne l'observation n°38 ;
- **Mr Cédric Corbière** demeurant à Choqueuse-les-Bénards ;
- **Mme Grignon** demeurant à Choqueuse-les-Bénards : Elle consigne l'observation n°42 ;
- **Mr et Mme Masson** demeurant à Rieux Le Hamel : Leurs observations me sont parvenues le 28 mai 2014 dans le **courrier n°14** ;
- **Mr Jean-Baptiste Carpentier** demeurant à Conteville ;
- **Mr Julien Galle** demeurant à Conteville ;;
- **Mrs Dominique et Thibault Brunelle, Melle Tiphaine Brunelle et représentant Mme Chantal Basselier** demeurant à Choqueuse-les-Bénards ;
- **Melle Danièle Delaire** demeurant à Choqueuse-les-Bénards : Voir **courrier n°15** ;
- **Mr et Mme Smessaert** demeurant à Choqueuse-les-Bénards me remettent un courrier (**Courrier n°9**) ;
- **Mme Collet** demeurant à Hétoinesnil me remet le **courrier n°7** ;
- **Mme Coralie Petit** demeurant à Conteville me remet le **courrier n°6** ;
- **Mr Alban Laurent** demeurant à Conteville me remet le **courrier n°8** ;
- **Mr Nicolas Lefranc, Président de l'association Eolienne 60** demeurant à Choqueuse-les-Bénards ;
- **Mr et Mme Jean-Pierre Calais** demeurant à Grez : Ils consignent l'observation n°43;

**à la 5<sup>ème</sup> permanence en mairie de Choqueuse-les-Bénards:**

- **Melle Delaire** me remet un courrier (**courrier n° 15**) et un courrier de **Mr et Mme Masson** demeurant à Rieux-Le Hamel (**courrier n°14**) ;
- **Mr Dominique Brunelle** me remet 4 courriers pour sa famille (**Courriers n° 16 à 19**) ;
- **Mr Nicolas Lefranc, Président de l'association Eolienne 60** me remet un dossier contenant 16 pages et 22 annexes pour un total de 200 pages (**courrier n°20**);
- **Mme Brigitte Flament, maire de Choqueuse-les-Bénards**, me remet un courrier (**courrier n° 21**).

### **Observations consignées sur les registres**

**45 observations ont été consignées sur les registres :**

#### **Observation n°1 Mr Julien Kuzmin et Mme Arlette Kuzmin a écrit lors de la première permanence en mairie de Choqueuse-les-Bénards :**

« Nous refusons le parc éolien. Motifs : impact sur le paysage, sur la faune, augmentation de l'énergie qui ne peut être stockée et qui est nulle et qui est tributaire de la nature donc du vent.»

#### **Observation n°2 : Mme Leurent a écrit lors de la deuxième permanence le 10 mai 2014 :**

« TROP ! Nous sommes déjà cernés : dans toutes les directions. Partout les machines tournent et clignotent. En quelques mois, les paysages sans éoliennes sont devenus de plus en plus rares !! La nature ici vallonnée et boisée n'est pas compatible avec ces géants de fer qui dominent les arbres et écrasent les reliefs. Pitié pour les paysages encore indemnes !

Pas raisonnable : Ces éoliennes brassent plus d'argent que d'air installées par intérêt pour des subventions, elles produisent une électricité non stockable à ce jour, qui ne profite même pas aux populations qui sont à leur pied. C'est une aberration... qui amène les mêmes populations à être plus intéressées par les subventions que par des soucis d'environnement et d'économie d'énergie.

MERCI de réfléchir (d'urgence) à d'autres alternatives plus respectueuses de la somptueuse nature qui nous est offerte ici, mais aussi plus cohérentes avec des préoccupations économiques et environnementales ;

Pour moi, ces projets sont du gaspillage à tout point de vue. »

#### **Observation n°3 : Mr Leurent demeurant à Catheux a écrit lors de la deuxième permanence le 10 mai 2014 :**

«1) Economiquement ces projets ne tiennent que par des subventions. Merci de nous confirmer les montants et la durée de celles-ci ;

2) Les câblages ne sont pas réutilisés ;

3) Le paysage est dégradé par ces éoliennes, il y a une densification qui nuit vraiment au paysage.

Merci d'arrêter ces projets et de trouver un emplacement hors de ce milieu naturel exceptionnel exemple le bord des autoroutes, en mer etc. »

#### **Observation n°4 : Mr Le Conte a écrit lors de la deuxième permanence le 10 mai 2014:**

« Habitant de Lihus, je constate que le village est peu à peu cerné par les éoliennes. Nous avons maintenant de plus en plus l'impression d'habiter dans un aéroport lorsque l'automne et l'hiver notamment, notre horizon n'est composé que de points rouges qui clignotent. Les éoliennes écrasent le paysage, ne permettent plus de poser le regard sur la campagne. Peu à peu, les espaces boisés ou pittoresques de la région sont dominés par des pales tournantes. Les éoliennes sont très laides vues de côté : ce sont seulement des immenses pitons (près de la moitié de la hauteur de la Tour Eiffel). Je suis fréquemment démoralisé par leur présence. Leur implantation ne respecte rien : des sites splendides (par exemple église de St André Farivillers) ont été défigurés (4 éoliennes dans l'axe de cette superbe église isolée). Je croyais que le patrimoine était protégé dans notre pays mais je doute de plus en plus. Les endroits les

plus jolis ne sont pas respectés : route de Lihus à Blicourt, vallée de Crèvecœur à Fontaine Bonneleau.

Les communes font réaliser les éoliennes pour obtenir de l'argent dont elles ne savent que faire ensuite. De plus, j'attire l'attention des maires sur le fait que la réglementation peut très bien changer dans le futur et diminuer très fortement les sommes versées. L'éolien ne tient que grâce à l'arrosage financier et cela pourrait changer avec les problèmes budgétaires. En conclusion, je crois que notre secteur a déjà largement assez 'donné ' et je dis STOP. Il n'est enfin pas normal que ces installations soient faites en faveur de certains (les agriculteurs sur les terrains desquels les éoliennes sont construites) au détriment de tous. P.S. il est évident que la présence de toutes ces éoliennes décourage l'achat de résidences secondaires (ces acheteurs recherchent la qualité des paysages) et entraîne donc une baisse de la valeur de l'immobilier. »

**Observation n°5 : Mr Vandewalle a consigné l'observation suivante le 10 mai 2014 en mairie de Conteville :**

« je ne suis ni pour ni contre les éoliennes mais je regrette pour les coûts énormes pour installation ça va faire. Après tout les rendements sont très médiocres, ça fait seulement 3% sur le plan national. Evidemment les propriétaires voient les bons côtés mais le béton va rester en terre. Finalement une par pays ça serait l'idéal comme dans le temps des moulins.»

**Observation n°6 : Mr Benoît Pasquier a écrit lors de la deuxième permanence en mairie de Conteville :**

« Dans l'étude, l'impact acoustique est comparé à une situation initiale où les éoliennes d'Hétomesnil sont déjà en service. La comparaison est biaisée, elle ne prend pas en compte la situation sans aucune éolienne ; par ailleurs elle n'intègre pas les éoliennes acceptées mais non construites à ce jour.

Il est par ailleurs indiqué dans le rapport que la contribution sonore des machines existantes situées à 2500 m de Choqueuse est nulle : c'est faux, l'une des éoliennes fait depuis longtemps un bruit de grincement qui s'entend de Choqueuse régulièrement et qui s'entend depuis Hétomesnil par vent de Nord-Est en hiver.

Hétomesnil est ignoré dans l'étude d'impact acoustique, or par vent de Nord-Est en hiver, le bruit de pales s'entend.

Sur les études d'impact paysager : comme indiqué dans l'avis de l'autorité environnementale, l'impact est fort. 5 éoliennes, ça passe encore, 10 c'est dur, 18, c'est une zone industrielle, ce n'est plus une campagne.

Aujourd'hui, depuis la route entre Conteville et Hétomesnil, de jour, nous pouvons voir 40 éoliennes, de Breteuil, Francastel, vers Poix, vers Conty... Avec celles en chantier à Sommereux et celles prévues sur ce parc, plus un coin d'horizon sans mâts.

Et que dire de l'impact la nuit : des dizaines et des dizaines de spots rouges, Noël tous les jours de l'année !

Il n'est jamais fait mention de l'impact sur les prix immobiliers. Or si les communes peuvent réduire les impôts grâce aux subventions données par les parcs, nous serons quand même perdants car la revente de nos maisons coûtera plus cher que ce que nos impôts auraient coûté. Je préfère payer quelques centaines d'euros d'impôts locaux en plus plutôt que de perdre quelques dizaines de milliers d'euros sur la valeur de ma maison. Arrêtons de sacrifier nos paysages.»

**Observation n°7 : Mr Stéphane de Rycke a écrit lors de la deuxième permanence en mairie de Conteville :**

« Le projet prévoit la construction de huit éoliennes supplémentaires sur notre petite région. Il y aura forcément quelques nuisances supplémentaires mais elles sont négligeables à mon avis. En effet, il en existe déjà 10 sur le territoire, qui sont réalisées ou bien acceptées. En terme de nuisances, la construction de huit éoliennes supplémentaires ne changera pas grand-chose... Notre besoin en énergie est indéniable, les ressources naturelles s'amenuisent, le pétrole est de plus en plus cher, il est indispensable de trouver des solutions énergétiques pour faire face à nos besoins. L'éolien en est une bien sûr. Ce sont juste des moulins à vent modernes. Il y aura sûrement d'autres solutions dans le futur, mais pour l'instant collectivement, nous devons trouver des solutions. Je suis donc pour le projet. »

**Observation n°8 Mr Jean Claude Dorgere demeurant à Choqueuse-les-Bénards a écrit le 12 mai 2014 :**

«Un projet éolien de plus! La théorie fait rêver sauf que la rentabilité n'est pas toujours au rendez-vous. Impossibilité de savoir avec exactitude ce que ces fermes éoliennes deviendront après 20, 25, 30 ans? Trop d'intérêts particuliers en jeu derrière ces réalisations. Que deviennent ces sociétés après avoir empoché des plus values considérables sur le dos du particulier. En conclusion ce projet ne me convient pas et je le rejette.»

**Observation n°9 Mme Caroline Spitz demeurant à Choqueuse-les-Bénards a écrit le 15 mai 2014 :**

«Opposée à l'extension du parc éolien, déjà saturé dans les environs et contre les nuisances qu'elles apportent »

**Observation n°10 Mr Bernard Helot demeurant 3 rue du Chauffour à Catheux a écrit lors de la troisième permanence en mairie de Catheux:**

« Je m'oppose au projet de parc éolien sur la commune :

- Baisse de la valeur immobilière de nos biens ;
- Projet basé sur des subventions sans lesquelles il n'existerait pas ;
- Technologie obsolète aux Etats Unis ;
- L'Allemagne recule sur le développement éolien ;
- Produits étrangers ne générant aucun emploi ;
- Quid du démantèlement et des tonnes de béton coulé dans les champs ;
- Paysage qui ne ressemble plus à rien, l'Oise est défigurée il y en a partout. »

**Observation n°11 Mr Hervé Loranger et Mme Jacqueline Loranger demeurant 16 rue de Choqueuse à Catheux ont écrit lors de la troisième permanence :**

«Nous nous opposons au projet et à toute extension du parc éolien sur la commune pour les raisons suivantes :

Impact très nuisible sur l'environnement exceptionnel de la région

Nuisances importantes sur la région et le comportement des animaux et des oiseaux

Technologie importée sans retombée sur l'emploi

Coût de revente aux usagers trop élevé

Ce développement éolien est fait en dépit du bon sens sans tenir compte sur l'environnement immédiat et à plus long terme

Paysages défigurés pour un retour aléatoire  
Que deviendrons les empattements en cas de suppression futurs voir le « Mur de l'Atlantique » Cela est basé sur le 'PROFIT' de certains sans tenir compte des conséquences. Dommage pour les futures générations, protégeons la France... »

**Observation n°12 Mr Nicolas Nortier demeurant à Catheux a écrit lors de la troisième permanence:**

«Pour le projet pour les retombées financières »

**Observation n°13 Mr Marc Danger demeurant à Catheux a écrit lors de la troisième permanence en mairie de Catheux:**

«Pas de commentaire à faire -15/05/2014 »

**Observation n°14 Mr Frédéric Collet demeurant à Hétomesnil a écrit lors de la quatrième permanence en mairie de Choqueuse-les-Bénards :**

«Non à une densification massive sur notre territoire. Il existe des documents d'urbanisme pour les 3 communes qui intègrent maintenant les données environnementales, ce qui n'était pas le cas en 2010.

La densification est disproportionnées, à l'échelle des lieux avec une défiguration d'un paysage emblématique, dans mon courrier, j'ai mentionné l'église de Catheux inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis septembre 2013, information erronée dans leur étude « aucun aménagement n'est envisagé à moins de 2,9 km du monument le plus proche, c'est une information erronée.

Les photos simulation sont à l'avantage des sociétés d'éoliennes, dans ce cas Energieteam propose des photos d'intérieur de villages très limitées mais qui ne montrent pas un impact visuel important sur les autres parties du village notamment leurs abords (photo simulation 6).

**Observation n°15 Mr José Maillard, Mesdames Laura et Chantal Maillard demeurant à Grez ont écrit le 24 mai 2014:**

« Arrêtez d'impacter notre paysage avec ces machines. Comment revendre une maison au milieu d'un parc éolien ? Energie peu rentable, démantèlement coûteux »

« Stop aux éoliennes qui défigurent notre paysage »

« Non aux éoliennes. On ne peut plus sortir de chez soi sans en voir une. Préservons nos campagnes ».

**Observation n°16 Mme Goizet demeurant 7 grande rue à Choqueuse-les-Bénards et deux autres personnes (signatures illisibles) ont écrit le 24 mai 2014:**

«Non au projet éolien qui défigure notre paysage pour peu d'impacts sur les retours financiers aux communes. Il y aura bientôt plus d'éoliennes que d'arbres »

**Observation n°17 Mr Cailleau demeurant à Choqueuse-les-Bénards a écrit le 24 mai 2014 :**

«Non aux éoliennes qui défigurent nos campagnes. Comment revendre nos maisons ? Energie très peu rentable. Non à la densification massive sur notre territoire. »



**Observation n°18 Signature illisible - le 24 mai 2014:**

« Non aux éoliennes »

**Observation n°19 Signature illisible – le 24 mai 2014:**

«Stop à la densification des éoliennes dans nos villages.

**Observation n°20 Signature illisible – le 24 mai 2014:**

«Dégradation du paysage et nuisances visuelles »

**Observation n°21 Signature illisible – le 24 mai 2014:**

«Stop aux éoliennes qui défigurent nos campagnes »

**Observation n°22 Mr Duquesne demeurant à Hétomesnil a écrit le 24 mai 2014:**

«Stop à la densification des parcs éoliens. Les autorités préfectorales de région ayant donné un avis défavorable à ce projet, il faudrait respecter cette décision. Quel avenir pour ces éoliennes (entretien notamment) ?

**Observation n°23 Mr D. Malé, Président du Regroupement des Associations de Sauvegarde de l'Oise (R.O.S.O) a écrit le 24 mai 2014 :**

«Le conseil d'administration du ROSO a rendu un avis défavorable à l'unanimité contre ce projet. Ce dossier est contraire aux dispositions de la directive européenne sur les paysages. »

**Observation n°24 Signature illisible - le 24 mai 2014:**

«Stop aux projets des éoliennes sans aucun intérêt pour les habitants de Choqueuse. Les études démontrent que seuls les investisseurs trouvent leur compte. »

**Observation n°25 Mr et Mme Pingliez demeurant à Choqueuse-les-Bénards ont écrit le 24 mai 2014 :**

«Non à la prolifération des éoliennes dans nos villages ! Non aux nuisances visuelles et sonores ! Non au sacrifice de notre belle Région de Picardie ! »

**Observation n°26 Mme Cauchy demeurant à Hétomesnil a écrit le 24 mai 2014 :**

«Stop à la densification des éoliennes qui défigurent nos campagnes .  
Encerclement des villages. Il faut arrêter »

**Observation n°27 Mme Verbeke demeurant à Hétomesnil a écrit le 24 mai 2014 :**

« Nous nous refusons à vivre dans une forêt d'éoliennes, stop à la densification »

**Observation n°28 Signature illisible – le 24 mai 2014:**

« Quel scandale le remplacement des arbres, bois et forêts par une centaine d'éoliennes qui plus est ne rapporte rien excepté des troubles visuels, arrêtez le massacre !! L'Allemagne, l'Angleterre revient sur ce type de projet en cherchant à s'en débarrasser. Mais allons enfants... nous nous continuons Quelle honte !! »

**Observation n°29 Mr Michel Blondel demeurant à Le Hamel a écrit le 24 mai 2014:**

« Pas d'éoliennes dans notre belle Picardie stop à la connerie. »

**Observation n°30 Mr et Mme Felsingher demeurant à Choqueuse-les-Bénards ont écrit le 24 mai 2014:**

« Nous sommes contre ce projet. »

**Observation n°31 Mr et Mme Goddet demeurant à Catheux (depuis 25 ans) et à Paris 18ème ont écrit le 24 mai 2014:**

« Parisien de vieille souche, nous venons nous ressourcer en province, loin de l'agitation, des nuisances de toutes sortes, or avec ce projet, il faudra trouver un autre site vierge de toute dégradation humaine !

Notre pays étant actuellement sur un déclin (que nous espérons passer) demeure le premier SITE TOURISTIQUE DU MONDE vecteur de nombreux emplois et source de revenus.

Croyez-vous lorsqu'une fois implantées, les éoliennes attireront une foule de touristes, de vacanciers et consorts ?

Venant de Beauvais en arrivant sur Crèvecoeur, quelle tristesse de voir ces machines au loin sur la droite, sur la gauche, et au centre ! Ce paysage qui enchantait nos sorties pédestres ou en vélo devient un cauchemar et l'éclat lumineux produit se transforme en « supplice chinois »

Malheureusement un effet boule de neige chez les agriculteurs s'empare de la manne : pourquoi pas moi parce qu'un tel et un tel le font. N'étaient-ils pas fiers d'avoir un rôle protecteur sur l'environnement apparenté à des « sculpteurs de paysages » pour le bien de tous.

Pensez-vous que « les géniteurs » des projets habiteront au milieu de leurs éoliennes comme les meuniers du temps des moulins à vent, je ne le pense pas.

Nous sommes donc les sacrifiés d'un système, que même les allemands précurseurs en Europe abandonnent.

**Observation n°32 Signature difficilement lisible, le nom pourrait être Ledard (Catheux) – le 24 mai 2014:**

« Contre ce projet sauvagardons nos campagnes »

**Observation n°33 Mme Jeanine Guillaume demeurant à Catheux a écrit le 24 mai 2014 :**

« Non aux éoliennes »

**Observation n°34 Mr Hollenstein demeurant 25 grande rue à Choqueuse-les-Bénards a écrit le 24 mai 2014:**

« Non aux éoliennes »

**Observation n°35 Mme Joëlle Piller et Mr Denis Tanquerel ont écrit le 24 mai 2014 :**

« Nous habitons Choqueuse-les-Bénards : Nous sommes issus de la région parisienne. Nous avons décidé de changer de mode de vie en nous rapprochant d'un lieu rural, boisé et doté d'une faune et d'une flore exceptionnelles à Choqueuse-les-Bénards. Nous refusons cet « industriel » en milieu naturel. Elles saccagent les longs et gros efforts pour la sauvegarde des milieux naturels et de la biodiversité. Les éoliennes sont néfastes pour les oiseaux, pour les chauves-souris... Et si à notre arrivée, quelques éoliennes existaient déjà, le projet d'en implanter davantage est inacceptable. Pourquoi ? Aucune économie pour nous puisque nous sommes taxés sur nos factures EDF. Elles dévaluent le foncier et l'immobilier pour une faible production électrique. Et pour finir, elles déchirent le tissu social dans les villages entre ceux qui profitent de leurs installations (locataires de terrains, communes, propriétaires). Elles impactent donc la qualité de vie des riverains, de la faune, alors d'un commun accord nous refusons l'implantation d'autres éoliennes. Cela suffit. »

**Observation n°36 Signature illisible – le 24 mai 2014:**

« On ne veut pas d'éoliennes dans notre Picardie car elles sont sources de pollution visuelle dans nos prairies et vallées. Elles nuisent au cadre de vie de nos animaux qui influent sur leur reproduction. Et ce ne sont pas une source propre d'électricité car il est démontré que quand il n'y a pas de vent et qu'elles tournent, elles fonctionnent alors à l'électricité. Donc je m'oppose à l'implantation de nouvelles éoliennes. »

**Observation n°37 Mme Alexandra Bertrand demeurant à Hétomesnil a écrit le 24 mai 2014 :**

« Je suis pour le développement durable et les énergies renouvelables, que l'on préserve les ressources naturelles pour l'évolution des civilisations perdure. La Picardie verte a une démarche « Etre en énergie positive » Son but étant d'être plus producteur que consommateur !! Sous prétexte d'un phénomène de mode, d'enrichissement personnel ou communautaire, un accroissement conséquent des implantations des éoliennes est devenu trop important. Donc dans cette démarche d'énergie positive je préfère que la PV travaille sur l'économie d'énergie plus que sur la production. De plus je suis aussi une grande pratiquante des sports en pleine nature tels que les randonnées pédestres ou à vélo. La Picardie Verte, l'Oise la Picardie sont en plein essor sur le développement du tourisme. Pour ce faire, des parcours équestres ont même été créés sur le secteur - s'adjoignant au GR125 et au Musée de la vie rurale et agricole. Pour pratiquer ces sports 2 à 3 fois par semaine autour des éoliennes sur Hétomesnil, je suis CONTRE cette implantation intensive des éoliennes qui seront pour moi une pollution visuelle et acoustique trop conséquente et nuisible au développement touristique. »

**Observation n°38** Mme Véronique Grognet demeurant 9 rue de la ville à Brombos près de Granvilliers, Présidente de l'association ENVOL (soin aux oiseaux) a écrit le 24 mai 2014:

« Isarienne de souche et amoureuse de ma région, je m'insurge contre la multiplication des parcs éoliens qui constituent une pollution visuelle inacceptable, notamment dans la magnifique vallée qui entoure le village de Choqueuse-les-Bénards. J'ai eu la chance de grandir dans un magnifique environnement naturel. Je me sens responsable de cette nature vis-à-vis des générations futures. Je tiens à ce que nos enfants puissent admirer et profiter de notre milieu naturel habité de la faune sauvage qui lui est propre. STOP à la densification éolienne dans nos villages.»

**Observation n°39** Mr Alain Melin demeurant 4 allée des Erables à Tillé (60000) a écrit le 24 mai 2014 :

« Non à la densification des éoliennes conservons un environnement sain et naturel à nos enfants et respectons la nature propre. »

**Observation n°40** Mr Eric Desesquelles demeurant 11 rue du Crocq à Francastel a écrit le 24 mai 2014 :

«Stop aux éoliennes déjà beaucoup trop nombreuses dans notre région »

**Observation n°41** Mme Anne-Sophie Baillon demeurant à Hétomesnil a écrit le 24 mai 2014 :

« Je suis contre l'implantation des éoliennes. La Picardie et surtout notre territoire est beaucoup trop impactée par ces projets. Le paysage est défiguré, nos maisons invendables, les nuisances sont nombreuses. »

**Observation n°42** Mme Delphine Grignon demeurant à Choqueuse-les-Bénards a écrit le 24 mai 2014:

« Non au nouveau projet éolien. Nous avons assez d'éoliennes présentes dans notre paysage. Je préfère voir de ma fenêtre des forêts, des vaches que des éoliennes qui commencent à être taguées. Je ne suis pas venue habiter à la campagne pour voir de telles choses sortir de notre paysage. Habitante Choqueuse les Bénards, je ne veux pas d'éolien côté château d'eau, je sais que ça gênera mon cadre de vie. »

**Observation n°43** Mr et Mme Calais demeurant à Grez ont écrit le 24 mai 2014:

«Non aux éoliennes sur le territoire de Grez. Bientôt Greôle. Nous ne voulons pas de ça pour le profit de quelques uns bien placés. Nous allons devoir tous payer à coups de subventions. »

**Observation n°44** Mme Therese demeurant à Conteville a écrit sur le registre déposé en mairie de Conteville :

« Le dossier concernant le parc éolien est on ne peut plus complet. Mais je trouve que d'où l'on pose son regard il y a des éoliennes aux quatre coins cardinaux. Car au départ, il n'était pas spécialement contre mais trop c'est trop. Et en plus tout cela ne profite en rien aux habitants des communes. Non seulement cela dévalorise nos maisons mais pour nous, la

facture d'électricité sera toujours au tarif fort. Et on ne peut pas dire que l'esthétisme soit au rendez-vous. On peut parler d'écologie mais cela n'arrange pas les paysages. »

**Observation n°45 Famille Vallière demeurant à Conteville ont écrit sur le registre déposé en mairie de Conteville :**

« Nous sommes opposés à ce projet d'éoliennes supplémentaires. Cela dénature le paysage. Notre région doit être préservée et d'autres solutions trouvées. Beaucoup trop de nuisances. Pensons à nos enfants. »

**Observations des courriers**

**Neuf courriers ont été reçus**

**Courrier n°1 : de Mr le maire de Conteville en date du 06 mai 2014 :**

« En date du 12 décembre 2011, la commune de Conteville avait émis un avis favorable quant au projet éolien. Le conseil municipal actuel ne s'oppose pas à ce projet. »

**Courrier n°2 : de Mr et Mme Jean-Pierre Ricard demeurant à Breteuil en date du 15 mai 2014 :**

« Nous sommes favorables au développement du projet éolien Catheux, Conteville et Choqueuse-les-Bénards. En tant qu'utilisateur d'électricité, nous sommes soucieux de l'avenir de cette production d'énergie car les éoliennes produisent une énergie propre qui respecte l'environnement.

Contrairement à certains qui critiquent les éoliennes, il est préférable d'avoir dans sa commune, une éolienne plutôt qu'une centrale nucléaire ou tout autre énergie qui pourrait avoir une incidence sur la nature et les humains. Personnellement nous habitons à 850 m d'un parc éolien de 10 machines, même avec les vents dominants nous n'avons aucune nuisance sonore et aucun souci pour la réception de la télévision. Il faut arrêter de raconter n'importe quoi (cf article du 12/5/2014 Courrier Picard). »

**Courrier n°3 : de Mr P. Martin demeurant à Cempuis en date du 15 mai 2014 :**

Ce courrier n'arrive pas par hasard sur le bureau du CE qui réalise une enquête publique sur la construction d'éoliennes sur un petit territoire situé entre Grandvilliers et Crèvecœur le Grand.

Lors de votre prochaine permanence, regardez autour de vous et vous allez découvrir à Hétomesnil 5 machines et bientôt 5 nouvelles, à Lihus déjà 5 machines et bientôt 5 de plus, à Crèvecœur le Grand bientôt 2 entre Crèvecœur et Blicourt, à Viefvillers 6 machines existantes, à Francastel 6 machines existantes. Et encore, bientôt, mais dans ce dossier personne n'en parle, 10 machines à Grez et le Hamel à coté de l'église classée MH, à Dargies 6 machines déjà construites, les 6 sur Sommereux arrivent, à Catheux, le Mesnil Conteville, Lavacquerie bientôt 6 machines mais là pas de chance, Natura 2000 veille mais sait on jamais ! cerise sur le gâteau votre enquête avec 6 machines !! Soit bientôt un total de près de 68 machines. Vous devinerez aisément pourquoi les habitants en ont « ras le bol ».

### Quelques remarques sur le dossier en cours :

Cet investisseur prend les habitants du secteur pour des gogos. Voici un petit extrait des arguments présentés dans ce dossier pour convaincre que son projet est bon !

Comment peut-on assurer que l'éloignement de 500 m du projet/habitation est un gage d'intégration au paysage environnant ?

Le projet vient en densification d'un parc existant, si bien que l'impact supplémentaire du projet est faible, de sur se rendre bon en évitant de leis aménages !!

En ce qui concerne l'**avifaune**, les différents suivis ornithologiques menés à travers le monde montrent que les oiseaux migrateurs modifient leur comportement à l'approche des éoliennes et que les oiseaux nicheurs s'adaptent à la présence des éoliennes dans leur habitat. Les oiseaux seraient ils devenus intelligent au vu des éoliennes ? je me pose la question encore une fois... pour qui prend on les habitants de notre région !!

Le projet n'aura pas d'incidence directe sur les sites **Natura 2000**. Sur 2 espèces de chiroptères pouvant fréquenter la zone d'implantation, l'incidence indirecte sera faible ? le problème est que cette incidence n'a pas été mesurée !! Cette étude diligente par le promoteur est jugée par lui-même.

---

Compte-tenu des connaissances sur les espèces concernées, des caractéristiques des habitats écologiques présents sur le site et aux résultats des inventaires réalisés, l'analyse du pétitionnaire conclut à l'absence d'incidence significative sur les invertébrés et les chiroptères des sites NATURA 2000.

En ce qui concerne le cadre de vie, je n'ai jamais vu une étude qui concluait que le projet ne répondait pas aux normes en vigueur, celui-ci reste dans la droite ligne !!

Une étude acoustique au niveau des zones à émergences réglementées a été effectuée. Les simulations informatiques réalisées montrent un respect des seuils réglementaires.

Les impacts sur les **monuments historiques** seront limités : aucun aménagement n'est envisagé à moins de 2,9 km du monument le plus proche. Bien sur un monument historique à 3km sera impacté (LE Hamel) mais est on à 100m près ? et que fait on de Gerberov qui se trouve à « de 70km ? en dehors du périmètre de vigilance, cela est bien la preuve que les éoliennes ont un impact sur notre cadre de vie et sur notre cadre de vue.

En outre, les opérations de travaux les plus impactantes éviteront la période mars-juillet ou, le cas échéant, **les sites de nidification seront recherchés pour en assurer la protection**, je doute que cela se produise mais ne faisons pas de procès d'intention, nous serons vigilants !!

L'analyse des effets cumulés porte sur les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale sans toutefois être encore acceptés. Pour ce qui nous concerne, 2 projets éoliens semblent ainsi concernés : Brassy/Sentelle et Flers-sur-Noye/Fransures.

Enfin un point positif, au moins nous ne serons pas gênés par les machines de Brassy/Sentelle et Flers-sur-Noye/Fransures. **Machines situées bien au delà de 15km !!**

Quelques autres faits... malheureusement ne permettent pas de tirer un bilan sur le usage de Chocques !! Et que se passe t'il ? Que les postes soient la fin d'un monde d'illages concernés !!

---

D'un point de vue paysager, Energieteam a choisi de limiter sa zone d'implantation potentielle au Sud de la D 553 pour éviter un encerclement du village de Conteville. Pour des raisons paysagères il semble intéressant de concentrer l'impact visuel d'un seul côté de la D 151. Cette solution éloigne aussi le projet du couloir migratoire des oiseaux identifié plus à l'Ouest. C'est le site à l'Est d'Hétomesnil qui a donc été retenu.

Cela est faux car un projet sur Grez et le Hamer va encercler le village de Conteville et celui d'Hétomesnil. Lors de la ZDE étudiée précédemment cette zone avait été soustraite par le Préfet notamment pour ne pas enclore des villages !!

Du village de Conteville, la RD 97 offre un point de vue remarquable sur la vallée de l'Épinette au paysage intact, qui sera fortement impacté par les éoliennes E1, E2, E3 et E4 (cf. figure 100 page 249).

Les futures éoliennes en bordure de plateau, à la rupture de pente. Les éoliennes les plus proches, E1 et E2 se trouvent respectivement à 900 m et 1000 m des centres bourg. Un impact fort est donc attendu sur le cadre de vie des habitants de ces villages.

**Au point de vue touristique, le GR 125 est un atout pour découvrir le paysage.**

*Lui aussi sera touché*

---

Aucune mesure compensatoire pour la mise en valeur du paysage n'est prévue. Seules des mesures de réduction sont proposées, dont la couverture du poste de livraison par un bardage bois et l'enterrement du réseau de raccordement électrique (cf. dossier page 258).

*Derrière sur le gazon !! Quelle chance le transit sera bardé de bois et les réseaux seront enterrés !!*

*L'autorité environnementale recommande de revoir la conception du parc pour réduire l'impact sur le paysage et de proposer éventuellement des mesures compensatoires.*

*Avec tout le respect pour l'AE, je me demande bien quelle pourront être les mesures compensatoires si ce n'est de ne plus autoriser ce genre d'engins près de nos villages et dans notre campagne !!*

**L'impact sur les villages sera fort ou fortement impacté** mais qu'à cela ne tienne le projet sera déclaré correct, ne peut-on pas, lorsque déjà le projet a été retoqué par le Préfet, donné un avis défavorable pour toutes les conditions déjà énumérées !!

**Pour la mesure de maîtrise des risques.**

Certains scénarios ont été exclus de l'APR, d'autres ont été écartés de l'EDR. C'est le cas des incendies de l'éolienne ou du poste de livraison et de l'infiltration d'huile dans le sol, (le château d'eau de Conteville est situé très près d'une machine !!) ce qui n'empêche que des mesures de sécurité leur soient associées. Les scénarios d'effondrement de la machine, de chute et de projection de pale, de fragments de pale ou encore de glace ont été étudiés en détail. Quelle chance avons nous !! Bien entendu les risques les plus importants sont exclus de l'étude (L'Analyse Préliminaire des Risques (APR) !!!)

**D'un point de vue général, mais cela vous le savez déjà :** Rappelons que l'éolien industriel ne présente aucun intérêt sociétal (pas de diminution du « gaz à effet de serre ») ; **il est d'un coût exorbitant pour la Collectivité**, et génère de graves risques et nuisances (atteinte à la ruralité, à la santé, à l'environnement naturel, aux Patrimoine) sans créer d'emploi.

**Plus terre à terre sur ce projet:** A qui appartiennent les terrains où sont implantés les éoliennes ? **Ce point** impacte fortement la décision. Le lobbying auprès des élus et des agriculteurs membres des conseils municipaux permet naturellement d'emporter la décision. **Doit-on dire amen à tous ces projets** qui viennent détériorer **notre cadre de vie** pour satisfaire une poignée de personnes intéressées par ce projet: agriculteurs, mairie, département, com/com ? Des adjoints, des conseillers municipaux, des maires !!!! Voilà pourquoi cela est fortement admis dans nos villages !!

---

Au travers de ce dossier, le cadre de vue des habitants de Choqueuse les Bénards va se trouver dégradé, cela a-t-il un prix ? Je n'ai pas vu une seule photo prise depuis Choqueuse les Bénards pour montrer à quel point ce village sera impacté par toutes ces machines, cela est une honte et un détournement de l'information !!

La carte du bruit est comme le nuage de Tchernobyl, comme par hasard, le bruit est nul à l'entrée des agglomérations de Conteville et de Choqueuse, cela est il normal, encore là, il y a un détournement d'information !!

---

Je l'ai déjà dit mais les photos prises à Poix de Picardie, à Sommereux, à Marseille en Beauvaisis n'ont aucun intérêt dans ce dossier ! à encore il s'agit d'induire en erreur la personne qui vient consulter le dossier !!

Rien dans le PLU de Catheux ne fait référence aux éoliennes, au contraire dans le PADD, seul au niveau des intérêts économiques, figure le développement du territoire par le patrimoine architectural, paysager, écologique, archéologique et historique. Aucune mention de l'éolien, cela laisse supposer que la pression sur les élus a été uniquement basée sur d'éventuelles rentrées d'euros qui dans l'avenir risquent de fondre comme neige au soleil suivant la situation de ces investisseurs. A chaque parc éolien, une nouvelle société est créée, cela permet de diluer les risques au cas ou !!!!!!!

Encore un point important, le PLU de Catheux y fait référence : le patrimoine archéologique est mentionné et il est fait état de présomption de prescriptions archéologique moyenne à forte, ces investisseurs ont-ils survolé ce point important de notre patrimoine !!

Le dernier point ou là encore il est notable que ce dossier a été fait sans beaucoup d'attention, le raccordement vers un poste ERDF est prévu sur le poste de Grandvilliers alors que ce dernier ne peut recevoir de nouvelles arrivées !! Encore des kilomètres de tranchée et de câble pour raccorder ces 8 machines.

Rien non plus sur le détail de la remise en l'état des plates-formes après démantèlement, ou iront ils chercher la terre pour remblayer le trou expurger des 1000 tonnes de béton ? toute la terre a été évacuée en décharge ! la même question se pose pour les chemins construits au milieu des champs !!

50 000 EUROS pour démanteler 8 machines/Démonter la tour, les ailes, la machinerie, casser le béton, transporter tout cela pour seulement 6000 euros par machine, je ne pense pas que cette somme soit la juste réalité de la dépense !! le cout de location d'une grue est de 1500 euro de l'heure ; de qui se moque t-on ?

Une dernière remarque: le PLU de Choqueuse les Bénards est il compatible avec ce projet ?

La presse commence à s'emparer du sujet, la France défigurée, souvenez vous de cette émission de Michel Péricard dans les années 1970, TF1 a justement rappelé cette époque, ce 15 mai 2014, en faisant référence à toutes ces éoliennes qui saccagent nos campagnes et nos monuments historiques. Cela me paraît être un point positif pour informer la population et sensibiliser les habitants de nos campagnes.

Il ne faut pas décevoir les habitants de ces villages sacrifiés !

---



**Courrier n°4 : de Mr Frédéric Collet demeurant à Hétomesnil en date du 23 mai 14 :**

M. COLLET Frédéric  
126, place de l'église  
60360 HETOMESNIL  
Tél : 03.44.46.37.41

Le 23 mai 2014

A l'attention de Mme Anne-Marie FARVAQUE  
Commissaire enquêteur

Je souhaite vous informer de mon profond désaccord concernant l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire de Catheux, de Conteville et de Choqueuse les Bénard.

Une trop grande prolifération d'éoliennes impacterait fortement notre cadre de vie comme l'a rappelé Mme Edith LEGRAND, commissaire enquêteur lors de l'enquête publique sur Hétomesnil dont je vous joins un extrait.

Je vous précise que le village d'Hétomesnil possède un patrimoine architectural et historique remarquable (église, maisons anciennes, fermes, patrimoine vernaculaire...).

La ferme du Second Empire, à proximité de ce projet d'implantation d'éoliennes, mériterait certainement une attention toute particulière pour son architecture unique dans le nord de la France, en y accordant une protection au titre des monuments historiques, qui a fait l'objet d'une publication dans la revue Vieilles Maisons Françaises de décembre 2008 sur le patrimoine exceptionnel de l'Oise. Un musée des arts et des traditions populaires y contribue en permettant d'y découvrir son architecture mais il est également un atout touristique et culturel pour la Picardie Verte de part, la richesse de ses collections. La fréquentation de ce musée est de l'ordre de 10 000 entrées chaque année et contribue au rayonnement de notre région.

Il n'est pas fait mention, dans l'étude d'Energie Team, des édifices publics protégés au titre des monuments historiques de proximité directe ; aucune photo simulation, on se trouve donc dans l'impossibilité d'autoriser un tel projet erroné :

- le château du XVème/XVIème/XVIIIème et l'église Saint Nicolas du XVème/XVIème de Crévecoeur-le-Grand, inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ne faisons pas la même erreur que les éoliennes déjà installées au-dessus de ces édifices qui impactent déjà fortement ces magnifiques architectures, simplement scandaleux, comment peut-on autoriser cela, pas de photomontages déjà existants et on persiste encore ?

- l'église Notre Dame de Le Hamel du XIIIème siècle et du XVIème classée monument historique par arrêté du 6 août 2007 (cf arrêté ci-joint). La nef appartient au style de transition entre roman et gothique. Le chœur du XVIème siècle, construit en pierres de bel appareil est très élevé. Les agrandissements successifs lui confèrent densité et harmonie. Il est inconcevable de ne pas respecter cette architecture gothique flamboyante. Elle est une église de Pèlerinage qui doit cette fonction à une tradition locale, la légende du seigneur Raoul de Créquy.

---

- l'église Saint Denis de Catheux inscrite à l'inventaire des supplémentaires des monuments historiques par arrêté du 13 septembre 2013 (cf arrêté ci-joint). La commune de Catheux s'est constituée à propos de la motte qui subsiste encore aujourd'hui. L'édifice situé à l'entrée nord-est de la commune constitue l'étape notoire d'une intéressante promenade dans la Vallée de la Celle (patrimoine naturel qui fait l'objet d'un suivi particulier via le réseau Natura 2000 -voir article de presse ci-joint).

Cette église reconstruite, d'après la tradition, par les anglais au début du XVIème siècle est élevée en calcaire de pays appareillé soigneusement.

Par ailleurs, l'environnement sur la vallée de la Celle est menacé compte tenu de fermes trop importantes sachant que 5 éoliennes précédentes ont déjà coupé l'horizon (à titre d'exemple sur les communes de Catheux et de Choqueuse les Bénard) où j'ai pu constater une "verrue" dans notre paysage.

On ne peut pas écrire que les éoliennes n'auront pas d'impact sur la zone Natura 2000, Comment peut t'on défigurer cette magnifique vallée et notamment sa zone Natura 2000 encore préservée compte tenu des forts enjeux financiers importants pour les collectivités concernées mais aussi pour quelques intérêts particuliers ?

On ne peut pas écrire que les éoliennes n'auront pas d'impact sur les habitations.

Pourquoi les photos montages montrent uniquement les éoliennes dans un champ comme j'ai pu le constater lors d'enquêtes publiques mais ne montrent pas l'impact sur les maisons aux abords des villages ?

A la lecture des documents, aucun impact visuel n'est mentionné mais ils sont bien visibles déjà aujourd'hui pour les habitations les plus proches des éoliennes mais aussi la lumière rouge bien visible la nuit avec des clignotements incessants.

On ne peut pas être contre l'implantation d'éoliennes mais on peut en limiter sa prolifération (pourquoi sacrifier notre territoire ?) ; des fermes trop importantes nuisent à l'harmonie de nos territoires qui font la fierté des touristes étrangers et des résidents.

En ce qui concerne, les études sur le bruit, il est regrettable que chaque entreprise réalise uniquement une étude par parc et non globalement si l'on ajoute les projets en cours (10 éoliennes Enertrag sur Grez-Le Hamel, 6 éoliennes Cita-Quadran sur Lavacquerie, Le Mesnil Conteville), la multiplicité des éoliennes conduiraient à un bruit bien plus important mais également à un encerclement de notre commune, ce qui n'est pas très acceptable (Refus d'encerclement confirmé par la com de com de la Picardie Verte). Il faudrait se baser également sur le SCOT de la Picardie Verte qui souhaite limiter la prolifération des éoliennes dans cette région notamment sur la zone d'Hétomesnil/Lihus déjà bien pourvus en éoliennes ou à venir (plus de 20 éoliennes).

Il n'est pas mentionné dans l'historique les avis défavorables des communes de Choqueuse les Bénard et d'Hétomesnil. Pourquoi ? Leurs avis comptent-t-il si peu ?

Il faut rappeler que le Préfet de Région a donné un avis défavorable éloquent pour préserver cette vallée et sa biodiversité mais Energie Team persiste malheureusement. Seul l'argent prévaut...

---

En ce qui concerne le bridage de l'éolienne E4, les contrôles ne seront pas assurés au vu des restrictions budgétaires de l'Etat pour les années à venir. Aucune garantie sur ce point !

J'espère que mon intervention vous fera réfléchir aux décisions toujours difficiles en cette période. Nous sommes souvent impuissants contre la puissance publique et la population doit en supporter les conséquences.

Que laisserons-nous à nos enfants, un champ de ruines, des machines abandonnées sur place faute de rentabilité ... et les effets sur la santé publique ?



Frédéric COLLET  
Habitant d'Hétomesnil  
Président du musée conservatoire de la vie agricole et rurale d'Hétomesnil  
Membre et administrateur de l'Office de Tourisme de Picardie Verte

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° **031** - portant classement au titre des monuments historiques de l'église Notre-Dame du HAMEL (Oise)

Le ministre de la culture et de la communication

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 99-78 du 6 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux,

Vu le décret n° 2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

Vu l'arrêté en date du 3 novembre 2000 portant inscription de l'église Notre-Dame du HAMEL (Oise),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 29 juin 2006,

La commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 19 mars 2007,

Vu la délibération du conseil municipal du Hamel, propriétaire, portant adhésion au classement lors de sa séance du 10 avril 2006,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation de l'église Notre-Dame du HAMEL (Oise) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la grande richesse et de la variété de son histoire d'église de pèlerinage et de son architecture, attestée par les agrandissements successifs lui conférant densité et harmonie ainsi que son abondant mobilier liturgique,

arrête

Article 1er

Est classée l'église Notre-Dame du HAMEL (Oise) située sur la parcelle n° 11 d'une contenance de 5a et 15 ca figurant au cadastre section A et appartenant à la commune du Hamel depuis une date antérieure au 1er janvier 1966.

Article 2

Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 3 novembre 2000 susvisé.

Article 3

Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 4

Il sera notifié au préfet du département et au maire du Hamel propriétaire, intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

dit à Paris, le

06 AOUT 2007

Pour le Ministre et par délégation  
le directeur de l'architecture et du patrimoine



Michel CLEMENT

Croix. – Villa Cavois : le classement par décret du 12 décembre 1990 doit s'entendre comme portant sur la totalité des parcelles BC 345, 347, 349, 354 et 355, avec tous les aménagements et constructions qu'elles comportent : classement par arrêté du 2 août 2013.

Noyelles-lès-Seclin. – L'ancien hôtel échevinal, sis place Alexandre-Gratte et route départementale 145, en totalité (cad. A 327) : inscription par arrêté du 7 octobre 2013.

#### *Oise*

Cathieux. – L'église Saint-Denis en totalité (cad. B 56) : inscription par arrêté du 13 septembre 2013.  
Croissy-sur-Celle. – La Maison dite « du Chapitre », ancien presbytère, comprenant la maison en totalité et son jardin (cad. AB 25, 26) : inscription par arrêté du 28 août 2013, modifié par arrêté du 9 novembre 2013.

Neuilly-sous-Clermont. – Ancienne commanderie des Templiers : les murs de clôture et la cuve extérieure (cad. E 722, 723, 1055, 1061, 1065, 1066, 1068 à 1070, 1072, 1075, 1077, 1146, 1164, 1165, 1263, 1264, 1300, 1316, 1317, 1330, 1346, 1347, cf. plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 21 décembre 2013.

Rethondes. – L'ancien prieuré comprenant l'église (en totalité), le logis (façades, toitures et caves), la grange (façades et toitures), le mur de clôture nord et ouest, le jardin et la cour (cad. AC 62, 64, 65, 66) : inscription par arrêté du 28 août 2013.

#### *Pas-de-Calais*

Arques. – Ascenseur à bateaux des Fontinettes : l'ascenseur à bateaux en totalité, avec sa machinerie, ses cinq annexes (quatre ateliers et une maison d'éclusier), le canal d'aménée avec ses berges maçonnées et son écluse et l'ensemble des parcelles appartenant à la ville d'Arques, situé lieudit l'Ascenseur sur un bras mort du canal du Neuffossé (cad. D 97, 98, 100, 101, 1106, 1107, 1328 à 1331, 1333, 1335) : inscription par arrêté du 7 octobre 2013.

Humerauille. – Château sis place de l'Eglise : les façades et toitures du château et des communs attenants et, en totalité, l'escalier d'honneur (cad. A 523) : inscription par arrêté du 13 février 2013.

Touquet-Paris-Plage (Le). – L'hôtel de ville, sis boulevard Daloz, en totalité (cad. AI 314) : inscription par arrêté du 7 octobre 2013.

Wisques. – Abbaye Saint-Paul de Wisques, sise 50, rue de l'École : en totalité, les bâtiments de l'abbaye comprenant les bâtiments et galeries formant un ensemble lié, avec les deux cloîtres et leurs clôtures, la terrasse de l'ancien château ainsi que le campanile et le pavillon Dom Bellot et le sol des trois parcelles (cad. A 27, 28, 548) : inscription par arrêté du 7 octobre 2013.

#### *Puy-de-Dôme*

Celle (La). – La maison de l'Eclauze en totalité, avec ses décors intérieurs (lambris, cheminées, peintures murales) (cad. AI 114) : inscription par arrêté du 26 février 2013.

Chas. – L'église Saint-Martin, en totalité, y compris les éléments fixés comme les fonts baptismaux et les autels (cad. B 297) : inscription par arrêté du 26 février 2013.

Mauzun. – Château fort de Mauzun : la parcelle A 98 constituant le terrain d'assiette de la barbacane et de la lice extérieure délimitée par un mur-terrasse : inscription par arrêté du 26 février 2013.

Mozac. – Abbaye Saint-Pierre : les parties non classées de l'abbaye en totalité, comprenant les ailes est et sud avec leurs décors et aménagements intérieurs (peintures de Dussour dans le grand escalier, lambris et cheminées des appartements) ainsi que le parc avec ses clôtures, ses bassins et son réseau hydraulique (cad. AI 243 à 247, 249, 250, 252 à 256, 263 à 266, 268 à 270, 277, 605 à 610, 612 à 614, 617, 618) : inscription par arrêté du 26 février 2013.

Roche-Blanche (La). – L'oppidum de Gergovie situé sur les parcelles ZA 44, 45, 107 à 112 : inscription par arrêté du 15 janvier 2013.

#### *Pyrénées-Atlantiques*

Arcangues. – Domaine de la villa Berriortz : en totalité, les parties bâties et non bâties de la villa, avec les terrasses qui l'entourent, la piscine et les jardins, la maison de concierge, le parc et le domaine (cad. AW 6, 7p, cf. plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 19 septembre 2013.

Bayonne. – L'extension XIX<sup>e</sup> siècle de la citadelle, en totalité (cad. BK 4, 47, 57 ; BC 118) : inscription par arrêté du 27 mai 2013.

Bayonne. – Ancien fort du Réduit de la place-forte de Bayonne, sis place du Réduit : les parties subsistantes et le sol d'assiette (cad. BZ 143) : inscription par arrêté du 27 mai 2013.

Ciboure. – Ancien couvent des Récollets : l'ensemble des bâtiments de l'ancien couvent, avec sa cour, son cloître, sols et sous-sols compris, ainsi que ses parcelles d'assiette, y compris la parcelle AK 381 (ex AK 224), bordant le côté sud du monastère, en totalité (cad. AK 209, 313, 381, 401 à 403) : inscription par arrêté du 26 février 2013.



**Courrier n°6 : de Mme Coralie Petit demeurant à Conteville en date du 24 mai 2014 :**

**Enquête publique projet éolien  
Catheux / Choqueuse-les-Bénards / Conteville**

Habitante de Conteville et sensibilisée à la préservation de l'environnement (j'en ai d'ailleurs fait mon métier : chargée de mission gestion de sites naturels), je suis doublement concernée par le projet éolien qui touche ma commune.

Loin d'être opposée aux éoliennes en général car elles sont une solution alternatives aux énergies fossiles polluantes, la présence actuelle des 5 éoliennes entre Hétomesnil et Conteville n'a pas freiné l'achat de notre maison car elles sont pour l'instant en nombre réduit, mais avec les 5 éoliennes autorisées en plus, les 8 éoliennes du projets, sans compter les autres projets alentours, on commence quand même à avoir peur de se retrouver au milieu d'une culture d'éoliennes ! Alors que c'est précisément le cadre de vie agréable du secteur de par son paysage qui nous a attiré ici, et qui risque d'être altéré.

Plusieurs aspects de ce projet me poussent à m'y opposer :

D'abord la localisation des éoliennes en dehors des secteurs identifiés dans les Zones de Développement Eolien sur les Communautés de communes de Crèvecœur et de Picardie verte... Dans ce cas je m'interroge sur l'utilité de celles-ci ! Je suppose que beaucoup de personnes ont travaillé à la délimitation de ces ZDE en prenant en compte tous les paramètres (ressource éolienne, intérêt écologique,...) : quelle perte de temps si ce n'est pas suivi !

D'autre part je m'interroge sur le choix de localiser une telle densification d'éoliennes au cœur de ce secteurs de vallons et de boisements de la vallée de la Celle, reconnus en tant que ZNIEFF I et II et classés dans le réseau Natura 2000. Pourquoi ne pas privilégier le développement éolien dans des secteurs de moindre intérêt écologique et paysager, comme les secteurs de grandes cultures du plateau picard ou du Santerre / Vermandois ?! L'impact sur la faune et le paysage y serait certainement moindre.

Ici, sont présentes des espèces remarquables, d'intérêt communautaire, notamment les chiroptères : Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, les 3 derniers étant reconnus par la Directive Habitat. Ces espèces utilisent probablement les secteurs d'implantation des éoliennes pour chasser, et risquent donc d'être impactées par le projet. De plus l'implantation de certaines des 8 éoliennes ne semble pas respecter la distance de 200 m par rapport aux boisements.

Le projet accentue de toute façon la rupture de continuité écologique entre les différents boisements, à l'heure où des études et travaux sont faits pour la trame verte et bleue...

Parlons enfin du dérangement humain : il me semble important de signaler le grincement permanent d'une des éoliennes située derrière Conteville, accentué lorsque le vent suit une certaine direction. Dormir la fenêtre ouverte en été pose alors quelques problèmes, et c'est vraiment regrettable quand on choisit d'habiter à la campagne pour profiter du calme ! Je ne comprends pas pourquoi le maximum n'est pas fait pour limiter le dérangement auprès des riverains, alors qu'il suffirait certainement d'un entretien mieux conduit des machines. Qu'on ne s'étonne pas ensuite de voir les habitants monter au créneau contre chaque projet d'éoliennes !

---

**Courrier n°7 : de Mme Marie-Laure Collet demeurant à Hétomesnil en date du 24 mai 2014 :**

« Stop à la densification d'éoliennes et à l'encerclement d'Hétomesnil. Je suis contre les nouvelles éoliennes sur Catheux, Choqueuse-les-Bénards et Conteville. »

**Courrier n°8 : de Mr Alban Laurent demeurant à Conteville, étudiant en 3<sup>ème</sup> année à l'Institut Polytechnique La Salle Beauvais en date du 24 mai 2014 :**

« Je pense que le projet d'extension de parc éolien n'est pas viable. Tout d'abord d'un point de vue économique. Mettre si peu d'éoliennes pour la quantité d'énergie produite ne vaut pas l'installation d'un réseau. De plus, l'impact négatif sur le paysage est également à prendre en compte. »

**Courrier n°9 : de Mme Ghislaine Smessaert et Mr Alain Smessaert demeurant rue Babeur à Choqueuse-les-Bénards en date du 24 mai 2014 :**

« Je souligne la non-faisabilité du projet éolien en vue de la présence de plusieurs éléments paysagers non négligeables ; On dénombre une zone Natura 2000 directive Oiseaux, qui vise à protéger l'espèce du Grand Murin présent dans de nombreux bâtiments historiques et forêts anciennes. Egalement une zone Natura 2000 directive II habitats, qui vise à protéger les pelouses calcicoles présentes dans la vallée de la Selle, sous le bois de Catheux, dans la vallée de l'Epine, avec de nombreuses espèces d'orchidées et de végétaux remarquables (genévrier). Une Zone Naturelle Intérêt Ecologique Faunistique et Floral (ZNIEFF) de type 2 est présente sur environ 35 ha, celle-ci étant boisée et présentant une diversité écologique importante. C'est pourquoi ce projet me semble inapproprié en détruisant un paysage remarquable et sensible, un des derniers qui ne présente pas de pression d'anthropisation forte. En vue de la Politique Européenne Agricole Commune qui souhaite établir des trames vertes et bleues, si ces implantations se réalisent, la trame sera brisée provoquant ainsi des isolements écologiques. Ce projet, s'il se réalise est donc un génocide naturel. »

**Courrier n°10 : de Mr Leblanc et Mme Sennat demeurant 11 rue Eugène St Fuscien à Grandvilliers en date du 23 mai 2014 :**

« Par ce présent courrier, je désire m'opposer vivement à l'invasion de sites éoliens sur nos communes entre autres : Cempuis – Le Hamel etc. qui se font actuellement. En effet, au-delà de la pollution visuelle de ces engins et qu'en sera-t-il dans 15 ans !!! et les couloirs migratoires. Monsieur c'est pour toutes ces raisons que je refuse ce projet »

**Courrier n°11 : de Mr et Mme Eric Boursier demeurant 36 rue de Mt Saquin à Le Hamel en date du 23 mai 2014 :**

« Par ce présent courrier, je désire m'opposer vivement à l'invasion de sites éoliens sur nos communes entre autres : Cempuis-Grez-Le hamel qui se font jour actuellement ; En effet au-delà de la pollution visuelle de ces engins, je déplore les manipulations qui sont faites pour imposer vos projets. Qu'en sera-t-il dans 10 à 15 ans !!! de vos tours infernales. Avez-vous trouvé la solution pour stocker le courant produit ? Est-il vrai qu'au niveau de Grandvilliers les installations (stockage-distribution) sont saturées !! Avez-vous bien calculé l'impact écologique : oiseaux migrateurs, champs magnétiques, ondes nocives, destruction des prédateurs d'insectes (ex : chauves-souris, oiseaux nocturnes). Déviation de couloirs de migration. Monsieur c'est pour toutes ces raisons que je refuse ces projets, d'autant plus qu'ils

ne concernent que de grosses multinationales. Où sont les entreprises françaises dans vos projets ??? »

**Courrier n°12 : de Mr J.Méry, Directeur Technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise en date du 12 mai 2014 :**

Pour faire suite à la consultation des documents relatifs au projet éolien cité en objet, mis à disposition le samedi 10 mai 2014 à la mairie de Conteville, nous vous prions de bien vouloir prendre note des remarques suivantes concernant la partie suivi avifaune.

- 1- Nous regrettons que seule Picardie Nature ait été sollicitée pour les données ornithologiques disponibles pour le secteur. Les observations citées en référence sont ponctuelles et souvent unitaires, voir même sortie de leur contexte (ex. l'Ouette d'Egypte observée à Hétomesnil en 2012 correspond à 2 oiseaux, propriété d'un exploitant et laissés en liberté sur la mare du village !). La Fédération des chasseurs de l'Oise dispose de données plus complètes dont certaines s'inscrivent dans un suivi de plus de 10 ans sur le site (suivi de la reproduction et des stationnements d'Oedicnème criard, suivi des mouvements migratoires...). Elle dispose également de salariés permanent sur le secteur concerné qui amande régulièrement les bases de données faunistiques (pression d'observation quotidienne).
- 2- Le bureau d'études mandaté pour le suivi de terrain n'apparaît pas clairement dans le document global.
- 3- La présentation du statut de menace/conservation des espèces observées sur le site d'étude est sortie de son contexte. Les notions de « vulnérable », « en danger », « très rare » (etc.) définis par la méthode IUCN concernent les oiseaux NICHEURS, ce qui n'est pas stipulé dans le document. Il serait préférable de distinguer nicheurs, migrants et hivernants pour que les termes de conservations prennent tout leur sens. L'exemple de l'Oie cendrée illustre ces propos en la qualifiant de « très rare » (p.80) en Picardie. Très rare en Picardie en tant que nicheur mais pas en tant que migrant voir même hivernant (pour rappel, les populations d'oies grises –rieuse, cendrée et bec court- sont en augmentation sur la partie Nord Europe, populations qui survolent le territoire Français ou qui viennent y passer l'hiver). Les communes concernées par le projet éolien sont survolées par l'un des 2 plus importants axes migratoires des oies grises.



- 4- La sensibilité des espèces par rapport à la présence d'éolienne n'apparaît pas dans le document en particulier pour des espèces comme l'Oedicnème qui fréquente chaque année le site concerné pour se reproduire et stationner. D'autres comme le vanneau huppé et le pluvier doré ont déplacé leurs sites d'hivernage par rapport au parc éolien Nordex existant (zone plus au Nord du parc et au Sud-ouest du même parc). Le terme « n'accordent pas beaucoup d'intérêt au site » (p.90-91) n'a pas tenu compte de cette évolution (et contrainte) de terrain pour ces 2 limicoles.
- 5- La proximité de parcs existant et d'autres projets d'implantation de machine ne fait pas l'objet d'une approche globale (d'un point de vue étude d'impact en particulier).
- 6- Outre le fait que la fédération des chasseurs n'ait pas été consultée pour les données importantes dont elle dispose, elle n'a pas été non plus sollicitée pour ses structures de gestion spécifique instaurées sur le site depuis 1999, avec des plans de gestion validés par arrêtés préfectoraux et figurant dans le Schéma Départementale de Gestion Cynégétique. D'autres opérateurs ont apporté leur concours et leur soutien pour les efforts et autres opérations menées par la FDC sur d'autres sites du département.
- 7- Enfin, l'activité colombophile est une activité bien présente dans le département et concerne des dizaines de milliers d'oiseaux originaires de Belgique et des Pays-Bas, lâchés chaque printemps depuis le sol isarien. Le site concerné par le projet est survolé par les pigeons voyageurs (dont la valeur exceptionnelle de certain dépasse les 70 000 euros !!) lâchés depuis Marseille en Beauvaisis. Cette pratique, qui peut être perturbée par des collisions avec les pâles en mauvaises conditions climatiques, n'est pas mentionnée dans le document général.

En conclusion, des interlocuteurs privilégiés comme la FDC, **jusqu'à ce jour non consulté sur le projet (ce qui est regrettable et récurrent chez une majorité d'opérateur éolien dont les bureaux d'études se tournent systématiquement vers Picardie nature pour une synthèse bibliographique naturaliste)**, sont à même d'apporter des données complémentaires concernant les enjeux écologiques du site à travers notamment des **données relatives aux espèces patrimoniales** comme l'Oedicnème criard.

La pertinence de l'opérateur sur le volet faunistique (avifaune en particulier) implique indéniablement une étude complémentaire faisant appel aux acteurs locaux qui exercent une forte pression d'observation et de suivis. **Dans ce cadre, la fédération des chasseurs de l'Oise se tient à disposition pour toutes sollicitations du mandataire.**

---

**Courrier n°13 : de Mme Grognet, Présidente de l'association ENVOL (Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres) à Francastel en date du 24 mai 2014 :**

L'association ENVOL a été contrainte en novembre 2011, de fermer les portes de son centre de soins (centre unique dans la région), suite à l'implantation d'éoliennes à 700 m de ses locaux.

En effet, le relâcher des oiseaux accueillis (notamment les poussins de l'année), était rendu impossible par cette présence (5 kms minimum étant préconisés par le Président de l'Union Française des Centres de Soins).

De nombreux sites internet font état d'études et d'observations sur les dangers de l'éolien pour l'avifaune.

Au regard des espèces relevées par l'étude environnementale liée au projet du Mont Moyen (cf page 12 du résumé non technique du dossier de demande d'autorisation d'exploiter ci jointe), nous tenons, en tant qu'association spécialisée dans la sauvegarde de l'avifaune, à vous alerter sur le fait qu'il serait fortement dommageable pour la biodiversité de densifier la présence d'éoliennes dans ce secteur.

Il n'existe plus de structure apte à soigner les oiseaux dans notre département, ni même dans notre région. Il est par conséquent souhaitable de ne pas créer un facteur de risque de destruction supplémentaire des oiseaux en multipliant l'implantation d'éoliennes déjà trop nombreuses dans notre belle campagne.

Par conséquent, nous vous demandons de tenir compte de cet argument dans votre décision et d'émettre un avis défavorable à l'installation d'éoliennes supplémentaires dans le secteur de Catheux, Conteville et Choqueuse les Bénards.

## **MILIEU NATUREL**

La zone d'implantation potentielle est située sur un plateau agricole entaillé de 2 talwegs en partie boisés. Tandis que les secteurs cultivés présentent a priori peu d'intérêt écologique, les 2 fonds de talwegs s'avèrent plus riches.

La zone d'étude rapprochée ne fait l'objet d'aucune protection liée au milieu naturel et à l'intérêt écologique.

Dans les périmètres d'étude rapproché et éloigné, on compte 2 sites **Natura 2000**, les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) :

- n°FR2200362 : Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle,
- n°FR2200369 : Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval.

Ces 2 sites sont déterminés en particulier pour les espèces d'intérêt communautaire suivantes :

- Mammifères :
  - Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
  - Murin de Bechstein (*Myotis Bechsteini*),
  - Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*),
  - Grand Murin (*Myotis myotis*).
- Invertébrés :
  - Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*),
  - Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*),
  - Damier de la sucisse (*Euphydryas aurinia*).

En complément au réseau Natura 2000, l'inventaire des **ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) identifie les zones du territoire national présentant le plus d'intérêt pour la faune ou pour la flore, dans le but de mieux les protéger. Cinq de ces ZNIEFF, qui n'ont pas portée réglementaire, s'étendent dans notre périmètre d'étude rapproché.

---

Aucun **corridor écologique** potentiel n'a été identifié par la DREAL au sein de la zone d'implantation potentielle. Certains sont toutefois identifiés dans le périmètre d'étude rapproché, en particulier dans les espaces boisés.

La zone d'étude rapprochée se situe en dehors des couloirs migratoires majeurs des oiseaux, mais est traversée d'une voie de migration secondaire.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est en cours de réalisation.

Des **inventaires complémentaires** ont été réalisés spécifiquement sur la zone d'implantation potentielle pour les oiseaux (avifaune) et les chauves-souris (chiroptères).

L'**avifaune** observée sur la zone d'implantation potentielle est relativement diversifiée : 56 espèces différentes ont été identifiées. Parmi celles-ci, plusieurs sont remarquables, comme le Busard Saint-Martin ou le Pic noir.

Au sein des vallées, un secteur particulier témoigne d'une diversité relativement plus riche en espèces : le lieu-dit "Fond du Bois Roti".

Des mouvements migratoires ont été observés :

- Grive litorne et de nombreux passereaux le long des vallées,
- Oie cendrée, Vanneau huppé et le Pigeon ramier, ainsi que divers passereaux le long d'un axe Sud-Ouest/Nord-Est.

Dix espèces différentes de **chauves-souris** ont été recensées sur l'ensemble des prospections, dont 6 voire 7 au sein de la zone d'implantation potentielle.

Tout comme son environnement immédiat, la zone d'implantation potentielle accueille donc une diversité et densité chiroptérologique relativement importante. Toutefois, en dehors des vallées et talwegs du site, seule la Pipistrelle commune a été observée.

---

Trois des espèces observées ont un intérêt patrimonial particulièrement élevé du fait de leur inscription en annexe II de la Directive Habitats : le Murin de Bechstein, le Grand Murin et le Murin à Oreilles échancrées.

Un site de parturition de cette dernière espèce a été signalé à Conteville, vraisemblablement à moins de 1 km de la zone d'implantation potentielle.

Les principales routes de vol de ces chiroptères sont globalement axées sur les mêmes secteurs, à savoir l'ensemble des vallées sèches de la zone d'implantation potentielle, où les milieux sont beaucoup plus diversifiés et structurés que ceux des plateaux avoisinants.

---

**Courrier n°14 : de Mr et Mme Masson demeurant 160 rue principale à Rieux-le Hamel en date du 28 mai 2014 :**

« Non à la prolifération des éoliennes, trop c'est trop !! Nous sommes venus dans cette région pour jouir d'un cadre de vie qui se trouve à ce jour déjà suffisamment bouleversé du fait de l'augmentation de parcs éoliens. Nous ne souhaitons pas vivre et laisser à nos enfants une friche industrielle au milieu de notre campagne. »

**Courrier n°15 : de Melle Delaire demeurant 2 rue du Tour de Ville à Choqueuse-les-Bénards en date du 27 mai 2014 :**

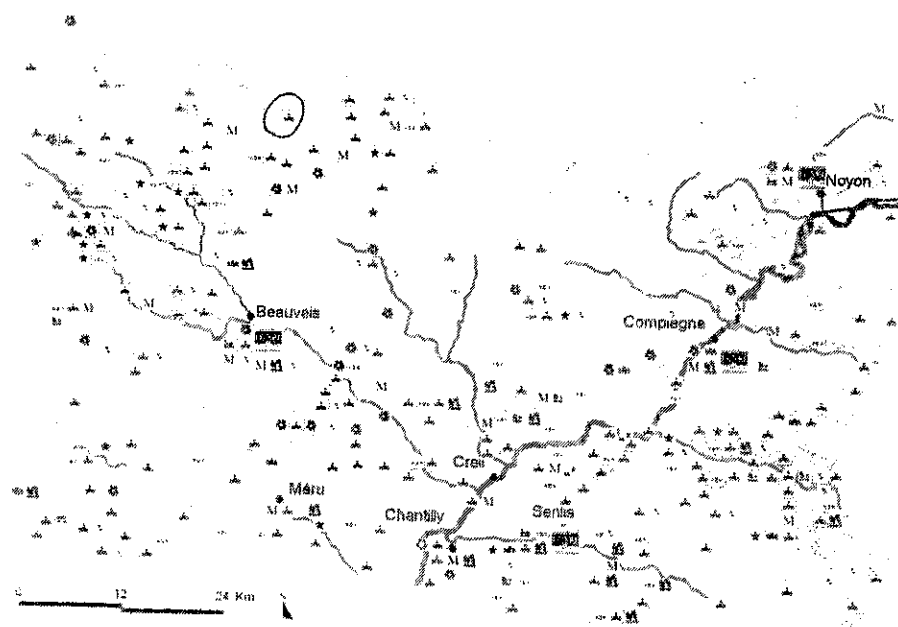
« Je tiens par ce courrier à vous transmettre un sentiment d'incompréhension profonde concernant la densification des éoliennes d'Hétomesnil, en rapprochement du village de Choqueuse-les-Bénards. Ce nombre porté à 18 sera en totale disproportion de la proximité de nos petits villages. Ce nouveau projet entourera des vallons classés à l'atlas paysager de l'Oise en tant que site naturel remarquable, cet atlas faisant référence dans l'organisation des randonnées touristiques, principal attrait du Plateau Picard.

De plus, il est certain que les enjeux nationaux d'atteintes des objectifs d'installation des éoliennes se répercutent sur nos villages reculés comme une atteinte forte à l'identité rurale de nos villages et du lieu de vie équilibré de leurs habitants : intérêt financier pour les uns, dévalorisation immobilière pour les autres, cette densification massive sera catastrophique dans cet équilibre évoqué plus haut, il s'agit d'un cadre de vie d'un projet et d'un choix de vie de nombreuses familles, cet équilibre est lui aussi fragile.

Je ne souhaite pas vivre dans ces conditions au cœur de cette zone industrielle dont les vents dominant porteront les bruits cumulés des parcs sur les habitations de Choqueuse-les-Bénards. Nous entendons déjà sur le Tour de ville les machines existantes la nuit.

Le paysage est reconnu dans l'orientation des directives paysagères européennes comme un patrimoine commun précieux. Choqueuse doit être préservé de cette autorisation d'exploitation d'installation classée pour la protection de l'environnement. »













## Patrimoine



Projection : Lambert II Carro - Paris  
 Coordonnées : BD Alt, BD Cluto  
 Comité Départemental de Tourisme de l'Oise  
 N° d'autorisation GDF : 31.80 (mp-03.05)

Echelle : 1 : 800 000

### Legende

- |   |  |   |
|---|--|---|
|  Ville d'art et d'histoire                     |  Curiosité                        |  Abbaye ou collégiale, église    |
|  Village classé parmi les plus beaux de France |  Château ouvert au public         |  Site naturel remarquable        |
|  Village fleur                                 |  Château visitable de l'extérieur |  Parc ou jardin ouvert au public |
|  Musée   |  Cathédrale                       |  Artisanat et Terror             |

**Courrier n°16 : de Mr Dominique Brunelle demeurant 17 Grande rue à Choqueuse-les-Bénards en date du 24 mai 2014 :**

La PICARDIE DEFIGUREE, voilà comment on pourra bientôt nommer notre région. Partout autour de nous, rouler sur n'importe route, de quelque coté l'on se tourne, nous ne voyons qu'ELLES... LES EOLIENNES.

Et là c'est le « BOUQUET !!! » Une concentration comme jamais sur un espace de 2 ou 3 kilomètres entre CHOQUEUSE LES BENARDS et CONTEVILLE.

Et pour quel résultat. NUL pour l'électricité, une production faible, intermittente puisque nous n'avons pas de vent suffisant en permanence. Par contre JACK POT pour des promoteurs qui ne veulent qu'engranger des bénéfices. Promoteurs souvent étrangers puisqu'ils ne peuvent pas le faire facilement chez eux et que ça rapporte beaucoup plus chez nous. Fabrications étrangères également pour les machines. Installation et entretien par des ouvriers étrangers. Quels avantages pour notre emploi et nos caisses sociales ??? Quant aux sommes promises pour les propriétaires des terres et les collectivités, ce sera bientôt l'arlésienne...

De plus chacun d'entre eux présente le projet sans tenir compte des autres projets, si bien que les décideurs n'ont pas une vue globale du terrain. Ils sont également présentés de manière à ce qu'ils soient attractifs, ils oublient volontairement certains aspects d'impact sur l'environnement, c'est de l'arnaque. Un exemple parmi d'autres, quand vous rentrez dans CREVECOEUR LE GRAND en venant de GRANDVILLIERS, vous voyez apparaître 3 éoliennes au-dessus du château. Château pourtant classé, les habitants autour du château ont toujours besoin d'un accord de l'architecte des bâtiments de France pour toute modification, même minime soit-elle !!! Et bizarrement le permis pour ces éoliennes a été accordé !!! Est-ce normal ? Quelle ironie !! Y aurait-il deux sortes de citoyens !!! Pour revenir à ce projet, nous sommes sur un territoire bordé de petits vallons, très beaux, très agréables pour des ballades en famille aux chants des seuls oiseaux. La nature entourant la commune est pour une grande partie, classée NATURA 2000, d'où des contraintes pour nos agriculteurs. Vous seriez prêts à autoriser le bruit et les rotations des hélices, et ainsi d'accepter de perturber la vie des nombreuses espèces constituant la faune. Il suffit de se promener quand le sol est recouvert de neige vierge pour suivre la diversité des traces laissées sur manteau immaculé, avec la marque spécifique de chaque espèce présente.

Pour les machines déjà en activité nous constatons à chaque fois que l'on passe, qu'elles ne fonctionnent pas toutes simultanément, et même si la force du vent est largement suffisante. Nous voyons également des interventions fréquentes et répétées, supposant un fonctionnement pas forcément optimal.

Le jour où elles arriveront au terme de leur activité, que deviendront-elles ? Seront elles démontées, avec quels financements, la provision prévu à cet effet, semble bien dérisoire, elle suffira peut-être à peine à payer le déplacement de la gigantesque grue nécessaire au démontage.

Nos dirigeants nationaux semblent s'orienter vers le grand développement de cette énergie, c'est une erreur, car il faut envisager une autre forme d'énergie complémentaire pour pallier à cette énergie temporaire et aléatoire, on ne maîtrise pas le vent, et cette énergie serait-elle écologique ? Je ne le pense pas.

Je suis pour les réductions des énergies polluantes, je suis pour des énergies écologiques, mais pas n'importe lesquelles.

**JE SUIS FONDAMENTALEMENT OPPOSE A L'INSTALLATION DES EOLIENNES.**

**ELLES POLLUENT VISUELLEMENT NOTRE CAMPAGNE.**

Pour notre bien-être, notre campagne nous est indispensable, mais **SANS POLLUTION VISUELLE**

---

**Courrier n°17 : de Mme Chantal Basselier demeurant 17 Grande rue à Choqueuse-les-Bénards en date du 24 mai 2014 :**

Je suis arrivée à Choqueuse en 1957, mon père venait d'y acheter une maison... de campagne. En 1975 je m'y suis installée définitivement, et je ne me plains qu'à CHOQUEUSE. Je veux garder cet environnement intact. Il présente de beaux vallons et pour la plupart classés NATURA 2000. Il y a déjà trop d'éoliennes installées, elles polluent le paysage, dénaturent notre beau site. De plus la capacité de production est faible, il faut beaucoup de machines pour une production correcte. Que représente aujourd'hui la production électrique globale de l'éolien, malgré le grand nombre de machines déjà en activité sur le territoire français ? Presqu'inexistant.... Le projet présenté va transformer la sortie du village en une forêt de mats à hélices, je préfère celles des arbres avec des feuilles aux branches, ou il fait bon s'y promener. Les promoteurs sont souvent de l'étranger, avec une fabrication qui n'est pas française, des profits qui repartent à l'étranger, et l'entretien avec des ouvriers étrangers. Quels bénéfices pour la France en emploi et charges sociales. Pour toutes ces raisons et bien d'autres que je pourrai exposer encore, je suis complètement HOSTILE à ce projet de construction d'éoliennes.

**Courrier n°18 : de Melle Tiphaine Brunelle demeurant 17 Grande rue à Choqueuse-les-Bénards en date du 24 mai 2014 :**

Suite à l'enquête publique menée du 28 avril au 28 mai 2014 pour un parc éolien autour de ma commune, je vous fais part de mon avis défavorable.

En effet, je trouve qu'il y a largement assez de machines avec celles présentes sur les communes avoisinantes. Quand je vais me balader en plaine, n'importe où je pose mon regard sur les paysages magnifiques de nos vallées, il y a toujours des machines à l'arrière plan, je trouve ça moche et ça gâche tout le charme. Étant née à Choqueuse, je suis particulièrement attachée à mon village et j'aimerais qu'il reste au maximum celui que j'ai connu dans mon enfance. Il y a certaines choses qui vont inévitablement changer avec l'évolution de la vie quotidienne mais ces éoliennes sont de trop et font tâche. Et en connaissant le taux de production une seule machine, il en faudrait des milliers pour pouvoir subvenir à nos besoins en électricité et je préfère avoir des forêts d'arbres plutôt que ces mats blancs qui, en plus, ont une durée de vie limitée. Il faut trouver un moyen autre que le vent pour produire de l'électricité.

**Courrier n°19 : de Mr Thibault Brunelle demeurant 17 Grande rue à Choqueuse-les-Bénards en date du 24 mai 2014 :**

Je suis un jeune de 19 ans en études agricoles.

Je pratique des stages à la ferme de Choqueuse. Plus tard je veux être agriculteur.

Partout où l'on se retourne on voit des éoliennes, elles polluent le paysage. Même quand le vent est suffisant elles ne sont pas toutes en activité.

La consommation d'électricité est permanente, la production de l'éolien ne l'est pas, comment sera compensé ce manque de production ? Si ce n'est par des centrales polluantes ! Je suis pour les énergies renouvelables mais je crois que l'éolien n'est pas la solution. De plus, ces machines réduisent les terres agricoles de manière définitive, elles sont le plus souvent des limons à forte production. Un jour, ces machines seront obsolètes, que deviendront-elles ? Aurez-vous les moyens de les démonter ?

JE SUIS TOTALEMENT OPPOSE A L'INSTALLATION DE CES EOLIENNES.

**Courrier n°20 : de l'Association Eolienne 60 en date du 24 mai 2014. Ce document de 200 pages contient un courrier de 14 pages (données ci-après) et 22 annexes (jointes au rapport) :**

**Suite à la consultation des riverains** des vallées de Rieux Le Hamel – Choqueuse les benards - Conteville – La houssoye – Hétomesnil via le site internet [www.eolienne60.com](http://www.eolienne60.com) et suite au retour d'informations, de la prise de position majoritaire, il a été décidé de constituer une association de défense du patrimoine naturel, faunistique, architectural, et rural des vallées concernées et de ses zones limitrophes contre l'implantation de parcs éoliens industriels massifs et contigus en proximité immédiate des villages et des zones classées au patrimoine naturel architectural et paysager..

Suite à cette consultation, et à une approbation générale par retour de courrier, du 15 avril au 22 mai 2014 se sont réunis à Choqueuse les membres volontaires pour porter cette étude et constituer ce document de présentation objectifs de nos vallons

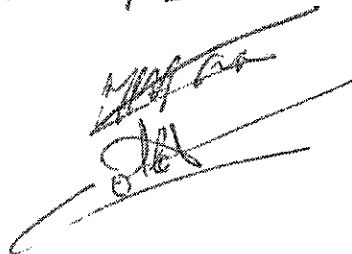
Un état des lieux général des projets éoliens sur notre vallée nous a permis de préparer ce dossier complet à destination de Mme la commissaire enquêtrice, de l'autorité de décision, des habitants, et des élus de nos villages.

**Président :** Mr Nicolas Lefranc / Choqueuse les Benards



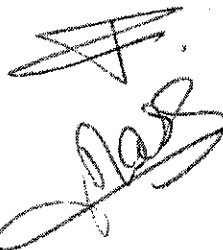
**Vice Présidente :** Mme Laurence Michel / Conteville

**Trésorier :** Mr Pascal Masson / Rieux le Hamel



**Secrétaire :** Mr Frédéric Collet / Hétomesnil

**Membre active :** Mme Daniele Delaire



**Membre active :** Mme Véronique Masson

Chaque membre est missionné pour approfondir un volet spécifique du dossier  
Un courrier de synthèse de ces informations sera distribué au 414 Riverains sympathisants.

## L'ASSOCIATION EOLIENNE 60

Un élan spontané et légitime (Annexe 1)

Madame la Commissaire,

Le Nord de l'Oise, en conformité avec les prescriptions du schéma régional Eolien change actuellement radicalement de visage. Les éoliennes industrielles fleurissent jusqu'à former aujourd'hui des parcs contigus appartenant à plusieurs sociétés d'exploitation, sans que les habitants ne puissent facilement faire la distinction et intervenir efficacement lors de ces implantations.

Mi 2012, quelques membres du bureau actuel découvrent la mitoyenneté de plusieurs projets et décident de s'y intéresser de très près. Une consultation des habitants est lancée, et alors que tout semble déjà décidé entre propriétaires/ Elus/ Opérateurs, la participation est massive, et les riverains du premier parc de l'Oise, Hétomesnil, expriment largement leur incompréhension de tels projets sur un tel secteur.

Conscient de l'intérêt général, ces habitants sont conscients que le patrimoine paysager, naturel, et classé par certains édifices et enjeux écologiques devient menacé par un changement radical de leur ruralité.

L'Association Eolienne 60, (facile à mémoriser et à retenir) est naturellement issue de cette consultation. Un site internet est créé, sur nos villages reculés les témoignages affluent. Les appels téléphoniques également.

Hétomesnil ayant obtenu la permission de construire 10 machines, participant à cet intérêt général, l'association rescence alors via les habitants les espèces animales sensibles à une densification supérieure. Une carte interactive est mise en ligne sur le site et affiche aujourd'hui plus de 3 000 consultations.

Notre décision est unanime : 10 éoliennes, pas plus !

Sous peine de bouleverser les lieux de vies et l'équilibre de nos villages proches de quelques kilomètres. Au cœur d'un vallon classé dans l'atlas des paysages de l'Oise en tant que site naturel remarquable.

Ce dossier vous est remis au nom de l'association, pour et par les habitants, afin de faire prendre la bonne décision quant à une autorisation d'exploiter un parc en densification de l'existant, en amendant un secteur d'intérêt général environnemental reconnu.

En valorisant auprès des élus d'autres critères de choix que la manne financière locale en baisse constante depuis 10 ans représentée par ces installations.

Choqueuse les Bénards s'en est bien rendu compte. Le Conseil Municipal renouvelé également.

Recevez ce message identique depuis la naissance de notre association.  
Nous ne voulons pas objectivement de cette forêt d'éoliennes supplémentaires :

**10 ÉOLIENNES, PAS PLUS !**

Gardons-en la raison dans ces pages:



Nicolas LEFRANC

Président de l'Association Eolienne 60  
Et les membres actifs et sympathisants  
06 28 30 37 74



## Sommaire

### **Préambule : l'association éolienne60, un élan spontané et légitime**

<b>1 - Espaces Naturels consommés par le projet .....</b>	<b>Page 3</b>
<b>2 - Nos vallons et les Chiroptères .....</b>	<b>Page 4 - 5</b>
<b>3 - Nos vallons et l'avifaune .....</b>	<b>Page 6 - 7</b>
<b>4 - Concertation avec les riverains inexistantes .....</b>	<b>Page 8</b>
<b>5 - Le manque d'informations d'objections à l'enquête .....</b>	<b>Page 9</b>
<b>6 - Impact paysager et cadre de vie des habitants .....</b>	<b>Page 10</b>
<b>7 - Simulation photo-montées du dossier .....</b>	<b>Page 11</b>
<b>8 - Implantation géographique du projet .....</b>	<b>Page 12</b>
<b>9 - Volet Acoustique .....</b>	<b>Page 13</b>
<b>10 - Stroboscopie , ombre des pâles .....</b>	<b>Page 14</b>
<b>11 - Productivité et garanties du parc en projet .....</b>	<b>Page 15</b>

### **Annexes**

Pour chaque élément avancé à ce courrier, une annexe numérotée est jointe le cas échéant. Afin d'en faciliter votre lecture et de repérer facilement les éléments importants et correspondants à notre étude, ceux-ci ont été surlignés en jaune Fluo.

La lecture de notre dossier est indissociable de ses annexes complétant l'information. Il conviendra de vous y référer à chaque présence de mention d'annexe jointe

## Table des annexes

- **Annexe 1** – Pétition complète + synthèse par villages limitrophes du projet
- **Annexe 2** – Zone de Parturition des Chauve-souris – les gîtes sur la zone
- **Annexe 3** – Docob Natura 2000 sur zone – engagements paysagers et biodiversités
- **Annexe 4** – ZNIEFF 2 Les échanges inter-massifs permanents
- **Annexe 5** – PLU La Barbastelle oubliée de l'étude présente sur le site
- **Annexe 6** – Corridor TVB en plein parc éolien – causalité mortalité Chiroptères article LPO
- **Annexe 6.1** – Conséquence : Un protocole EUROBATS bien plus rigoureux que l'étude EQS
- **Annexe 6.2** – La loi sur la biodiversité
- **Annexe 7** – La situation du projet dans les recommandations du SRE
- **Annexe 8** – Oedionème criard répertorié a PLU
- **Annexe 8.1** – Une Avifaune rare et concentrée sur ces vallons
- **Annexe 9** – PLU Environnement végétal rare et paysages typiques des vallées et coteaux de la selle
- **Annexe 10** – Réunion excentrée de concertation des riverains
- **Annexe 11** – Incidences NATURA 2000 reconnue pour faire passer un autre parc éolien à 4,7 kms
- **Annexe 12** – PLU Des paysages typiques favorables à la conservation de nombreuses espèces
- **Annexe 13** – Des photosimulations prises en travers des dénivelés donnant une impression de plaine
- **Annexe 14** – Densification vue de Choqueuse les Bénards
- **Annexe 15** – Enquête publique précédente à Hétomesnil pour 10 machines, conclusions
- **Annexe 16** – Édifices classés
- **Annexe 17** – SRE , un projet dense, en alternance de zone protégées , favorables et non favorables.
- **Annexe 18** – SRE, volet de respiration paysagère
- **Annexe 19** – Acoustique et résonance d'un profond talweg ( 62 m ) face au village de Choqueuse
- **Annexe 20** – Stroboscopie du tour de ville
- **Annexe 21** – Devis démantèlement d'éoliennes
- **Annexe 22** – Garantie financière de la CN'air – La présence inquiétante d'Energie Team en France suite a sa liquidation en Allemagne ( extraits presse allemande )

## ESPACES NATURELS

L'un des principaux enjeux des énergies renouvelables est de protéger la nature. Pour ce faire, par le biais de mécanisme de financement public, il a été jugé nécessaire comme exposé au tout début de votre dossier de favoriser la rentabilité de technologies comme l'éolien industriel et son développement. Nous ne reviendrons pas sur ce volet, qui a le mérite de donner bonne conscience à notre société de consommation.

Cet enjeu écologique, confié à tort à l'industrie, qui pour rappel est faite pour produire en masse et dégager des bénéfices, amène à « monétiser » l'environnement et à l'inverse des objectifs initiaux, à « consommer » de l'environnement.

Aussi, des secteurs à très fort potentiels écologiques comme Choqueuse les Bénards, Catheux et Conteville se retrouvent exposés à une mutation en totale démesure quant aux objectifs de sauvegarde des espaces naturels, et la diversité biologique qui leur sont caractéristiques. La fragilité et la méconnaissance de ces lieux retirés mais préservés deviennent dans ce cas de figure leur principale faiblesse.

Ces lieux sont pourtant placés en Zone Spéciale de Conservation. En picardie seulement 2% de la surface de la Région bénéficie de ce statut. ( DOCOB Natura 2000 ) Il conviendra de ne pas réduire encore ces espaces

Les habitants de Choqueuse les Bénards en sont convaincus. Agrandir le parc autorisé n'est pas un choix servant l'écologie. Nos vallées sèches sont le berceau de la selle, et ce parc serait installé au milieu de massifs ayant un rôle majeur dans la conservation des espèces, qui aura pour conséquence un déplacement certains de celles-ci vers d'autres territoires, déjà occupés, ou d'espaces de vie restreints, et au final une réduction des effectifs certaines, de la mortalité.

## NOS VALLONS ET LES CHIROPTÈRES

Ces espèces sont rares, et n'ont pas toutes été détectées par environnement qualité service. Le schéma régional éolien préconise de ne pas installer de parc en zone de parturition et d'hivernage de chiroptères.

Nous avons de nombreuses nurseries dans les combles des fermes et des habitations (annexe 2), sur Choqueuse, Conteville, Catheux... Ces espèces de chiroptères protégées sont présentes sur ces coteaux boisés bocager, ou le calcaire affleure. Riches de souterrains médiévaux. La Barbastelle en voie ultime d'extinction est manquante à l'inventaire EQS, et pourtant repérée et annotée au PLU de Choqueuse les Bénards. (Annexe 5) Cet inventaire semble donc incomplet.

Soyons cohérent : ces coteaux sont classés ZNIEFF 2 et ces populations ainsi que leur habitat protégés au titre conservatoire NATURA 2000 (Annexe 3).

Le parc éolien existant étant placé sur le plateau en zone éloigné de ce secteur à une incidence faible. Le compléter de huit machines aura une incidence très forte au cœur de la zone d'Habitat, de reproduction, de Chasse, et de migration par un phénomène d'agrandissement de l'angle global en proximité plus forte des secteurs protégés

Nous vous joignons une copie du Corridor de biodiversité Chiroptères, traversant de part en part le futur parc éolien étudié ici sur le schéma de cohérence écologique de la région Picardie - Trame verte et bleue et l'article de la LPO avérant la sensibilité extrême de ces espèces ( Annexe 4~~6~~ )

La densification à 18 machines sera donc une incursion en territoire de vie de ces espèces de chaque côté des vallons. Etant avéré que les chauves-souris sont très sensibles spécifiquement aux éoliennes. Cette densification mène en « bridant quelques machines » sera une erreur écologique en terme de conservation des espèces pour la globalité du parc (Annexe 6.1 : Protocole Eurobats).

Promenez vous à la belle saison, au dessus des mares, dans les boisements et au cœur des villages entourant les vallons, La-Houssoye , Rieux, Choqueuse, Catheux. Vous constaterez le vol de spécimens de grandes tailles, le protocole EUROBATS déconseille l'installation sur de tels secteurs identifiés, autorise des dérogations mais surement pas pour un parc mitoyen formant 18 machines englobant et pénétrant ces secteurs. 200 m des boisements pour une construction sera le dernier Pis aller selon ce protocole, pas une conformité dont se garanti l'exploitant de la ferme éolienne du mont moyen, et encore moins pour autant de constructions cumulées. A l'inverse, Eurobats stipule à des zones tampons en périphérie de ces zones d'habitats, en page 8 ).

Confirmation : le DOCOB Natura 2000 (Annexe 3) remis aux habitants mentionne clairement La présence de deux espèces : le besoin de surface moyenne de ces espèces est de 16 km<sup>2</sup> pour 150 individus en territoire de chasse, le champ d'action des ces animaux sensible à l'éolien va donc bien de Choqueuse les Bénards à la Houssoye, de Conteville au Mesnil Conteville, de Catheux à Rieux, survole l'ensemble des espaces convoité par la ferme éolienne du mont moyen: le bridage de 2 machines sera insuffisant sur l'ensemble de ce Corridor TVB - Point de richesse de biodiversité Chiroptères - Directive Habitat Chiroptères (Annexe 6).

L'exploitation de 2 machines en activité réduite ne palliera pas à la densification des 18 machines mitoyennes au cœur pour 8 d'entre elles de ce biotope chiroptères. Le simple fait de constater la présence du grand-murin au bois du Fresne, en milieu de vallons et de parc éolien en montre bien le champ d'action (Etude EQS fournie par Energie Team).

Les petits boisements clairsemés de manière proche, en milieu de la plaine convoitée, sont entourés de massifs arborés denses, sont des secteurs de chasse idéaux annoté à EuroBats. Ces boisements de liaison, Proches les uns des autres, permettent une grande diversité de points de nutrition pour les chauve souris. Et ainsi de traverser la plaine agricole désignée .L'environnement est idéal et constitue le Biotope parfait de ces populations. Ce volet spécifique à l'Environnement est validé au PLU de Choqueuse description paysagère,

Les nouvelles machines vont clairsemer ce territoire vital de prairies bocagères en consommant de l'espace sur chaque hauteur environnante,

Le Docob Natura 2000 mentionne clairement que les prairies bocagères, les espaces ouverts, Larris de coteaux, sont vitaux pour ces populations ici recensées. Seul les massifs boisés sont protégés au SRE , et pas les fonds de vallées sèches intermédiaires. il conviendra pour l'équilibre de ce secteur de protection de ré-étudier cette qualification.

Le protocole EuroBats présent en annexe démontre bien que dans les zones à forte activités de chiroptères ; Chasse, Parturition, Migration Hibernation, ( protégée chez nous à ce titre en directive Habitat et Corridor ), une étude bien plus complète doit être fournie pour l'utilisation du site, pour chaque espèce. Energie Team ne fait que de les relever, les décrire et de respecter le pis aller de la zone de 200 m de distance des boisements.

Seulement, ce même protocole stipule des données connues et précises « pour chaque espèce » sur 10 kms de rayon autour du parc avant l'installation, Lieux de gîte, nutrition, hivernage pour en mesurer les conséquences. Pas uniquement un relevé des cadavres par les habitants et de mesures post-installation. Dans ce cas de figure ,ce protocole Eurobats est bien plus exigeant. Ce volet d'étude approfondie amont n'est pas fourni par l'exploitant eolien requérant.

Il en est de même pour le suivi, en rupture avec ce protocole, l'étude ne fait qu'énoncer une intention sans autres précisions de moyens et de structures.

Enfin EuroBats dans sa section 5 stipule le manque de données de causalité de mortalité engendrée par les éoliennes. La présence sur cette vallée est extrêmement forte, c'est une certitude. Un principe élevé de précaution s'impose dès lors.

La petite fiche de description présente dans l'enquête « Découverte d'une chauve-souris morte » par les habitants ne réglera pas cette erreur une fois les machines construites. Ces nocturnes mourront la nuit, les habitants ne se promèneront pas sous les éoliennes la nuit. La prédation au sol fera le nettoyage, les cadavres tomberont dans des champs cultivés et ne seront jamais retrouvés. Etudier l'impact post installation revient à créer un accident pour en constater les dommages. L'épave enlevée aucune trace n'est plus relevable. Cela n'est pas une solution et inenvisageable dans une telle zone protégée

Il n'est donc pas possible d'accepter une telle densification des risques au cœur de ce secteur spécifiquement protégé pour cela. Gardons ces vallons en TVB ( Corridor de Trame Verte et Bleu ), pas en ZI ( Zone Industrielle)

### **NOS VALLONS ET L'AVIFAUNE**

Le deuxième point d'achoppement de ce projet en termes de biodiversité concerne l'avifaune. Les espèces d'oiseaux protégées relevées sont belles et bien présentes. Cependant, le rapport d'étude ne remonte pas clairement aux yeux des décideurs et des habitants des espèces inscrites en directive oiseaux.

Le PLU de Choqueuse les Bénards mentionne bien la présence régulière de l'Oedimème criard sur zone de reproduction. Ce migrateur dont il ne reste que quelques individus et présent sur la vallée de la selle, parfaitement Audible en été et Automne entre Choqueuse et Conteville et les fonds vers Catheux (Annexe 7).

L'étude semble donc encore bien incomplète. Son sifflement est pourtant audible de manière bien spécifique. Sa présence rédhibitoire à l'installation éolienne au SRE

Aussi, aucune mention relative aux nocturnes n'apparaît sur le résumé d'étude. Pourtant, la Chevêche d'Athéna est présente sur l'ensemble du territoire convoité, Choqueuse les Bénards, Conteville, la Houssoye.... Des vidéos sont même présentes sur le site éolienne60.com.

Egalement Moyen-Ducs, Hulottes.... Ces oiseaux nocturnes sont en risque de collision lors des chasses nocturnes, et sont présents dans tous les boisements qu'entoureront les éoliennes. Chassent entre les boisements (échanges inter massifs), profitent des dénivelés pour un champ de vision maximal. Les éoliennes seront en rupture de ces territoires également. Contrairement à ce qu'affirme l'opérateur, ces « plaines ouvertes » sont en réalité des crêtes d'alternances de dénivelés de polyculture, prairies bocagères, boisements clairsemés primordiaux pour l'avifaune protégées (Annexe 8).

Par ailleurs, de nombreux migrateurs halent sur nos coteaux, ou survolent les massifs aux altitudes communes à l'action des pales des aérogénérateurs. Là encore, l'impact sur la biodiversité Avifaune présente sur les vallons sera fort, avec des déplacements, de la restriction d'espaces de halte, de la mortalité due à la modification des lieux de nutrition de ces espèces (Annexe 8.1).

Les habitants sont bien conscients de cette diversité d'oiseaux présents, Cigognes, Hérons, oies sauvages.... Certains observateurs viennent parfois spécifiquement observer busards et martin, cendré, faucons, éperviers ....

Là encore des espèces devenues rares et protégées. L'autour des palombes est également présent. Mentionné dans les relevés de la commune de Crévecoeur le Grand sur la Houssoye, dans un document de la communauté de communes transmis aux habitants. La présence de ces espèces de grande envergure est bien notifiée au SRE en recommandation de non installation (Annexe 7). Les palombes en vol nombreux sont fréquentes et inscrites également au SRE.

Même incomplet, le rapport d'Energie Team présente des relevés rares qui sont une preuve incontestable de la valeur écologique de nos vallons classés. Nous ne comprenons pas la volonté de l'opérateur à s'installer ici avec de tels relevés. Ayant étudié d'autres secteurs bien plus neutres en termes d'impacts écologiques, l'opérateur doit de lui-même renoncer à ce projet sensible pour répondre à sa motivation initiale de protection de l'environnement.

La seule mention de ne pas intervenir lors des périodes de reproduction n'est pas une limitation d'incidence assez probante. Les vols de ces espèces étant parfois, grâce aux vallons, en prise d'altitude rapide, les huit nouvelles éoliennes empiétant ces espaces avec des machines au champs des vignes, Fresne, la Houssoye sur le territoire de Catheux. Elles surplombent les vallons dénivelés, coupant chaque succession de crêtes et territoires de Chasse, fracturant les échanges intermassifs permanents.

Il convient donc de ne pas valider un tel projet entrant au cœur de ces zones ZNIEFF 2 riches d'un habitat Natura 2000 intact, et permettant la sauvegarde de nombreuses espèces, et de haltes de migration dont les photos figurent de manière interactive sur notre site [www.collienne0.com](http://www.collienne0.com)

Enfin, sur le volet végétal, le PLU de Choqueuse les Bénards mentionne de nombreuses espèces rares et également protégées (Annexe 9), typiques des pelouses calcicoles très protégées de Picardie, alternés de boisements riches en insectes, de fonds humides riches de batraciens, gage d'aires de nutrition avifaune.

Ce biotope préservé doit continuer à être protégé. Le berceau de la Selle présente toutes les particularités de sauvegarde du patrimoine naturel communautaire, en aucun cas une zone d'implantation industrielle de production d'électricité.

Le tort de Choqueuse les Bénards, Conteville et Catheux est d'être un écrin de nature isolé, loin des populations urbaines, mais au combien important pour l'écologie. Une telle exploitation des espaces n'est donc pas possible sans dégâts de biodiversité devenue grande cause nationale. ( annexe 6.2 ) Dans le cadre de la transition écologique, nos secteurs sont directement concernés. Un principe d'étude complémentaire par des organismes indépendants non mandatés par l'opérateur s'impose.

Les habitants en sont bien conscient, ils ont choisi cet espace de vie en renonçant à de nombreuses commodités, sachant pertinemment que cette richesse écologique de lieu de vie est une chance, qu'un tel bouleversement par l'activité humaine en serait choquant, ne sont pas prêts à concevoir un intérêt général au détriment de ce patrimoine naturel d'intérêt général encore plus précieux.

## **CONCERTATIONS AVEC LES RIVERAINS INEXISTANTES**

Contrairement à ce qui est mentionné dans le dossier, aucune concertation réelle n'a été réalisée sur le terrain avec les habitants qui ont découvert le projet (par hasard sur internet) il y a 2 ans.

- Les seuls éléments visibles sur Choqueuse les Bénards ont été placé chez un agriculteur dont le propriétaire des terres est concerné par le projet financièrement : le mat de mesure acoustique placé au milieu d'une exploitation agricole d'élevage de pintades (bruyantes) et n'a été vu de personne. Pourtant, en sortie de village, les maisons de Choqueuse les Bénards les plus exposés n'ont vu aucune présentation du projet par la société Energie Team ni aucune mesure.
- Ces maisons sont pourtant des points rouges, centre d'un cercle de 500 m de rayon (distance légale) sur les documents de bail Emphytéotique qu'Energie Team a fait signer aux exploitants agricoles (Rapport disponibles à obtenir auprès des exploitants propriétaire loueurs). Nous pouvons vous certifier qu'aucune démarche particulière d'étude n'a été entreprise auprès des ces habitations sur les villages.
- La réunion publique de décembre 2012 dans la toute petite salle de Conteville fut découverte par les habitants de Choqueuse les Bénards et Rieux grâce à la vigilance des habitants de Conteville. Ce fut le seul village a avoir reçu des invitations en boîte à lettres. Rien non plus sur Hétoimesnil directement concerné par cette densification et venant de refuser deux machines réduisant le projet à huit . Cette concertation était visiblement non souhaitée. Notre association s'y est rendue tout de même, (article de presse du dossier d'enquête). les représentants présents de l'opérateur n'ont cessé de dévaloriser notre lieu de vie. ( pas d'intérêt naturel, déjà des machines que les statistiques énoncent comme aimées de leurs riverains, pas de nuisance sonore particulière, malgré les grincements incessants de celles déjà installées et pour lesquelles rien n'est fait , aucune de nos suggestion ne fut écoutée ce soir là, aucune solution énoncée aux inquiétudes posées. L'association n'avait d'ailleurs rien préparé et la position de la salle fut très spontanée.
- La deuxième réunion publique de Crévecoeur le Grand, délocalisée pour des raisons inexplicées à 9 kms de Catheux ou de Choqueuse les Bénards a été organisée le jour même et à l'heure même de l'arbre de Noël des écoles rassemblant 200 personnes de ces mêmes villages ce même soir, à la salle communale d'Hétoimesnil (Annexe 10) . Autant vous confirmer que cette concertation (unilatérale) est donc une grave négligence de concertation

### **MANQUE D'INFORMATION A L'ENQUÊTE**

D'autre part : le résumé non technique du projet ne mentionne auprès des riverains que les points positifs du projet, aucunement les points qui porteraient les habitants et élus des villages à réfléchir objectivement.

- Le refus de 2 machines par Hétoimesnil pour des raisons de densification, portant le projet de 10, à 8 machines. Juin 2012
- Le refus par délibération unanime + abstention d'un élu concerné du conseil municipal de Choqueuse les Bénards. Septembre 2012
- Avis défavorables des permis de construire , par la commune de Choqueuse les Bénards, pour 4 machines et 2 postes de raccordement, janvier 2013
- Le refus du projet par les bâtiments de France. Février 2013
- Le refus du projet par l'autorité environnementale DREAL. Octobre 2013
- Le refus du permis de construire par le préfet de région. Février 2014

Toutes les photos simulations du parc laissent à penser que celui-ci est en terrain dégagé, grâce au choix de l'angle de prise de vue. En réalité, les machines surplomberont des dénivelés importants, clairsemés de bosquets et entouré de massifs boisés. L'angle est tout autre si l'on regarde le parc depuis Le-Fresne, Choqueuse les Bénards ou le Galet

Pour toutes ces omissions, nous considérons que la transparence de concertation autour de ce projet est très insuffisante.

Une autorisation d'exploiter ne peut être donnée dans de telles conditions pour un parc ayant des conséquences majeures dans le cadre de vie des habitants, sans réelles informations objectives.

Enfin, le discours de construction est double selon les parcs : le projet Energie Team de la ferme éolienne de la Garenne se vantent d'être à 4,7 km des zones d'incidences de Choqueuse les Bénards et de Catheux, et donc sans incidences.... (Annexe 11).

La proximité actuelle du projet actuellement étudié avec ces mêmes secteurs, entre massifs Natura 2000 de Choqueuse les Bénards et Catheux sera également d'incidences mineures. En conclusion, il n'y aura jamais d'incidences, on peut donc densifier partout.

Pour complément d'information, le 20 mai 2014, le conseil municipal d'Hétomesnil, a décidé également par une délibération, de ne plus densifier les parcs existants sur ce plateau – réitérant sa position prise en 2012 pour le refus de 2 machines sur son territoire. Position claire du nouveau conseil.

### **IMPACT PAYSAGER ET CADRE DE VIE DES HABITANTS**

- Contrairement à ce qui est formulé dans l'enquête publique, « le projet est en adéquation avec la carte communale de Choqueuse ». Hors, Choqueuse les Bénards est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme rendant cette carte caduque.
- Le projet de 8 machines supplémentaires est en total opposition avec le volet paysager et environnemental du PLU de Choqueuse les Bénards (Annexe 12). Le schéma Régional éolien étant indicatif sous réserve d'étude, il ne peut être opposé au plan local d'Urbanisme (Annexe 13). Hors, le PLU ne fait aucunement mention du projet Energie Team ou de développement éolien sur la commune. Ni même de zone dédiée. La taille maximale de construction autorisée est de 15 mètres. La seule mention paysagère éolienne évoquée est la barrière existante d'Hétomesnil actuelle, à l'horizon ouest de la commune. Cela étant un « Critère » déterminant et arrêté du paysage. Il faudrait donc revoir le PLU pour compléter ce critère. A l'inverse, l'ensemble du PLU vise à protéger Choqueuse les Bénards et très explicitement ses espaces naturels, boisement, coteaux inconstructibles, valeur écologique forte, Natura 2000, afin de conserver un caractère « rural » et « intime » à la commune. Le projet est donc en totale démesure avec les objectifs du PLU, en consacrant près de 60 % d'horizons sud ouest d'une machine tous les 3 à 5 degrés en rupture de proportions des coteaux forestiers, arrêté au PLU en « limite naturelle infranchissable » (Annexe 14).
- Autre fait marquant, les permis initialement requis pour une hauteur de 150m en décembre 2012 apparaissent pour des hauteurs de 130m près de 10 fois la hauteur maximale d'édifice acceptée sur Choqueuse les Bénards.
- L'enquête publique de l'extension du parc éolien de la Nordex en 2009 annotait la préoccupation majeure des habitants de ne pas vivre dans une « forêt d'éolienne ». Elle rend cependant un avis favorable de passage de 5 à 10 machines, par intégration des 2 parcs en arc en cercles imbriqués, n'élargissant pas l'angle de consommation de l'espace en sortie routière de Choqueuse (Annexe 15).

Une préoccupation majeure à ce sujet sera nécessaire, conclut Mme Legrand, commissaire enquêteur de l'époque.



Le projet actuel est en totale rupture de ses conclusions :

- agrandissement de l'angle d'occupation depuis les villages de la Houssoye, Conteville et Choqueuse
- densification très forte pour les villages limitrophes, contraire aux conclusions de l'époque
- disposition anarchique en rupture de la régularité d'implantation des machines existantes.

Il n'est pas possible d'autoriser l'exploitation d'un parc éolien sur de telles réserves paysagères, en les oubliant quelques années plus tard pour l'autorisation d'un doublement d'installations ne prenant pas en compte ces premières conclusions.

Le PLU ne fait référence à aucun PCET, à l'échelle des territoires, relatif à envisager, comme cela devrait être le cas, la construction de ces éoliennes.

Enfin, la minimisation de l'impact du parc grâce à l'enfouissement des lignes n'est rien en rapport à la rotation de ces géantes, de manière permanente, en nombre important à proximité des villages.

Les parcs actuels portant de manière contiguë le nombre de machine à 18 seront, en Picardie, dans des espaces bien plus dégagés et ouverts que nos villages.

Ces éléments nous conduisent à conclure à une mutation négative du paysage comme indiquée au schéma régional.

10

## **SIMULATION PHOTOMONTÉES – CADRE DE VIE**

L'enquête publique présente également sur ce point précis des documents peu représentatifs. Il manque une très importante simulation depuis le Tour de Ville de Choqueuse les Bénards. Ce lieu présente un point de vue remarquable sur les vallées sèches de la vallée de la Selle, inscrit au PLU, dans le volet paysager. C'est également un lieu surplombant un panorama vallonné, permettant la vue sur l'intégralité des deux parcs cumulés en suivant les lignes naturelles paysagères (Annexe 12).

D'autres parts, les photosimulations sont prise en transversal des dénivelés, rendant l'impression d'une plaine agricole plane. Alors qu'elle est entrecoupée de profonds talwegs en succession, et de prairies et larris (Annexe 13)

Les photosimulations ne montrent pas l'agrandissement d'angle des 2 parc cumulés vue de la sortie de Choqueuse (Annexe 14)

Par ailleurs, le résumé non technique ne mentionne pas la présence d'édifices classés à très faible distance du projet de densification. Omissions ou études incomplètes au dépôt du dossier ? Seuls sont cités en référence les édifices de Gerberoy, hors de vue des villages de Catheux, Conteville, et Choqueuse les Bénards.

On se passe donc d'étude d'impact photo visuelle relatif à (Annexe 16) :

- l'église classée de Le Hamel à moins de 5 kms,
- l'église classée de Catheux, village d'implantation,
- le château de Crèvecoeur le Grand dont le parc sera en arrière plan en arrivant de Froissy et de Beauvais par la RD

De manière surprenante, des impacts cumulés avec des éoliennes sur Fransures, ne présente aucun intérêt à l'étude.

Pas de photo simulation depuis la route de Catheux menant à la butte du Galet, surplombant Choqueuse et offrant un panorama magnifique emblématique de Picardie et des coteaux de la Selle, pile dans l'axe du futur parc (cf PLU annexe 12 + photo annexe 13).

Pas de Photosimulation depuis les sentiers de randonnées touristiques de la « coulée verte » -- GR 125

## **IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET**

- Le schéma régional oriente l'installation d'aérogénérateur d'électricité industrielle sur des zones favorables, ou favorable sous réserve, ou non favorable, selon de nombreux critères. Dans notre secteur sur lequel souhaite s'implanter le projet, les 3 zones sont limitrophes et vraiment très proches, toujours en limite de zone strictement protégé, dans une alternance qui portera atteinte à ces zones non favorables.
- Les massifs forestiers entrecoupant ces zones ont été protégés, mais les vallons intermédiaires, larges de parfois moins de 1000 mètres et profond de dénivelés important ( 62 m d'amplitude ) ne l'ont pas été, ils ont pourtant leur rôle majeur dans la protection des massifs et de leur faune (annexe 17), + cf biocorridors trame verte et bleue du schéma de cohérence écologique de Picardie
- Cela a pour effet de morceler un territoire vallonné très riche écologiquement et d'entrecouper des corridors, ou territoires de nutrition d'espèces protégées à grand rayon d'action, comme nous avons pu le constater précédemment.
- Le projet Ferme Eolienne du Mont Moyen s'inscrit alors de manière disparate, avec des machines à distances variables, au sommet des coteaux apparaissant comme une plaine vue d'Hétomesnil, (photo simulations) mais en réalité morcelant ces vallons intermédiaires, en complète rupture de proportions. L'impact sera certains sur tous les points de vigilance principaux mentionnés au schéma régional éolien, y compris les zones non favorables limitrophes :
  - o Biodiversité,
  - o Paysage,
  - o Cadre de vie.

en empiétant en plus sur un territoire représentatif de la Picardie, la vallée de la Celle devenant la Selle dans la somme. ( Bassin emblématique pourtant protégé au SRE )

- De plus, le secteur désigné de densification sur le schéma régional éolien se situe bien en dessous de Crévecoeur le Grand. Le Mont Moyen se situe en limite de respiration paysagère sur la carte SRE (Annexe18).

Autant ne pas sur-saturer cet espace de quelques km2, cela reviendra à sacrifier les villages très proches tout autour, et à désunir un schéma de cohérence globale à l'échelle des nombreux parcs autorisés, en commençant à « rogner sur les secteurs emblématiques et protégés. Cela pourrait faire l'objet d'une jurisprudence négative en terme de consommation d'espace ( ZSC – emblématique – Biocorridors ... tout est réuni sur ce dossier. ) qui rendrait les implantations picardes en zones sensibles bien plus difficile à contrôler pour l'autorité.
- Enfin, un tel amalgame de parcs contigus ne permet plus de parler de cohérence paysagère, à l'échelle d'un territoire, il s'agit d'une mutation en gigantesque zone industrielle.

D'autant que le DOCOB Natura 2000 ( annexe3) décrit l'intérêt de ce secteur en zone attractive de tourisme et de loisirs verts s'appuyant sur l'intérêt paysager. Dans son diagnostic socio-économique

## VOLET ACOUSTIQUE

- Il est surprenant de lire que les éoliennes d'Hétomesnil n'ont aucune incidence acoustique sur le village de Choqueuse les Bénards. Cela reflète bien le manque de concertation avec la population. Choqueuse les Bénards se trouve en fond de vallée, dans les vents dominants, et le parc existant est parfaitement audible depuis les habitations du tour de ville. Particulièrement le soir et la nuit lorsque le vent est régulier et faible mais constant.

Il suffit de mesurer cela depuis les habitations de Monsieur SIKELA, Monsieur GALLIEZ ou Madame DELAIRE et Mr LEFRANC pour se rendre compte du ronronnement constant et des grincements incessants du parc actuel ( mal entretenu ).

Le village de Conteville est déjà très exposé, la densification des éoliennes additionnera les sons. Les habitants sont déjà gênés par 5 machines, que dire de 18 futures installations plus proches ?

- Sur Choqueuse les Bénards, le fond de vallée en versants opposés crée un écho sur la rue du Tour de ville. Les sons de la forêt sont portés à grande distance, on entend le cri du Pic Noir ou du faisan en écho sur plusieurs centaines de mètres (Annexe 19).  
Il en sera de même pour la production sonore des 2 parcs éoliens, le vallon en bas de Choqueuse les Bénards créant une cuvette de résonance. Le dossier ne comporte pas d'étude à ce sujet.
- Hors, l'étude acoustique a été faite en retrait de ces points sensibles, au cœur d'une exploitation agricole bruyante dont le bâti et la végétation amortissent la portée du son. L'étude est incomplète pour les habitations du tour de ville de Choqueuse
- Idem pour le point de mesure de Conteville, les exploitants sont de plus intéressés au projet.
- Une étude plus approfondie doit donc être faite depuis les habitations limitrophes des villages. Et non pas depuis des bâtiments agricoles d'élevage bruyant
- D'autres part, aucune étude ne détermine à ce jour l'impact des émissions sonores des parcs éoliens sur la santé de leurs riverains sur une telle densification à de telle proximité des lieux de vies. Les infrasons générés sont absents du dossier. La densification est pourtant très forte. Le projet étant massif, nous suggérons à ce titre un principe de précaution.

## **STROBOSCOPIE DES OMBRES DES PALES**

Les habitations du tour de ville à Choqueuse les Bénards seront impactées chaque soir par l'effet de stroboscopie créée par l'ombre des pales des 2 machines du champ des vignes, en surplomb ouest des ces habitations, au soleil couchant (Annexe 20).  
Cet effet est minimisé à 15 heures par an pour une habitation de Conteville au nord du parc en projet : incohérence, l'étude est incomplète en l'état.

## **ETUDE DE PRODUCTIVITÉ DU PARC**

Bien que nous connaissions que le plateau Picard soit très « venteux », les habitants n'ont vu aucun mat de mesure des vents concernant le projet présenté sur la commune.  
La tarification de rachat garantie de ce projet étant la motivation de marché principale, ( objectif saisir ces périodes de subventionnement ), ces mesures de rentabilité ne semblent pas primordiales puisque garanties

Enfin , nous souhaitons vous interpeller sur la santé financière de la CN'Air présentant un résultat en déficit de -18 614 775,23 euros annoté au dossier d'enquête de l'opérateur

La garantie de démantèlement de 50 000 euros des machines nous semblant bien insuffisante pour une entreprise vivant de marchés garantis et affichant de tels résultats ( devis annexe 21 )

Pour 12 machines : ( gageons que le tarif pour 8 machines sera plus élevé par effet de remise de volume )  
72000 euros par machine après revente de leurs composants ( 110 000 euros sans revente des composants )  
Quel plan d'action en cas de défaillance de l'exploitant ?

Rappelons que Energie Team a liquidé ses activités à Lichtenau en Allemagne pour renaître en France à l'international à grands renforts de subventions ( Annexe 22 ) Tout ceci est pour le moins inquiétant à la vue du Fiasco de Energie Team Lichtenau présenté à l'époque comme l'eldorado du renouvelable allemand ( détournement de fonds - faillite des parcs - et liquidation judiciaire )  
Voici quelques revues de presse à ce sujet ( Annexe 22 )

**Courrier n°21 : de Mme Brigitte Flament, maire de Choqueuse-les-Bénards en date du 28 mai 2014 :**

E n tant que maire de choqueuse je tiens à donner mon point de vue

Personnel sur ce projet, étant profondément anti-nucléaire, je devrais être pour, mais voila trop c'est trop.

Le village va être complètement encerclé par les machines puisqu'il y a un autre projet au nord du village entre LE MESNIL-CONTEVILLE et LAVAQUERIE, plus les 5 autres qui vont être construites a HETOMESNIL et celles qu'on prévoit sur LIHUS .

Nous avons une belle petite vallée que nous avons préservée lors de l'élaboration de notre PLU

En interdisant les constructions sur le chemin du tour de ville et l'on va se retrouver avec une forêt

De mats en fêraille, quel désastre pour le paysage. !!!!

Et qui procédera au démantèlement dans 30 ou 40ans quand le matériel sera en fin de vie ?

Quel beau village ailons nous a nos petits enfants !!!!!!!!!!!!!

Même avec les 32000 euros annuels pour la commune, qui soit dit en passant se réduisent d'année en année, l'impacte sur notre commune est beaucoup trop important.

Je ne peux que partager l'avis d'une majorité des habitants et être résolument contre ce projet

**Etude des observations par thèmes**

**Afin d'analyser les observations reçus, il est utile de les regrouper par thèmes, en commençant par ceux qui sont les plus récurrents.**

**Les avis recueillis sur le projet :** Ils sont favorables (obs. n°7-12, courrier n°1-2), neutres (obs. n°13) ou le plus souvent défavorables.

Certains ne le trouvent « pas viable » (courrier n°8) ou estiment qu'il ne tient pas compte des autres projets « chacun d'entre eux présente le projet sans tenir compte des autres projets » (courrier n°16)

**Impact sur le paysage :** Les observations recueillies font état de l'impact négatif du projet qu'auraient les 8 éoliennes sur le paysage « Le paysage est dégradé par ces éoliennes, il y a une densification qui nuit vraiment au paysage » (obs n°3), « Les espaces boisés ou pittoresques de la région sont dominés par des pâles tournantes » (obs n°4), « impact très nuisible sur l'environnement exceptionnel de la région » (obs n°11), « défiguration d'un paysage emblématique »(obs n°14), « Ce dossier est contraire aux dispositions de la directive européenne sur les paysages » (obs n°23), « Nous refusons cet « industriel » en milieu naturel » (obs n°35), « Elles sont sources de pollution visuelle dans nos prairies et vallées » (obs n°36) « Le paysage est défiguré » (obs n°41) « on ne peut pas dire que l'esthétisme soit au rendez-vous. On peut parler d'écologie mais cela n'arrange pas les paysages » (obs n°44) « cela dénature le paysage » (obs n°45)  
« Comment peut-on assurer que l'éloignement de 500 m du projet/habitation est un gage d'intégration au paysage environnant » (courrier n°3)

« Point de vue remarquable sur la vallée de l'Épinette au paysage intact qui sera fortement impacté par les éoliennes E1, E2, E3 et E4 (cf. fig. 100 p.249). Futures éoliennes en bordure de plateau, à la rupture de pente. Les éoliennes E1 et E2 se trouvent respectivement à 900 et 1000 m des centres bourgs. Un impact fort est donc attendu sur le cadre de vie des habitants de ces villages » (courrier n°3)

« Ce nouveau projet entourera des vallons classés à l'atlas paysager de l'Oise en tant que site naturel remarquable... le paysage est reconnu dans l'orientation des directives paysagères européennes comme un patrimoine commun précieux » (courrier n°15)

« mutation négative du paysage » (courrier n°20)

En ce qui concerne la sortie sud de Choqueuse-les-Bénards, l'association Eolienne 60 estime que « les photosimulations ne montrent pas l'agrandissement d'angle des 2 parcs cumulés vus de la sortie de Choqueuse » (courrier n°20 p.13)

« Le cadre de vue des habitants de Choqueuse les Bénards va se trouver dégradé, cela a-t-il un prix ? Je n'ai pas vu une seule photo prise depuis Choqueuse les Bénards pour montrer à quel point ce village sera impacté par toutes ces machines, cela est une honte et un détournement de l'information !! » (courrier n°13)

« Nous sommes sur un territoire bordé de petits vallons, très beaux... » (courrier n°16)

« Je veux garder cet environnement intact. Il présente de beaux vallons et pour la plupart classés Natura 2000... le projet va transformer la sortie de village en une forêt de mâts à hélices » (courrier n°17)

« depuis le Tour de ville de Choqueuse les Bénards. Ce lieu présente un point de vue remarquable sur les vallées sèches de la vallée de la Selle inscrit au PLU » (courrier n°20)

« Le village va être complètement encerclé par les machines puisqu'il y a un autre projet au nord du village (Choqueuse) »... Nous avons une belle petite vallée que nous avons préservée lors de l'élaboration du PLU » (courrier n°21)

D'autre part, beaucoup d'observations font état de l'impact des parcs éoliens sur les paysages de la région sans concentrer leurs observations sur le projet mis à l'enquête « Les endroits les plus jolis ne sont pas respectés : route de Lihus à Blicourt, vallée de Crèvecoeur à Fonontaine-Bonneleau » (obs. n°4)

**Le nombre d'éoliennes :** De nombreuses observations portent sur le nombre d'éoliennes jugé trop important pour le site : « comme indiqué dans l'avis de l'Autorité Environnementale, l'impact est fort. 5 éoliennes, ça passe encore, 10 c'est dur, 18, c'est une zone industrielle, ce n'est plus une campagne » (obs n°6). « La densification est disproportionnée à l'échelle des lieux » (obs n°14). « Nous refusons de vivre dans une forêt d'éoliennes, stop à la densification » (obs n°27) « Le projet d'en implanter davantage est inacceptable » (obs n°35) Certaines observations font référence aux conclusions motivées de Mme Edith Legrand, commissaire-enquêteur, lors de l'enquête publique en 2009 portant sur les 5 éoliennes voisines du projet. Le projet actuel est jugé « en totale rupture de ses conclusions ». (Courrier n°20)

« Le projet vient en densification d'un parc existant, si bien que l'impact supplémentaire est faible : de qui se moque-t-on en évoquant de tels principes » (courrier n°3)

« On commence à avoir peur de se retrouver au milieu d'une culture d'éoliennes » (courrier n°6)

« encerclement d'Hétomesnil » (courrier n°7)

« Cette densification massive sera catastrophique » (courrier n°15)

« une concentration comme jamais sur un espace de 2 ou 3 km entre Choqueuse les Bénards et Conteville » (courrier n°16)

« Il y a déjà trop d'éoliennes installées » (courrier n°17)

« forêt de mâts de ferrailles » (courrier n°21)

**Le nombre de parcs présents dans le secteur :** « Notre secteur a déjà largement assez 'donné' et je dis STOP » (obs. n°4). Beaucoup d'observations témoignent d'un sentiment d'envahissement : « Aujourd'hui, depuis la route entre Conteville et Hétomesnil, de jour, nous pouvons voir 40 éoliennes, de Breteuil, Francastel, vers Poix, vers Conty... Avec celles en chantier à Sommereux et celles prévues sur ce parc, plus un coin d'horizon sans mâts » (obs.n°6). « déjà saturé dans les environs » (obs n°9) « Non à une densification massive sur notre territoire » (obs n°14). « On ne peut plus sortir de chez soi sans en voir une » (obs n° 15) « Non à la densification massive sur notre territoire » (obs n°17) « Stop à la densification des éoliennes dans nos villages » (obs n°19) « Encerclement des villages » (obs n°26) « multiplication des parcs éoliens qui constituent une pollution visuelle inacceptable » (obs n°38) « stop aux éoliennes déjà beaucoup trop nombreuses dans notre région » (obs n°40) « La Picardie et surtout notre territoire est beaucoup trop impactée par ces projets » (obs n°41) « D'où on pose son regard il y a des éoliennes aux quatre coins cardinaux. Car au départ il n'était pas spécialement contre mais trop c'est trop » (obs n°44) « Bientôt un total de 68 machines. Vous devinerez aisément pourquoi les habitants en ont 'ras le bol' » (courrier n°3)

« on peut en limiter sa prolifération Pourquoi sacrifier notre territoire ? des fermes trop importantes nuisent à l'harmonie de nos territoires » (courrier n°4)

« invasion de sites éoliens » (courrier n°10-11)

« ces éoliennes sont de trop » (courrier n°18)

Le compléter de 8 machines aura une incidence très forte au cœur de la zone d'habitat, de reproduction, de chasse, de migration par un phénomène d'agrandissement de l'angle global en proximité plus forte de secteurs protégés » (courrier n°20)

**Le choix d'implantation :** Il est fait état de la « disposition anarchique en rupture de la régularité d'implantation de machines existantes » dans le courrier n°20. «Ce développement éolien est fait en dépit du bon sens sans tenir compte sur l'environnement immédiat » (obs n°11)

*« Energieteam a choisi de limiter sa zone d'implantation potentielle au sud de la D 553 pour éviter un encerclement du village de Conteville. Pour des raisons paysagères, il semble intéressant de concentrer l'impact visuel d'un seul côté de la D 151 . Cette solution éloigne aussi le projet de couloir migratoire des oiseaux identifié plus à l'ouest. C'est le site à l'est d'Hétomesnil qui a donc été retenu : Cela est faux car un projet sur Grez et Le Hamel va encercler le village de Conteville et celui d'Hétomesnil » (courrier n°3)*

Futures éoliennes en bordure de plateau, à la rupture de pente » (courrier n°3)

**Le choix du site :** De nombreuses observations ont porté sur ce thème :

« La nature ici vallonnée et boisée n'est pas compatible avec ces géants de fer qui écrasent les paysages » « Merci... de trouver un emplacement hors de ce milieu naturel exceptionnel » (obs.n°2-3) « pollution visuelle inacceptable notamment dans la magnifique vallée qui entoure le village de Choqueuse-les-Bénards » (obs n°38)

« la localisation des éoliennes en dehors des secteurs identifiés dans les zones de Développement Eolien sur les Communautés de communes de Crèvecœur et de Picardie Verte ...Je m'interroge sur le choix de localiser une telle densification d'éoliennes au cœur de

ce secteur de vallons et de boisements de la vallée de la Celle, reconnus en tant que ZNIEFF I et II et classées dans le réseau Natura 2000 » (courrier n°6)

« Nos vallées sèches sont le berceau de la Selle, et ce parc serait installé au milieu de massifs ayant un rôle majeur dans la conservation des espèces » (courrier n°20)

« En réalité les machines surplomberont des dénivelés importants, clairsemés de bosquets et entourés de massifs boisés » (courrier n°20)

« Les parcs actuels portant de manière contiguë la nombre de machines à 18 seront en Picardie dans des espaces bien plus dégagés et ouverts que nos villages » (courrier n°20)

« le schéma régional éolien orient l'installation d'aérogénérateurs ... dans notre secteur les 3 zones sont limitrophes et vraiment très proches, toujours en limite de zone strictement protégée, dans une alternance qui portera atteinte à ces zones non favorables. Les massifs forestiers entrecoupant ces zones ont été protégés, mais les vallons intermédiaires, larges... et profonds de dénivelés importants (62m d'amplitude) ne l'ont pas été, ils ont pourtant leur rôle majeur dans la protection des massifs et de leur faune (annexe 17)... cela a pour effet de morceler u territoire vallonné très riche écologiquement et d'entrecouper des corridors ou territoires de nutrition d'espèces protégées ... Le projet... s'inscrit .... En réalité morcelant ces vallons intermédiaires, en complète rupture de proportions... en empiétant en plus sur un territoire ... la Vallée de la Celle ... (bassin emblématique pourtant protégé au SRE)» (courrier n°20)

« Le Mont Moyen se situe en limite de respiration paysagère sur la carte SRE (annexe 18) autant ne pas sursaturer cet espace de quelques km2 » (courrier n°20)

« un tel amalgame de parcs contigus ne permet plus de parler de cohérence paysagère, à l'échelle d'un territoire, il s'agit d'une mutation en gigantesque zone industrielle » (courrier n°20)

**L'impact sur le cadre de vie :** Cet impact est jugé fort dans de nombreuses observations :

« densification très forte pour les villages limitrophes » (courrier n°20) « Elles impactent donc la qualité de vie des riverains » (obs n°35)

Les éoliennes ont un impact sur notre cadre de vie » (courrier n°3)

Les éoliennes E1 et E2 se trouvent respectivement à 900 et 1000 m des centres bourgs. Un impact fort est donc attendu sur le cadre de vie des habitants de ces villages » (courrier n°3)

« Une trop grande prolifération d'éoliennes impacterait fortement notre cadre de vie comme l'a rappelé Mme Edith Legrand, commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique sur Hétoinesnil » (courrier n°4)

« ce nombre porté à 18 sera en totale disproportion de la proximité de nos petits villages » .... Forte atteinte à l'identité rurale de nos villages » (courrier n° 15)

« L'enquête publique ... en 2009 annotait la préoccupation majeure des habitants de ne pas vivre dans une 'forêt d'éoliennes ' ... une préoccupation majeure à ce sujet sera nécessaire, conclut Mme Legrand, commissaire-enquêteur de l'époque. Le projet actuel est en totale rupture de ses conclusions » (courrier n°20)

« un tel amalgame de parcs contigus ne permet plus de parler de cohérence paysagère, à l'échelle d'un territoire, il s'agit d'une mutation en gigantesque zone industrielle » (courrier n°20)

**L'impact sur la biodiversité et notamment sur les chiroptères- La rupture de continuité écologique entre les boisements – La proximité d'une zone Natura 2000**

Ce thème est très largement abordé dans les observations :



« Elles saccagent les longs et gros efforts pour la sauvegarde des milieux naturels et de la biodiversité... » (obs n°35) « Elles nuisent au cadre de vie de nos animaux qui influe sur leur reproduction » (obs n°36)

« *Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000. Sur 2 espèces de chiroptères pouvant fréquenter la zone d'implantation, l'incidence directe sera faible* : Le problème est que cette incidence n'a pas été mesurée ! : cette étude diligentée par le promoteur est jugée par lui-même » (courrier n°3)

« L'environnement sur la vallée de la Celle est menacé compte-tenu de fermes trop importantes sachant que 5 éoliennes ont déjà coupé l'horizon... On ne peut pas écrire que les éoliennes n'auront pas d'impact sur la zone Natura 2000. Comment peut-on défigurer cette magnifique vallée et notamment sa zone Natura 2000 » (courrier n°4)

« Ici sont présentes des espèces remarquables, d'intérêt communautaire, notamment des chiroptères... L'implantation de certaines des 8 éoliennes ne semble pas respecter la distance de 200 m par rapport aux boisements. Le projet accentue la rupture de continuité écologique entre les différents boisements... » (courrier n°6)

« On dénombre une zone Natura 2000 directive Oiseaux...Egalement une zone Natura 2000 directive Habitats.....Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floral (ZNIEFF)... c'est pourquoi ce projet me semble inapproprié ... la trame sera brisée provoquant ainsi des isolements écologiques. Ce projet...est donc un génocide naturel » (courrier n°9)

« il serait fortement dommageable pour la biodiversité de densifier la présence d'éoliennes dans ce secteur ... la zone d'implantation potentielle accueille donc une diversité et une densité chiroptérologique relativement importante » (courrier n°13)

« exposés à une mutation en totale démesure quant aux objectifs de sauvegarde des espaces naturels... Ces lieux sont pourtant placés en Zone Spéciale de Conservation » (courrier n°20)

« Le Schéma Régional Eolien préconise de ne pas installer de parc en zone de parturition et d'hivernage de chiroptères. Nous avons de nombreuses nurseries dans les combles des fermes et des habitations... La Barbastelle en voie ultime d'extinction est manquante à l'inventaire EQS et pourtant bien repérée et annotée au PLU de Choqueuse les Bénards. Cet inventaire semble donc incomplet. Soyons cohérent : ces coteaux sont classés ZNIEFF 2 et ces populations ainsi que leurs habitats protégés au titre conservatoire Natura 2000...Le compléter de 8 machines aura une incidence forte au cœur de la zone d'habitat, de reproduction, de chasse et de migration par un agrandissement de l'angle global en proximité plus forte des secteurs protégés... Corridor de biodiversité chiroptères, traversant de part en part le futur parc éolien étudié ici sur le schéma de cohérence écologique de la région Picardie-Trame verte et bleue et l'article de la LPO avérant la sensibilité extrême de ces espèces (annexe 4-6)... le protocole EUROBATS déconseille l'installation sur de tels secteurs identifiés...surement pas pour un parc mitoyen formant 18 machines englobant et pénétrant ces secteurs. 200 m des boisements sera le dernier pis aller selon ce protocole...Eurobats stipule à des zones tampons en périphérie de ces zones d'habitats en page 8...les petits boisements clairsemés de manière proche, en milieu de la plaine convoitée, sont entourés de massifs arborés denses, sont des secteurs de chasse idéaux annotés à Eurobats. Ces boisements de liaison, proches les uns des autres permettent une grande diversité de points de nutrition pour les chauves-souris...l'environnement est idéal et constitue le biotope parfait de ces populations. Ce volet spécifique à l'environnement est validé au PLU de Choqueuse les Bénards. ...Le DOCOB Natura 2000 mentionne clairement que les prairies bocagères, les espaces ouverts, Larris de coteaux sont vitaux pour ces populations... Seuls les massifs boisés sont protégés au SRE et pas les fonds de vallées sèches intermédiaires, il conviendra pour l'équilibre de ce secteur de réétudier cette qualification. Le protocole EUROBATS ... démontre bien qu'une étude bien plus complète doit être fournie pour l'utilisation du site

pour chaque espèce. Energieteam ne fait que les relever, les décrire et de respecter le pis aller de la zone de 200 m de distance des boisements... ce protocole Eurobats est bien plus exigeant. Ce volet d'étude approfondie n'est pas fourni par l'exploitant éolien requérant. » (courrier n°20) « Le PLU de Choqueuse les Bénards mentionne bien la présence de l'oediméme criard sur zone de reproduction...L'étude semble donc encore bien incomplète. ..la chevêche d'Athéna est présente sur l'ensemble du territoire convoité...également moyen-ducs, hulottes...sont présents dans tous les boisements qu'entoureront les éoliennes. Chassent entre les boisements (échanges inter-massifs)...Contrairement à ce qu'affirme l'opérateur, ces 'plaines ouvertes' sont en réalité des crêtes d'alternance de dénivelés...primordiaux pour l'avifaune protégée (annexe 8). Par ailleurs de nombreux migrateurs halètent sur nos coteaux...La présence de ces espèces de grande envergure est bien notifiée au SRE en recommandation de non installation (annexe 7). Les palombes en vol nombreux sont fréquentes et inscrites également au SRE. ..Nous ne comprenons pas la volonté de l'opérateur de s'installer ici avec de tels relevés...La seule mention de ne pas intervenir lors des périodes de reproduction n'est pas une limitation d'incidence assez probante. Les vols de ces espèces étant parfois grâce aux vallons en prise d'altitude rapide, les huit nouvelles éoliennes empiétant ces espaces...Elles surplombent les vallons dénivelés, coupant chaque succession de crêtes et de territoires de chasse, fracturant les échanges intermassifs permanents... Ce biotope préservé doit continuer à être protégé. Le berceau de la Selle présente toutes les particularités de sauvegarde du patrimoine naturel communautaire » (courrier n°20)

**Les retombées financières** : Elles sont jugées favorablement (obs n°12, courrier n°21) ou défavorablement (obs n°2-3-4-10-11-16-24-28-31-35-43-44, courrier n°11-15-16-20) selon les personnes. Des questions portent sur leur montant et leur durée « Merci de nous confirmer les montants et la durée de celles-ci » (observation n°3) « Ce point impacte fortement la décision. Le lobbying auprès des élus et des agriculteurs membre des conseils municipaux permet naturellement d'emporter la décision » (courrier n°3)

**L'impact des éoliennes sur les prix de l'immobilier** : Beaucoup d'observations montrent la crainte des riverains de voir baisser les prix de l'immobilier (Obs n°4-6-10-15-17-35-41-44, courrier n°15)

**L'énergie éolienne** : **Bien que ce débat soit jugé au niveau national**, beaucoup d'observations ont porté sur ce thème : Pour certains, elle permet de répondre au besoin d'énergie (obs. n°7, courrier n°2-6), « c'est une énergie propre qui respecte l'environnement » (courrier n°2), « Nous habitons à 850 m d'un parc éolien de 10 machines, même avec les vents dominants nous n'avons aucune nuisance sonore et aucun souci pour la réception de la télévision » (courrier n°2).

Pour d'autres, elle est jugée non rentable (obs n°5-8-17-35-36-37, courrier n°16-17-18-19), non stockable (courrier n°11), trop subventionnée : « L'éolien ne tient que grâce à l'arrosage financier » (obs. n°4). Le coût des projets est trop élevé «les coûts énormes pour installation » (obs. n°5) « coût exhorbitant pour la collectivité » (courrier n°3).

Dans le cas d'une observation, la technologie est jugée dépassée (obs n°10). Le prix de cette énergie est jugé trop élevé (obs n°11). D'autres pays diminueraient leur développement éolien : « L'Allemagne recule sur le développement éolien » (obs n°10-28-31)

**L'emploi :** Beaucoup d'observations font état du trop peu d'emplois créés « Produits étrangers ne générant aucun emploi » (obs n°10); « technologie importée sans retombée sur l'emploi » (obs n°11), « sans créer d'emplois » (courrier n°3), « Où sont les entreprises françaises » (courrier n°11), « fabrications étrangères... Installation et entretien par des ouvriers étrangers » (courrier n°16-17)

**L'impact visuel la nuit** est une gêne importante pour de nombreux habitants (clignotants rouges « Des dizaines et des dizaines de spots rouges, Noël tous les jours de l'année » (obs n°6). De plus, il n'existe aucune synchronisation entre les parcs voisins (cas du projet : 5+5+8 éoliennes pour 3 parcs distincts et voisins).  
« clignotements incessants » (courrier n°4)

#### **Les nuisances sonores et l'étude acoustique :**

Une observation est favorable « Nous habitons à 850 m d'un parc éolien de 10 machines, même avec les vents dominants nous n'avons aucune nuisance sonore et aucun souci pour la réception de la télévision » (courrier n°2).

D'autres observations sont défavorables comme rapporté dans le courrier n°20 et observation n° 6 « Dans l'étude, l'impact acoustique est comparé à une situation initiale où les éoliennes d'Hétomesnil sont déjà en service. La comparaison est biaisée, elle ne prend pas en compte la situation sans aucune éolienne ; par ailleurs elle n'intègre pas les éoliennes acceptées mais non construites à ce jour. Il est par ailleurs indiqué dans le rapport que la contribution sonore des machines existantes situées à 2500 m de Choqueuse est nulle : c'est faux, l'une des éoliennes fait depuis longtemps un bruit de grincement qui s'entend de Choqueuse régulièrement et qui s'entend depuis Hétomesnil par vent de Nord-Est en hiver. Hétomesnil est ignoré dans l'étude d'impact acoustique, or par vent de Nord-Est en hiver, le bruit de pales s'entend ».

« comme par hasard le bruit est nul à l'entrée des agglomérations de Conteville et de Choqueuse...il y a un détournement d'information » (courrier n°3)

« il est regrettable que chaque entreprise réalise uniquement une étude par parc et non globalement...la multiplicité des éoliennes conduit à un bruit bien plus important » (courrier n°4)

« signaler le grincement permanent d'une des éoliennes située derrière Conteville... » (courrier n°6)

« il est surprenant de lire que les éoliennes d'Hétomesnil n'ont aucune incidence acoustique sur le village de Choqueuse-les-Bénards. Cela reflète bien un manque de concertation avec la population ... ronronnement constant et grincements incessants du parc actuel... Les habitants sont déjà gênés par 5 machines... Sur Choqueuse les Bénards, le fonds de vallée crée un écho sur la rue du Tour de Ville...Le dossier ne comporte pas d'étude à ce sujet... L'étude acoustique a été faite en retrait de ces points sensibles...idem pour le point de mesure de Conteville. Une étude plus approfondie doit donc être faite... » (courrier n°20)

**L'impact sur la santé et sur le tissu social** « Je suis fréquemment démoralisé par leur présence » (obs n°4) « Nous sommes donc les sacrifiés d'un système » (obs n°31) « Elles déchirent le tissu social dans les villages entre ceux qui profitent de leurs installations (locataires de terrains, communes, propriétaires) » (obs n°35) « atteinte à la santé » (courrier n°3) « aucune étude ne détermine à ce jour l'impact des émissions sonores des parcs éoliens sur la santé de leurs riverains sur une telle densification ... » (courrier n°20)

**Les câblages :** les questions portent sur leur non-réemploi par d'autres développeurs éoliens (obs. n°3) - Le raccordement au poste de Breteuil « le raccordement ... est prévu sur le poste de Grandvilliers alors que ce dernier ne peut recevoir de nouvelles arrivées » (courrier n°3) « Au niveau de Grandvilliers, les installations sont saturées » (courrier n°11)

**Le vieillissement des installations, le démantèlement et son coût - Le devenir du béton :** Ces questions préoccupent de nombreux habitants du secteur (obs n°5-8-10-11-15-22, courriers n°3-10-11-16-21)

« Rien non plus sur le détail de la remise en état des plates-formes après démantèlement, où iront-ils chercher la terre... 50 000 euros... je ne pense pas que cette somme soit la juste réalité de la dépense !! » (Courrier n° 3) « la provision prévue à cet effet semble dérisoire » (courrier n°16)

« qui procède au démantèlement » (courrier n°21)

« vous interpeler sur la santé financière de la CN'Air présentant un résultat en déficit ... garantie de démantèlement ... nous semble bien insuffisante ... Energie team a liquidé ses activités à Lichtenau en Allemagne pour renaître en France... à grands renforts de subventions » (courrier n° 20)

**Le dossier** mis à enquête publique: « Le dossier concernant le parc éolien est on ne peut plus complet » (obs n°44)

Les critiques ont porté sur le manque d'objectivité des études « *Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000. Sur 2 espèces de chiroptères pouvant fréquenter la zone d'implantation, l'incidence directe sera faible* : Le problème est que cette incidence n'a pas été mesurée !! Cette étude diligentée par le promoteur est jugée par lui-même » (courrier n°3)

Les photomontages sont jugés peu représentatifs, les données trop anciennes (courrier n°5), des erreurs sont signalées : « *Energieteam a choisi de limiter sa zone d'implantation potentielle au sud de la D 553 pour éviter un encerclement du village de Conteville. Pour des raisons paysagères, il semble intéressant de concentrer l'impact visuel d'un seul côté de la D 151 . Cette solution éloigne aussi le projet de couloir migratoire des oiseaux identifié plus à l'ouest. C'est le site à l'est d'Hétomesnil qui a donc été retenu* : Cela est faux car un projet sur Grez et Le Hamel va encercler le village de Conteville et celui d'Hétomesnil » (courrier n°3) « le raccordement ... est prévu sur le poste de Grandvilliers alors que ce dernier ne peut recevoir de nouvelles arrivées » (courrier n°3)

« il n'est pas mentionné dans l'historique les avis défavorables des communes de Choqueuse les Bénards et d'Hétomesnil ? Leurs avis comptent-ils si peu ? » (courrier n°4)

Le manque d'informations est reproché (courrier n°20)- Des observations ont porté sur la procédure de permis de construire : « Les autorités préfectorales de région ayant donné un avis défavorable à ce projet, il faudrait respecter cette décision »(obs n°22) « Le Préfet de Région a donné un avis défavorable éloquent ...mais Energieteam persiste malheureusement » (courrier n°4)

Les données ornithologiques sont jugées insuffisantes, « Le bureau d'études mandaté pour le suivi de terrain n'apparaît pas clairement. La présentation du statut de menace/ conservation des espèces observées sur le site d'étude est sortie de son contexte...Les communes concernées par le projet éolien sont survolées par l'un des 2 plus importants axes migratoires des oies grises. La sensibilité des espèces par rapport à la présence éolienne n'apparaît pas dans le document comme l'Oedicnème qui fréquente chaque année le site concerné pour se reproduire et stationner. D'autres comme le vanneau huppé et le pluvier doré ont déplacé leurs

sites d'hivernage par rapport au site éolien Nordex existant...Le terme n'accordent pas beaucoup d'intérêt au site »... n'a pas tenu compte de cette évolution...La proximité de parcs existants et d'autres projets ne fait pas l'objet d'une approche globale (d'un point de vue étude d'impact en particulier)...Le site concerné est survolé par des pigeons voyageurs...Cette pratique n'est pas mentionnée dans le document général » (courrier n°12)

« Un principe d'étude complémentaire par des organismes indépendants non mandatés par l'opérateur s'impose » (courrier n°20)

« le résumé non technique ne mentionne ...que des points positifs aucunement ...le refus de 2 machines par Hétomesnil...le refus du conseil municipal de Choqueuse les Bénards... avis défavorables des permis de construire par la commune de Choqueuse les Bénards..., le refus du projet par les Bâtiments de France..., le refus du projet par l'autorité environnementale DREAL octobre 2013, le refus du permis de construire par le préfet de région février 2014 » (courrier n°20)

« le discours de construction est double selon les parcs... ferme éolienne de la Garenne... en conclusion il n'y aura jamais d'incidences, on peut densifier partout » (courrier n°20)

**Les photomontages :** L'association Eolienne 60 demande qu'une photo simulation soit réalisée « depuis la route de Catheux menant à la butte du Galet, surplombant Choqueuse et offrant un magnifique panorama emblématique de Picardie et des coteaux de la Selle, pile dans l'axe du futur parc » (courrier n°20 p.13)

Les photomontages sont jugés insuffisants : « Les photosimulations sont à l'avantage des sociétés éoliennes, dans ce cas Energieteam propose des photos d'intérieur de villages très limitées qui ne montrent pas un impact visuel important (comme) sur les autres parties du village notamment leurs abords (photosimulation n°6)»

« Quelques photos faites à Sommereux ne permettront pas de mesurer l'impact sur le village de Choqueuse !! De qui se moque-t-on ? Que les photos soient faites autour des villages concernés !! » (courrier n°3)

« Pourquoi les photo montages ...ne montrent pas l'impact sur les maisons aux abords des villages ? » (courrier n°4)

« Toutes les photos simulations du parc laissent à penser que celui-ci est en terrain dégagé, grâce au choix de l'angle de prise de vue. En réalité les machines surplomberont des dénivelés importants, clairsemés de bosquets et entourés de massifs boisés. L'angle est tout autre si on regarde les machines depuis Le Fresne, Choqueuse les Bénards ou le Galet » (courrier n°20)

« documents peu représentatifs. Il manque une très importante simulation depuis le Tour de ville de Choqueuse les Bénards. Ce lieu présente un point de vue remarquable sur les vallées sèches de la vallée de la Selle inscrit au PLU...Les photosimulations sont prises en transversal des dénivelés rendant l'impression d'une plaine agricole plane. Alors qu'elle est entrecoupée de profonds talwegs en succession, et de prairies et larris (annexe 13). Les photosimulations ne montrent pas l'agrandissement d'angle des 2 parcs cumulés vus de la sortie de Choqueuse (annexe 14) ...on se passe donc d'étude d'impact photo visuelle relatif à (annexe 16) l'église classée de Le Hamel à moins de 5 kms, l'église classée de Catheux, village d'implantation, le château de Crèvecoeur le Grand dont le parc sera en arrière plan en arrivant de Froissy et de Beauvais par la RD. D'une manière surprenante, des impacts cumulés avec des éoliennes sur Fransures ne présentent aucun intérêt à l'étude ... pas de photosimulation depuis les sentiers de randonnées touristiques de la 'coulée verte'» (courrier n°20)

**Le patrimoine :** Les questions portent sur l'église de Catheux « l'église de Catheux inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis septembre 2013, information erronée dans leur étude » (obs n°14),

Elles portent aussi sur l'église de Le Hamel « un monument historique à 3 km sera impacté (Le Hamel) » (courrier n°3), ferme d'Hétomesnil, Château et église de Crèvecoeur le Grand et les covisibilités potentielles

« atteinte au patrimoine » (courrier n°3)

« Le PLU de Catheux y fait référence : le patrimoine archéologique...il est fait état de présomption de prescriptions archéologique moyenne à forte, ces investisseurs ont-ils survolé ce point important de notre patrimoine ? » (courrier n°3)

« le village d'Hétomesnil possède un patrimoine architectural et historique remarquable (église, maisons anciennes, fermes, patrimoine vernaculaire...) La ferme du Second Empire à proximité de ce projet d'implantation d'éoliennes mériterait une attention toute particulière pour son architecture unique...Un musée des arts et des traditions populaires ...est également un atout touristique et culturel... 10 000 entrées chaque année et contribue au rayonnement de notre région ... Il n'est pas fait mention dans l'étude d'Energieteam des édifices publics protégés au titre des monuments historiques... aucune photo simulation, on se trouve donc dans l'impossibilité d'autoriser un tel projet erroné : Le château ...et l'église... de Crèvecoeur le Grand...pas de photomontages déjà existants. L'église... de Le Hamel...L'église ... de Catheux inscrite à l'inventaire des supplémentaires des monuments historiques... » (courrier n°4) on se passe donc d'étude d'impact photo visuelle relatif à (annexe 16) l'église classée de Le Hamel à moins de 5 kms, l'église classée de Catheux, village d'implantation, le château de Crèvecoeur le Grand dont le parc sera en arrière plan en arrivant de Froissy et de Beauvais par la RD » (courrier n°20)

**La compatibilité avec les documents d'urbanisme :** Plusieurs observations portent sur ce thème : observation n°14, courrier n°3-20

« Rien dans le PLU de Catheux ne fait référence aux éoliennes...Le PLU de Choqueuse les Bénards est-il compatible avec ce projet » (courrier n°3)

« Contrairement à ce qui est formulé dans l'enquête publique, 'le projet est en adéquation avec la carte communale de Choqueuse'. Or Choqueuse les Bénards est doté d'un Plan Local d'Urbanisme. Le projet de 8 machines est en totale opposition avec le volet paysager et environnemental du PLU de Choqueuse...la taille maximale de construction autorisée est de 15 mètres... » (courrier n°20)

**L'impact sur le tourisme – le GR 125 :**

Ce thème suscite l'inquiétude « Croyez-vous qu'une fois implantées, les éoliennes attireront une foule de touristes, de vacanciers et consorts ? » (obs n°31) « des parcours équestres ont même été créés sur le secteur s'adjoignant au GR 125 et au Musée de la Vie rurale et agricole...nuisible au développement touristique » (obs n°37)

« Le GR 125 est un atout pour découvrir le paysage » (courrier n°3)

« le DOCOB Natura 2000 (annexe 3) décrit l'intérêt paysager de ce secteur en zone attractive de tourisme et de loisirs verts s'appuyant sur l'intérêt paysager » (courrier n°20)

**L'étude de dangers :** Peu d'observations ont porté sur cette étude :

« les risques les plus importants sont exclus de cette étude » (courrier n°3)

### **Les mesures compensatoires**

Peu d'observations ont porté sur ce thème :

(poste de raccordement courrier n°3)

« la minimisation de l'impact du parc grâce à l'enfouissement des lignes n'est rien en rapport à la rotation de ces géantes de manière permanente » (courrier n°20)

### **Les contrôles du suivi (bridage..)**

Quelques observations ont porté sur ce thème :

« Le bridage de l'éolienne E4, les contrôles ne seront pas assurés au vu des restrictions budgétaires de l'Etat pour les années à venir » (courrier n°4)

« Cette densification même en 'bridant quelques machines' sera une erreur écologique en terme de conservation des espèces pour la globalité du parc...le bridage de 2 machines sera insuffisant sur l'ensemble de ce corridor TVB-Point de richesse de biodiversité chiroptères-Directive Habitat chiroptères (annexe 6) » (courrier n°20)

« il en est de même pour le suivi, en rupture avec ce protocole (Eurobats), l'étude ne fait qu'énoncer une intention sans autres précisions de moyens et de structures » (courrier n°20)

### **Les travaux :**

Une observation a porté sur ce thème : *« les opérations de travaux les plus impactantes éviteront la période mars-juillet ou, le cas échéant, les sites de nidification seront recherchés pour en assurer la protection : je doute que cela se produise mais ne faisons pas de procès d'intention, nous serons vigilants !! »* (courrier n°3)

### **La concertation avec les riverains est jugée insuffisante**

« Contrairement à ce qui est mentionné dans le dossier, aucune concertation réelle n'a été réalisée sur le terrain avec les habitants qui ont découvert le projet...il y a 2 ans ... ce fut le seul village à avoir reçu des invitations en boîtes à lettres. Rien non plus sur Hétomesnil directement concerné par cette densification... cette concertation était visiblement non souhaitée. Notre association s'y est rendue tout de même ... La deuxième réunion publique de Crèvecœur le Grand a été organisée le jour même et à l'heure même de l'arbre de Noël des écoles rassemblant 200 personnes de ces mêmes villages le même soir...grave négligence de concertation» (courrier n°20)

**La consommation de terres agricoles** « de manière définitive » (courrier n° 19)

**Stroboscopie des ombres des pâles** « habitants...impactés chaque soir par l'ombre des pâles de 2 machines ... l'étude est incomplète en l'état » (courrier n°20)

Anne-Marie Farvaque

commissaire-enquêteur

